



CEPE

Centre d'étude sur la
pauvreté et l'exclusion

LA PAUVRETÉ, LES INÉGALITÉS ET L'EXCLUSION SOCIALE AU QUÉBEC : VERS L'HORIZON 2013

État de situation 2011

Compilation statistique, analyse et rédaction :

Athanase Barayandema, Guy Fréchet, Aline Lechaume et Frédéric Savard

Conception graphique et mise en page :

Direction des communications

Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion

Direction générale adjointe de la recherche, de l'évaluation et du suivi de la performance

Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

425, rue Saint-Amable, 4^e étage

Québec (Québec) G1R 4Z1

Téléphone : 418 646-0425, poste 67271

Télécopieur : 418 644-1299

Courriel : cepe@mess.gouv.qc.ca

Le présent document peut être consulté sur le site Internet du Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion (CEPE) à l'adresse suivante : www.cepe.gouv.qc.ca. La reproduction totale ou partielle de ce document est autorisée à la condition que la source soit mentionnée.

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2011

ISBN 978-2-550-62998-6 (imprimé)

ISBN 978-2-550-62999-3 (en ligne)



TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES TABLEAUX	V
LISTE DES GRAPHIQUES	VII
IN MEMORIAM : PAUL BERNARD, 1945-2011	IX
MOT DU PRÉSIDENT	1
SOMMAIRE	3
INTRODUCTION	5
SECTION 1 : PAUVRETÉ ET INÉGALITÉS, LES CHIFFRES-CLÉS	6
1.1 FAIBLE REVENU	6
1.1.1 Les principaux seuils	6
1.1.2 Taux de faible revenu	7
1.1.3 Comparaisons interrégionales	15
1.1.4 Comparaisons interprovinciales	17
1.1.5 Comparaisons internationales	24
1.2 REVENU DISPONIBLE ET SEUILS DE FAIBLE REVENU APRÈS IMPÔT SELON DIVERSES SITUATIONS SOCIALES ET FISCALES	29
1.3 INDICATEURS COMPLÉMENTAIRES	46
1.4 INÉGALITÉS DE REVENU	48
1.4.1 Le coefficient de Gini	48
1.4.2 Les ratios interquintiles	51
1.4.3 Le coefficient de polarisation	53
SECTION 2 : LES TRAVAUX DU CEPE : RÉTROSPECTIVE ET PERSPECTIVES	55
2.1 JOURNÉES D'APPROPRIATION ET DE LANCEMENT DE L'AVIS DU CEPE, 4-5 JUIN 2009	55
2.2 L'EXCLUSION SOCIALE : PROBLÉMATIQUE, DÉFINITION, DIMENSIONS ET INDICATEURS	56
2.3 NOTES DE RECHERCHE	56
2.3.1 Contribution sur les déterminants de la pauvreté	56
2.3.2 Les échelles d'équivalence	57
2.3.3 Du revenu après impôt au revenu disponible aux fins de la mesure du panier de consommation (MPC)	57
2.3.4 Les facteurs de l'exclusion sociale au Canada, survol de la littérature multidisciplinaire	57
2.3.5 Les coûts de la pauvreté	58
2.4 SUITE ENVISAGÉE À L'ACTION CONCERTÉE SUR LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE	58

SECTION 3 : CONCLUSION : VERS L'HORIZON 2013	59
RÉFÉRENCES	61
ANNEXES	63
ANNEXE 1A : Les indicateurs de progrès dans la lutte contre la pauvreté, une comparaison entre le Québec, Terre-Neuve, l'Ontario et le Manitoba	63
ANNEXE 1B : Comparaison des indicateurs retenus entre les provinces	66
ANNEXE 2 : Changements apportés à la mesure du panier de consommation en 2008	67
ANNEXE 3 : Pistes de recherche suggérées lors des Journées d'appropriation et de lancement de l'Avis du CEPE, 4-5 juin 2009	69
ANNEXE 4 : Notes méthodologiques	71
ANNEXE 5 : Membres du Comité de direction du CEPE	74



LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1 :	Seuils de faible revenu d'après diverses mesures de faible revenu, pour certains types d'unités familiales et agglomérations, en dollars courants et en dollars de 2011, Québec, 2008-2009	7
TABLEAU 2 :	Taux de faible revenu des personnes et des personnes dans les unités familiales d'après la mesure du panier de consommation (MPC, base 2008), Québec, 2000-2009	9
TABLEAU 3 :	Taux de faible revenu, d'après la mesure de faible revenu (MFR) après impôt, pour les personnes, selon l'âge du soutien économique principal et le type d'unité familiale, Québec, 1996-2008	13
TABLEAU 4 :	Taux de faible revenu des personnes d'après la mesure de faible revenu (MFR), selon la région administrative, rang des régions en 2007 et variation entre 1997 et 2007, Québec, 1997-2007	15
TABLEAU 5 :	Taux de faible revenu des personnes, d'après la mesure du panier de consommation (MPC, base 2008) selon la province, rang des provinces en 2009 et variation entre 2000 et 2009, Canada, 2000-2009	18
TABLEAU 6 :	Seuils de faible revenu moyens pondérés d'après la mesure du panier de consommation (MPC), pour la famille de deux adultes et deux enfants, selon les provinces, Canada, 2000-2008	21
TABLEAU 7 :	Variation des postes de dépenses du panier de consommation en %, selon les provinces, Canada, 2000-2008	22
TABLEAU 8 :	Variation des postes de dépenses du panier de consommation en %, selon les provinces, Canada, 2004-2008	22
TABLEAU 9 :	Variations du revenu disponible à la consommation aux fins de la MPC en %, ajustées selon la taille des familles, et variations en % des seuils de la MPC pour les unités familiales, selon les provinces, Canada, 2000-2008 et 2004-2008	23
TABLEAU 10 :	Taux de faible revenu (50 % et 60 % du revenu médian) après impôt, pour les personnes, selon le pays, tournant du XXI ^e siècle	24
TABLEAU 11 :	Taux de faible revenu d'après les seuils de 50 % et de 60 % du revenu médian du Québec ajusté à l'aide des parités de pouvoir d'achat (PPA) après impôt, pour les personnes, selon le pays, tournant du XXI ^e siècle	26

TABLEAU 12 :	Variation des taux de faible revenu (50 % du revenu médian) après impôt, pour les personnes, selon le pays, en points de pourcentage, entre 2000 et 2004 (sauf exceptions)	28
TABLEAU 13 :	Revenu disponible et seuils de faible revenu après impôt et taux de couverture (seuils implicites/seuils), personnes seules, Québec, 2004 et 2011	31
TABLEAU 14 :	Revenu disponible et seuils de faible revenu après impôt et taux de couverture (seuils implicites/seuils), personnes seules avec contraintes sévères à l'emploi, Québec, 2004 et 2011	34
TABLEAU 15 :	Revenu disponible et seuils de faible revenu après impôt et taux de couverture (seuils implicites/seuils), familles monoparentales avec un enfant de 3 ans, Québec, 2004 et 2011	37
TABLEAU 16 :	Revenu disponible et seuils de faible revenu après impôt et taux de couverture (seuils implicites/seuils), couples avec un revenu sans enfant, Québec, 2004 et 2011	40
TABLEAU 17 :	Revenu disponible et seuils de faible revenu après impôt et taux de couverture (seuils implicites/seuils), familles biparentales avec un revenu et deux enfants, Québec, 2004 et 2011	43
TABLEAU 18 :	Indicateurs complémentaires : dispersion, écart, intensité et gravité du faible revenu, d'après la mesure du panier de consommation (MPC, base 2008), pour l'ensemble des personnes et selon le sexe du soutien économique principal, Québec, 2000-2009	47
TABLEAU 19 :	Indicateurs complémentaires : dispersion, écart, intensité et gravité du faible revenu, d'après la mesure du panier de consommation (MPC, base 2008), pour l'ensemble des personnes et selon l'âge du soutien économique principal, Québec, 2000-2009	47
TABLEAU 20 :	Coefficient de Gini, avant et après transferts et impôts, selon le type d'unité familiale, Québec, 1990 et 2009	49
TABLEAU 21 :	Évolution du coefficient de Gini selon le type d'unité familiale, d'après le revenu après impôt ajusté, Québec et Canada, 1990-2009	51
TABLEAU 22 :	Revenu moyen des unités familiales selon le type de revenu et impôt moyen dans chaque quintile de revenu disponible, Québec, 2008	51
TABLEAU 23 :	Revenu disponible moyen selon le type d'unité familiale et le quintile de revenu, ajusté selon la taille de l'unité familiale, dollars de 2009, Québec, 1990 et 2009	52
TABLEAU 24 :	Coefficient de polarisation : proportion de personnes vivant dans des unités familiales dont le revenu après impôts ajusté se situe entre 75 % et 125 % de la médiane, selon différentes caractéristiques du soutien économique principal, Québec, 2000-2009	54



LISTE DES GRAPHIQUES

GRAPHIQUE 1 : Taux de faible revenu des personnes d'après la mesure du panier de consommation (MPC, base 2008), Québec, 2000-2009	10
GRAPHIQUE 2 : Taux de faible revenu des personnes dans les unités familiales d'après la mesure du panier de consommation (MPC, base 2008), Québec, 2000-2009	11
GRAPHIQUE 3 : Taux de faible revenu des personnes d'après la mesure de faible revenu (MFR), selon la région administrative, Québec, 2007	16
GRAPHIQUE 4 : Variation des taux de faible revenu des familles et des personnes hors famille, d'après la mesure de faible revenu (MFR), selon la région administrative, Québec, 1997 à 2007	17
GRAPHIQUE 5 : Taux de faible revenu des personnes d'après la mesure du panier de consommation (MPC, base 2008), Canada et provinces, 2009	18
GRAPHIQUE 6 : Variation des taux de faible revenu des personnes d'après la mesure du panier de consommation (MPC, base 2008), Canada et provinces, 2000-2009	19
GRAPHIQUE 7 : Taux de faible revenu d'après les seuils de 50 % et de 60 % du revenu médian du Québec après impôt, pour les personnes, selon le pays, tournant du XXI ^e siècle	25
GRAPHIQUE 8 : Taux de faible revenu d'après les seuils de 50 % et 60 % du revenu médian du Québec ajustés à l'aide des parités de pouvoir d'achat (PPA) après impôt, pour les personnes, selon le pays, tournant du XXI ^e siècle	27
GRAPHIQUE 9 : Variation des taux de faible revenu (50 % du revenu médian) après impôt, pour les personnes, selon le pays, en points de pourcentage, entre 2000 et 2004 (sauf exceptions)	29
GRAPHIQUE 10 : Revenu disponible et seuils de faible revenu après impôt, personnes seules, Québec, 2004	32
GRAPHIQUE 11 : Revenu disponible et seuils de faible revenu après impôt, personnes seules, Québec, 2011	33
GRAPHIQUE 12 : Revenu disponible et seuils de faible revenu après impôt, personnes seules avec contraintes sévères à l'emploi, Québec, 2004	35

GRAPHIQUE 13 : Revenu disponible et seuils de faible revenu après impôt, personnes seules avec contraintes sévères à l'emploi, Québec, 2011	36
GRAPHIQUE 14 : Revenu disponible et seuils de faible revenu après impôt, familles monoparentales avec un enfant de 3 ans, Québec, 2004	38
GRAPHIQUE 15 : Revenu disponible et seuils de faible revenu après impôt, familles monoparentales avec un enfant de 3 ans, Québec, 2011	39
GRAPHIQUE 16 : Revenu disponible et seuils de faible revenu après impôt, couples avec un revenu sans enfant, Québec, 2004	41
GRAPHIQUE 17 : Revenu disponible et seuils de faible revenu après impôt, couples avec un revenu sans enfant, Québec, 2011	42
GRAPHIQUE 18 : Revenu disponible et seuils de faible revenu après impôt, familles biparentales avec un revenu et deux enfants, Québec, 2004	44
GRAPHIQUE 19 : Revenu disponible et seuils de faible revenu après impôt, familles biparentales avec un revenu et deux enfants, Québec, 2011	45
GRAPHIQUE 20 : Coefficient de Gini, après transferts et impôts, selon le type d'unité familiale, Québec, 1990-2009	50



IN MEMORIAM

PAUL BERNARD, 1945-2011

Le décès en février de notre ami et collègue Paul Bernard nous a beaucoup attristés. Membre du Comité de direction du CEPE depuis sa création en 2006, Paul a joué un rôle central dans nos délibérations et travaux, en nous rappelant constamment qu'il était possible, et en fait indispensable, de conjuguer l'engagement social et les impératifs de la rigueur scientifique.

Professeur au Département de sociologie de l'Université de Montréal, titulaire d'un doctorat en sociologie de l'Université Harvard, il a initié avec vigueur et respect des générations d'étudiants à ses préoccupations théoriques et méthodologiques. Il les a aussi formés, sur un ensemble de questions sociales : le travail et le syndicalisme, les classes sociales, la stratification sociale, la précarité d'emploi, le développement social, les régimes providentiels, la pauvreté, les inégalités sociales et de santé, les parcours de vie et les analyses longitudinales, la causalité dans les sciences sociales, ainsi que les statistiques sociales. Sa grande disponibilité et sa compréhension des enjeux de formation et de transmission en ont fait un professeur d'une qualité exceptionnelle.

Sa conception engagée de la recherche l'a mené à toujours se soucier du fait que ses travaux puissent conduire à des changements dans la formulation des politiques publiques. Ses nombreuses publications témoignent de son rayonnement non seulement au Québec et au Canada, mais aussi à l'échelle internationale.

Paul a collaboré à un si grand nombre de comités, notamment au cours des quinze ou vingt dernières années, que certains ont dit de lui qu'on le voyait partout sur le terrain. Mentionnons entre autres sa contribution à la mise en place du réseau des Centres de données de recherche (CDR) de Statistique Canada, dont le Centre interuniversitaire de statistiques sociales (CIOSS) fait partie, ainsi que son généreux engagement au sein de ces divers comités ou organismes : Groupe de recherche et d'information sur le développement social (GRIDS), Conseil national de la statistique de Statistique Canada, Institut de la statistique du Québec (ISQ), Centre de recherche sur les politiques et le développement social (CPDS), Société de recherche sociale appliquée (SRSA), Conseil canadien de développement social (CCDS), Conseil de la science et de la technologie (CST), Centre Léa-Roback et Centraide du Grand Montréal.

Paul a été un collaborateur actif, rigoureux, influent et toujours agréable tant pour le CEPE que pour la gamme d'organisations auxquelles il a prêté son concours, et il a sans relâche mis en avant des valeurs bien ancrées de justice sociale et d'ouverture aux autres. Paul avait de grandes anticipations pour sa retraite, qu'il envisageait comme un temps de vie qui lui laisserait plus de temps pour continuer à s'engager intellectuellement et socialement. Mais ici s'arrête le parcours de sa vie. Il nous manquera beaucoup.

MOT DU PRÉSIDENT

La Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale engage le gouvernement et l'ensemble de la société québécoise à planifier et à réaliser les actions nécessaires pour tendre vers un Québec sans pauvreté. Le Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion sociale a été mis sur pied dans cette perspective en 2005. Il fournit notamment de l'information fiable et rigoureuse sur la situation de la pauvreté au Québec.

Prendre la mesure de la pauvreté, des inégalités et de l'exclusion sociale n'est pas simple. Il faut en effet convenir d'indicateurs adéquats et acceptables pour tous, afin de rendre compte de réalités complexes et sensibles que les données statistiques ne recouvrent qu'imparfaitement. Le Centre a donc accordé la priorité à l'élaboration d'un ensemble cohérent d'indicateurs pouvant servir de guide pour la lutte contre la pauvreté. C'est ce qu'il a publié en 2009 dans son Avis au ministre intitulé *Prendre la mesure de la pauvreté : Proposition d'indicateurs devant servir à mesurer la pauvreté, les inégalités et l'exclusion sociale afin de mesurer les progrès réalisés au Québec*. Cet Avis a été largement diffusé et ses recommandations ont été acceptées par le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Il a fait l'objet de journées d'appropriation et de lancement auprès des personnes intéressées, qui l'ont généralement bien accueilli.

Le présent rapport a pour but de répondre à la recommandation de cet Avis voulant que soit publié annuellement un état de situation sur la pauvreté et l'exclusion sociale au Québec. En 2008, le CEPE avait publié un premier rapport intitulé *Le faible revenu au Québec : un état de situation*, à la demande notamment du Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Les indicateurs présentés ici ont été actualisés à l'aide des données les plus récentes et ils suivent davantage les recommandations que l'on trouve dans l'Avis au ministre.

Des gains ont été enregistrés ces dernières années, mais pas pour tous. Depuis la fin des années 1990, le taux de faible revenu a en effet diminué. Mais il demeure très préoccupant, notamment pour les personnes seules, qui comptent pour presque la moitié des personnes en situation de pauvreté et qui ont également tendance à être les plus pauvres parmi les pauvres. Ce deuxième portrait souligne la grande vulnérabilité et la précarité de ces personnes qui risquent de cumuler plusieurs désavantages et de demeurer bien en deçà des seuils de faible revenu.

Le gouvernement du Québec a lancé en 2010 un deuxième Plan d'action visant à lutter contre la pauvreté, qui a pu s'appuyer en partie sur certains des résultats de l'Action concertée de recherche sur la pauvreté et l'exclusion (2007-2009). Cette Action concertée a été lancée par plusieurs partenaires, dont le CEPE et le Fonds québécois de recherche sur la société et la culture (FORSC). Ces recherches permettent déjà de constater que la direction prise avec le premier Plan d'action semble avoir été favorable pour certains, notamment les familles avec enfants, mais moins pour d'autres, en particulier les personnes seules.

Beaucoup reste à faire pour mieux comprendre la pauvreté, les inégalités et l'exclusion sociale et pour agir sur les causes. Cet état de situation fait apparaître à la fois les progrès réalisés et l'ampleur du travail qui reste à accomplir.



Alain Noël
Président du comité de direction

SOMMAIRE

L'Avis du Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion, intitulé Prendre la mesure de la pauvreté, Proposition d'indicateurs devant servir à mesurer la pauvreté, les inégalités et l'exclusion sociale afin de mesurer les progrès réalisés au Québec (CEPE, 2009), a présenté 19 recommandations sur les indicateurs à privilégier afin de mesurer les progrès réalisés au Québec en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion. Le présent état de situation répond à la recommandation voulant qu'un bilan annuel soit publié sur la pauvreté et l'exclusion au Québec. Par conséquent, cet état de situation permet de réunir les données les plus à jour, au moment de sa publication, sur la pauvreté et les inégalités au Québec.

Après avoir rappelé les plus récents seuils et taux de faible revenu, notamment les taux selon la mesure du panier de consommation (MPC) – recommandée par le CEPE comme mesure de référence afin de suivre les situations de pauvreté sous l'angle de la couverture des besoins de base – ainsi que la mesure de faible revenu (MFR), pour les cas où la MPC n'est pas disponible, les résultats des comparaisons interrégionales, interprovinciales et internationales sont présentés et discutés :

- d'après la MFR, les comparaisons interrégionales permettent de voir qu'entre 1997 et 2007 certaines des régions du Québec ont enregistré une baisse du taux de faible revenu (ex. : Nord-du-Québec, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Côte-Nord); d'autres ont connu une relative stabilité (ex. : Estrie, Centre-du-Québec); d'autres enfin ont connu une hausse (ex. : Montréal). Les régions de Chaudière-Appalaches et de la Capitale-Nationale occupent les rangs les plus favorables en 2007 (dernière année disponible), sous la barre des 10 %, alors qu'à l'autre extrémité les régions de la Mauricie, du Nord-du-Québec et de Montréal se situent au-dessus de la moyenne québécoise;
- d'après la MPC, les comparaisons interprovinciales permettent d'observer la position du Québec au 2^e rang des provinces (ex-aequo avec la Saskatchewan), mais pour des différences avec plusieurs des autres provinces qui ne sont pas statistiquement significatives. En fait, ces différences entre sept des provinces (Île-du-Prince-Édouard, Québec, Saskatchewan, Manitoba, Alberta, Ontario, Nouveau-Brunswick) se situent dans les marges d'erreur. Le Québec se trouve ainsi dans un groupe de provinces distinct de celui de la Colombie-Britannique, de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve; ces dernières provinces en effet connaissent des taux significativement plus élevés que celles du premier groupe en 2009;
- les comparaisons internationales d'après la MFR permettent de constater que, quelle que soit la méthode de calcul utilisée, le Québec se serait situé en milieu de peloton des pays développés sur la scène internationale en 2004 s'il avait été considéré comme une entité distincte.

Parmi les raisons pour lesquelles la baisse du taux de faible revenu d'après la mesure du panier de consommation (MPC) s'est effectuée à un rythme moins élevé au Québec entre 2000 et 2008, on remarque tout d'abord la faible augmentation du revenu disponible par rapport à l'évolution des seuils de la MPC qu'a connue le Québec à partir de 2004. Alors que le Québec voyait la cadence de la diminution du faible revenu ralentir, d'autres provinces vivaient un déclin du faible revenu plus rapide que celui du Québec du fait d'une progression du revenu disponible de loin supérieure à celle des seuils de faible revenu.

Afin de juger cette fois de l'évolution du Québec par rapport à lui-même, nous avons pu observer, entre 2004 et 2011, à partir de simulations de cas types, l'évolution de la hauteur relative du revenu disponible des personnes ou des unités familiales en relation avec les divers seuils existants. C'est ce que nous avons appelé les seuils implicites, c'est-à-dire les seuils de référence déterminés par une mesure sociale ou fiscale.

Relativement à divers seuils de faible revenu (MFR 50 % et MPC de Montréal), les cas des personnes seules, des personnes seules avec contraintes sévères à l'emploi, des familles monoparentales avec un enfant de 3 ans, des couples avec un revenu sans enfant et enfin des familles biparentales avec un revenu et deux enfants ont été examinés. En relation par exemple avec la MPC de Montréal, on observe que les personnes dont le revenu disponible est au moins égal au seuil implicite sont pour certaines en déficit (ratio inférieur à 100 %) ou en excédent (ratio supérieur à 100 %). On remarque dans la majorité des cas une diminution des écarts entre les deux années, mais il arrive que ces écarts n'ont que peu ou pas bougé, et qu'ils ont même augmenté légèrement dans certains cas, surtout chez les personnes seules.

Sur les inégalités, avant transferts et impôts, le revenu du quintile le plus pauvre (ensemble des unités), était contenu 13,4 fois dans celui du quintile le plus riche en 1990, et 14,3 fois en 2009; après transferts et impôts, ce revenu du quintile le plus pauvre était contenu 4,3 fois dans celui du quintile le plus riche en 1990, et 4,7 fois en 2009, d'où une croissance des inégalités après transferts et impôts. Cette évolution au Québec s'apparente à ce qu'on trouve dans un bon nombre de pays de l'OCDE.

Sur l'exclusion sociale, des travaux ont été entrepris au CEPE afin de mieux en circonscrire les dimensions. À cet égard, des travaux sont en cours afin de nous permettre d'évaluer s'il est possible de construire un ou des indicateurs d'exclusion.

INTRODUCTION

On trouve dans l'Avis les définitions des indicateurs existants en matière de pauvreté et d'inégalités. Parmi les mesures de faible revenu, rappelons que nous y avons présenté les seuils de faible revenu (SFR), la mesure de faible revenu (MFR) et la mesure du panier de consommation (MPC).

Dans le cadre du présent état de situation, après avoir rappelé les seuils de diverses mesures et les taux observables pour chacune des mesures, nous avons donné une place prépondérante aux comparaisons que ces indicateurs permettent d'effectuer. Ces comparaisons, tant interrégionales, interprovinciales qu'internationales, peuvent servir à situer chacune des régions par rapport aux autres et à l'ensemble du Québec, le Québec par rapport aux autres provinces et à l'ensemble du Canada et, enfin, le Québec, s'il est considéré comme une entité distincte sur la plan international, ainsi que le Canada, par rapport aux autres pays comparables.

Du point de vue de l'expérience de la pauvreté, c'est toutefois en comparant l'évolution des différentes situations de vie révélées par les seuils implicites que nous pouvons mesurer les progrès du Québec par rapport à lui-même.

Parmi les mesures d'inégalités retenues, nous avons aussi présenté dans l'Avis les coefficients de Gini et les ratios interquintiles. Ce portrait des inégalités est complété avec le coefficient de polarisation, qui permet de couvrir une dimension complémentaire à la question des inégalités.

Dans la Section 1, nous avons actualisé les tableaux présentés dans l'Avis du CEPE, avec parfois de légères adaptations ou modifications qui sont signalées chaque fois.

Dans la Section 2, nous présentons divers travaux du CEPE, récents ou à venir : journées d'appropriation et de lancement de l'Avis en juin 2009, exclusion sociale, notes de recherche, Action concertée.

Dans la Section 3, nous évoquons diverses préoccupations à l'aube de l'horizon 2013, l'année visée pour la cible inscrite dans la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion.

Enfin, on trouvera en annexe :

- une liste permettant de comparer les indicateurs retenus afin de suivre les progrès en matière de lutte contre la pauvreté au Québec, à Terre-Neuve, en Ontario et au Manitoba (Annexe 1a);
- une discussion sur les indicateurs de la liste (Annexe 1b);
- la présentation des modifications récentes à la méthodologie de la mesure du panier de consommation (MPC) (Annexe 2);
- les pistes de recherche suggérées lors des Journées d'appropriation et de lancement de l'Avis du CEPE tenues les 4 et 5 juin 2009 à Montréal; elles rappellent la teneur des échanges entre les participantes et participants (Annexe 3);
- quelques notes méthodologiques, comprenant pour l'essentiel les définitions de plusieurs des concepts utilisés dans les tableaux statistiques, incluant l'univers et le sous-univers des familles économiques et des familles de recensement et l'appartenance aux familles économiques et aux familles de recensement et la situation des particuliers dans ces familles (Annexe 4);
- la liste des membres du CEPE (Annexe 5).

SECTION 1 : PAUVRETÉ ET INÉGALITÉS, LES CHIFFRES-CLÉS

« Il faut faire sauter cette distinction entre les sphères économique et sociale de la société. Il n'y a pas que la création de la richesse, mais aussi la création d'une société, de liens et de rapports sociaux. »

Témoignage recueilli lors des journées d'appropriation et de lancement de l'Avis du CEPE, juin 2009

1.1 FAIBLE REVENU

Les mesures de faible revenu les plus connues sont la mesure du panier de consommation (MPC)¹, la mesure de faible revenu, avant et après impôt (MFR)² et les seuils de faible revenu, avant et après impôt (SFR)³. Si les méthodes d'évaluation diffèrent, elles ont toutes pour caractéristique d'établir un seuil de référence et d'effectuer des calculs systématiques par rapport à ce seuil. Elles sont également toutes fondées sur des éléments objectifs et subjectifs dans le choix du ou des critères qui déterminent où se situe le seuil.

Parmi ces trois mesures, le CEPE a estimé que la MPC était celle qui présentait le plus d'avantages sur le plan méthodologique. Il a recommandé de l'utiliser comme mesure de référence afin de suivre les situations de pauvreté sous l'angle de la couverture des besoins de base. Il a également estimé que, dans une zone de seuils possibles relatifs au faible revenu, la MPC ne constitue pas un seuil de sortie de la pauvreté, ce qui demeure bien difficile à estimer à partir des mesures actuelles.

Le CEPE a recommandé de n'utiliser les SFR et la MFR que dans des circonstances bien précises. Les SFR peuvent être utiles pour l'examen de longues séries chronologiques dans une seule province à la fois. En raison de divers biais de mesure, il ne faut toutefois pas les utiliser pour des comparaisons interprovinciales fondées sur le fait qu'ils ne tiennent pas compte du coût de la vie différencié selon les provinces. La MFR, pour sa part, est la mesure la plus utilisée à des fins de comparaisons interrégionales et internationales. Toutefois la MFR, en plus d'être une mesure de pauvreté, peut traduire d'une certaine manière un type d'inégalité, même si ce n'est pas sa fonction première.

1.1.1 Les principaux seuils

Les diverses mesures de faible revenu sont toutes construites selon des méthodes différentes. Il ne faut pas confondre les seuils des SFR et des MFR, fondés sur des revenus, et ceux de la MPC, sur le coût d'un panier que le revenu disponible à la consommation doit permettre de se procurer. Dans le tableau 1 ci-dessous, nous présentons le revenu correspondant aux seuils de référence de 2008 convertis en dollars de 2011. Dans le cas particulier de la mesure du panier de consommation, le revenu après impôt pouvant permettre de se procurer le panier de biens varie considérablement selon les dépenses non discrétionnaires de l'unité familiale. En moyenne, nous avons estimé que le revenu doit être majoré de 7 % par rapport au coût du panier afin de pouvoir se le procurer (FRÉCHET et autres, 2010a).

1. Est considérée par ses auteurs comme à faible revenu, l'unité familiale dont le revenu est inférieur au coût d'un panier de consommation déterminé en fonction de sa collectivité ou d'une collectivité de même taille que la sienne. Ce panier comprend certains biens et services en nourriture, vêtements, chaussures, logement, transport et autres (soins personnels, besoins ménagers, ameublement, service téléphonique, lecture, loisirs et divertissements). Le concept de revenu disponible à la consommation prévaut, c'est-à-dire le revenu après impôt, moins certaines dépenses non discrétionnaires (cotisations sociales, garde d'enfants, pensions alimentaires) (RHDC, 2009).

2. Est considérée comme à faible revenu l'unité familiale dont le revenu ajusté selon la taille et la composition de la famille est inférieur à 50 % de la médiane des revenus ajustés (STATISTIQUE CANADA, 2011c).

3. Est considérée comme à faible revenu l'unité familiale qui consacre 63,6 % et plus de son revenu, soit 20 points de pourcentage de plus que la famille canadienne moyenne, aux vêtements, à l'alimentation et au logement. Ces seuils ont été calculés à partir de l'Enquête sur les dépenses des familles (EDF) de 1992, puis indexés annuellement selon l'indice des prix à la consommation (IPC) du Canada. Ces seuils varient selon la taille de l'unité ainsi que la taille de l'agglomération (STATISTIQUE CANADA, 2011c).

Les montants correspondant aux seuils en question sont les suivants :

TABLEAU 1

SEUILS DE FAIBLE REVENU D'APRÈS DIVERSES MESURES DE FAIBLE REVENU, POUR CERTAINS TYPES D'UNITÉS FAMILIALES ET AGGLOMÉRATIONS, EN DOLLARS COURANTS ET EN DOLLARS DE 2011, QUÉBEC, 2008-2009

	\$ COURANTS	\$ (2011)	REVENU MOYEN APRÈS IMPÔT (ESTIMÉ) CORRESPONDANT (\$ 2011)
Mesure du panier de consommation (MPC) (RMR de Montréal, 2009)			
Personnes seules	15 028	15 478	16 561
Familles monoparentales (1 enfant)	21 039	21 669	23 186
Couples sans enfants	21 039	21 669	23 186
Familles biparentales (2 enfants)	30 055	30 956	33 123
Mesure de faible revenu (MFR) après impôt (2008)			
Personnes seules	14 734	15 270	
Familles monoparentales (1 enfant)	20 628	21 378	
Couples sans enfants	20 628	21 378	
Familles biparentales (2 enfants)	29 468	30 540	

Notes : RMR : région métropolitaine de recensement. La valeur de l'indice des prix à la consommation (IPC) en 2011 a été établie d'après la moyenne de l'IPC des dix dernières années.

Sources : STATISTIQUE CANADA, Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR); STATISTIQUE CANADA (2011b); compilation du CEPE, juillet 2011.

Ainsi, pour les personnes seules, le seuil de la MPC de Montréal, indexé en 2011 de 15 478 \$ et majoré en un revenu moyen après impôt estimé correspondant de 16 561 \$, peut être comparé avec celui de la MFR indexé en 2011 à 15 270 \$. Le hasard peut faire en sorte que les seuils de la MPC et de la MFR soient très rapprochés certaines années et plus éloignés d'autres années. Il s'agit toutefois de mesures construites de façon très différente et ce positionnement relatif pourrait considérablement changer.

1.1.2 Taux de faible revenu

Conformément à la principale recommandation du CEPE qui privilégie le recours à la mesure du panier de consommation (MPC) comme mesure de référence afin de suivre les situations de pauvreté sous l'angle de la couverture des besoins de base, et conformément à une autre recommandation qui privilégie la mesure de faible revenu (MFR) pour les comparaisons internationales, nous ne retiendrons ici que ces seules mesures⁴. La MPC étant disponible depuis 2000, notre examen portera sur la période récente, soit de 2000 à 2009 bien que pour certains autres indicateurs, nous débiterons en 1990, un précédent sommet du cycle économique ou selon la disponibilité des données.

4. Un encadré sur les seuils et les taux selon les seuils de faible revenu de Statistique Canada (SFR) est présenté plus loin. Toutefois, le CEPE n'entend pas les présenter à l'avenir.

■ MESURE DU PANIER DE CONSOMMATION (MPC)

« Il est vrai que les familles monoparentales à l'aide financière de dernier recours ont généralement un revenu près des seuils de la MPC. Toutefois, elles demeurent précaires au sens où une malchance peut faire en sorte de détériorer leur situation très rapidement. »

Témoignage recueilli lors des journées d'appropriation et de lancement de l'Avis du CEPE, juin 2009

La mesure du panier de consommation (MPC) de Ressources humaines et Développement des compétences Canada, maintenant publiée par Statistique Canada, est fondée sur un panier de biens et de services précis⁵.

Le coût des biens et services inclus dans la MPC est calculé pour une famille de référence composée de quatre personnes. Il est ensuite calculé pour tous les autres types de ménage, depuis la révision de 2008 (MPC base 2008), à l'aide de l'échelle d'équivalence de la racine carrée de la taille du ménage. Le coût des biens et services est enfin calculé dans différentes collectivités et tailles de collectivités.

La MPC tient compte des différences du coût de la vie qui existent entre collectivités et tailles de collectivité au Canada. En effet, les seuils fondés sur la MPC varient selon le coût des biens et services du panier dans des collectivités de différentes tailles et dans des collectivités de même taille dans différentes provinces.

En 2008, la MPC a fait l'objet d'une révision en profondeur (voir l'Annexe 2), au point où la série historique depuis 2000 a complètement été révisée. Plusieurs des items du panier de consommation ont été modifiés, certains entraînant une hausse des seuils et d'autres, une baisse de ces seuils. Une vingtaine de révisions ont ainsi été effectuées. Par exemple, la Chevrolet Cavalier, qui n'est plus fabriquée, a été remplacée par la Ford Focus, jugée équivalente, le coût du transport en commun pour les enfants a été ajouté, le coût des frais de logement pour les propriétaires sans hypothèques a été ajusté, etc. Aussi, parmi ces révisions, certaines ont davantage affecté le Québec en comparaison avec le reste du Canada (nourriture, logement, transport) :

- l'adoption du nouveau Panier de provisions nutritif de Santé Canada, en 2008, a occasionné des hausses jusqu'à 13 % au Québec contre 11 % en moyenne au Canada;
- l'utilisation d'une moyenne établie différemment dans le calcul des frais de logement pour les locataires a entraîné une baisse de 7,4 % au Québec mais des baisses de plus de 10 % dans huit des autres provinces;
- l'inclusion des propriétaires sans hypothèque dans les régions rurales dans le calcul des frais de logement a engendré des baisses les plus faibles en Saskatchewan (28,3 %) et au Québec (32,5 %), mais qui dépassent 38 % dans toutes les autres provinces, allant jusqu'à 52,4 % en Colombie-Britannique;
- le transport privé a entraîné une hausse très légèrement supérieure au Québec (0,6 %) en comparaison avec la moyenne canadienne (0,5 %).

5. Rappelons que le contenu de ce panier se répartit sous les rubriques suivantes :

- nourriture;
- vêtements et chaussures;
- logement;
- transports (transports en commun en milieu urbain, automobile en milieu rural);
- autres biens et services (ex : ameublement, téléphone, produits domestiques, loisirs).

Afin de ne retenir que le revenu disponible pour se procurer des biens et services, les montants suivants doivent être retranchés du revenu familial brut total :

- la garde des enfants;
- les soins et services de santé non assurés, les soins dentaires, les soins de la vue;
- l'impôt sur le revenu des particuliers et les cotisations au Régime de pensions du Canada (RPC), au Régime des rentes du Québec (RRQ) et à l'assurance emploi (AE);
- les pensions alimentaires et les paiements de soutien aux enfants;
- les cotisations syndicales et les cotisations au régime de retraite.

Globalement, en appliquant toutes les modifications à l'année 2007 par exemple, le changement des seuils de la MPC au Québec est plutôt mineur : pas de changement des seuils pour la RMR de Québec et baisse de 0,1 % pour la RMR de Montréal, quelques hausses de 0,5 % à 2,7 % pour les villes moyennes et une baisse de 2,5 % pour les régions rurales. En contrepartie, la baisse serait de 3,4 % en moyenne pour tout le Canada (HATFIELD et autres, 2010 : 50-51).

Depuis le début des années 2000, le taux de faible revenu est à la baisse jusqu'en 2004, puis se stabilise par la suite. Les règles de publication fondées sur le coefficient de variation ont été prises en compte⁶ (Tableau 2).

TABLEAU 2

Taux de faible revenu des personnes et des personnes dans les unités familiales
d'après la mesure du panier de consommation (MPC, base 2008), Québec, 2000-2009

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
TOUTES LES PERSONNES	11,6	11,5	10,3	9,2	8,4	8,9	9,0	8,2	9,5	9,5
Personnes de moins de 18 ans	13,7	13,2	10,7	8,8	7,5	7,5	7,3	5,8	9,2	8,9
Personnes de 18 à 64 ans	12,7	12,7	11,6	10,8	10,0	10,8	11,0	10,1	11,3	10,7
Personnes de 65 ans et plus	1,8*	1,9*	2,3*	1,7*	1,5*	1,5*	1,6*	2,0*	1,9*	4,7*
Hommes	10,5	10,6	9,4	8,9	8,5	8,8	9,0	8,1	9,3	9,5
Hommes, moins de 18 ans	12,9	12,9	11,4	9,2	8,3	7,5	7,0	6,7	9,9	9,3
Hommes, 18 à 64 ans	11,0	11,2	9,9	10,1	9,8	10,5	10,7	9,6	10,6	10,7
Hommes, 65 ans et plus	2,0*	2,3*	2,5*	1,0*	1,5*	1,4*	2,3*	2,0*	1,7*	3,3*
Femmes	12,7	12,3	11,1	9,6	8,2	9,0	9,1	8,2	9,7	9,4
Femmes, moins de 18 ans	14,5	13,6	10,1	8,5	6,6	7,6	7,6	4,9	8,5	8,5
Femmes, 18 à 64 ans	14,4	14,1	13,3	11,6	10,2	11,0	11,3	10,7	12,0	10,6
Femmes, 65 ans et plus	1,6*	1,6*	2,2*	2,2*	1,6*	1,6*	1,1*	1,9*	2,0*	5,8*
PERSONNES SEULES	25,4	25,9	21,8	21,5	22,1	24,6	23,4	22,7	22,8	25,7
Personnes seules, hommes	24,9	25,3	20,8	22,2	24,9	26,9	26,6	24,7	22,1	26,2
Personnes seules, femmes	25,9	26,4	22,7	20,8	19,3	22,3	20,4	20,9	23,6	25,1
Personnes seules, personnes âgées	2,8*	4,1*	2,6*	2,6*	2,3*	2,2*	2,5*	2,7*	3,3*	11,4*
Personnes seules, hommes âgés	4,3*	6,7*	4,2*	1,6*	3,8*	2,4*	6,8*	2,6*	4,5*	12,3*
Personnes seules, femmes âgées	2,3*	3,1*	2,0*	2,9*	1,7*	2,1*	0,9*	2,8*	2,7*	11,1*
Personnes seules, moins de 65 ans	32,7	32,8	28,5	27,9	28,8	32,1	30,7	30,1	30,3	30,8
Personnes seules, hommes, moins de 65 ans	27,9	28,3	23,7	25,5	28,3	30,8	30,1	28,9	25,5	28,5
Personnes seules, femmes, moins de 65 ans	38,7	38,6	34,3	31,0	29,4	33,8	31,4	31,6	37,0	34,3
PERSONNES DANS LES FAMILLES ÉCONOMIQUES, DEUX PERSONNES OU PLUS	9,1	8,8	8,1	6,8	5,6	5,7	6,0	5,0	6,6	5,9
Personnes dans les familles biparentales avec enfants	7,1*	8,3*	5,7*	4,3*	3,9*	3,9*	4,0*	2,7*	5,7*	4,5*
Personnes dans les familles monoparentales	36,0*	29,7*	29,7*	26,7*	21,3*	18,7*	19,9*	17,1*	20,1	21,0
Personnes dans les familles monoparentales, homme à leur tête	20,6*	10,9*	12,5*	10,0*	7,0*	9,4*	8,0*	12,1*	11,4*	11,8*
Personnes dans les familles monoparentales, femme à leur tête	39,4*	33,8*	34,5*	31,1*	25,9*	21,5*	23,4*	18,7*	22,8*	23,2

Note : * À utiliser avec prudence, coefficient de variation > 16,6 % et ≤ 33,3 %.

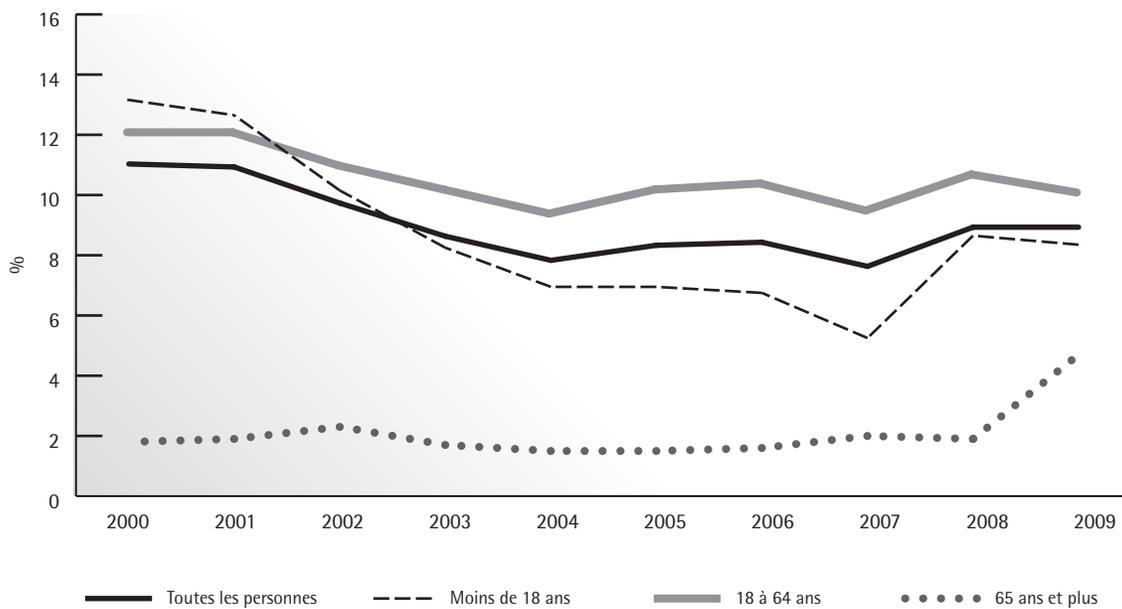
Source : STATISTIQUE CANADA (2011b); compilation du CEPE, juillet 2011.

6. Le coefficient de variation (CV) est l'erreur type estimée exprimée en pourcentage de l'estimation. Selon les règles de publication de Statistique Canada, les valeurs dont le CV est ≤ 16,6 % sont publiées sans restriction; les valeurs dont le CV est > 16,6 % et ≤ 33,3 % doivent être interprétées avec prudence et sont accompagnées d'un astérisque « * »; les valeurs dont le CV est > 33,3 % ne sont pas publiées.

L'analyse de la tendance observable selon le sous-groupe permet de constater que le taux de faible revenu des jeunes (personnes de moins de 18 ans) est passé de 13,7 % à 8,9 % entre 2000 et 2009 (Graphique 1). La hausse subite de 2007 à 2008 est la plus accentuée chez les jeunes; cette catégorie comprend les jeunes de 16 et 17 ans, qui pourraient avoir été affectés par les signes avant-coureurs de la récession. Il s'agit des personnes qui risquent de trouver plus difficilement un premier emploi ou qui risquent le plus d'être remerciées en cas de difficultés économiques.

GRAPHIQUE 1

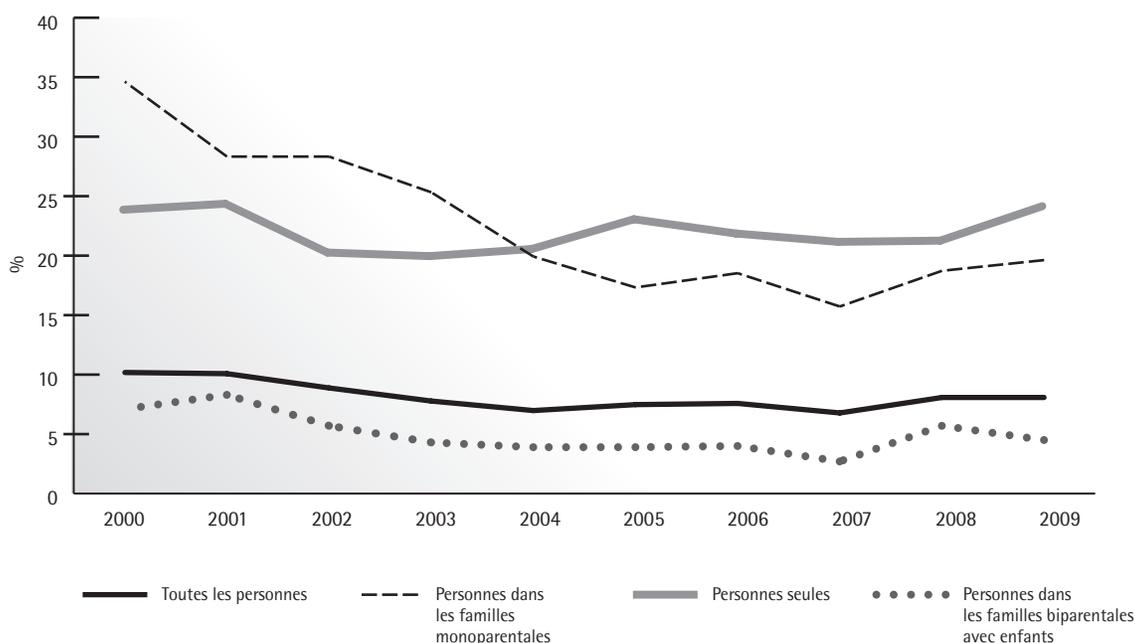
TAUX DE FAIBLE REVENU DES PERSONNES D'APRÈS LA MESURE DU PANIER DE CONSOMMATION (MPC, BASE 2008), QUÉBEC, 2000-2009



Source : STATISTIQUE CANADA (2011b); compilation du CEPE, juillet 2011.

GRAPHIQUE 2

TAUX DE FAIBLE REVENU DES PERSONNES DANS LES UNITÉS FAMILIALES D'APRÈS LA MESURE DU PANIER DE CONSOMMATION (MPC, BASE 2008), QUÉBEC, 2000-2009



Source : STATISTIQUE CANADA (2011b); compilation du CEPE, juillet 2011.

En comparaison notamment avec le taux de faible revenu des personnes dans des familles d'au moins deux personnes (5,9 % en 2009), celui des personnes seules demeure toujours le plus élevé (25,7 % en 2009) (Graphique 2). Par contre, la baisse du taux de faible revenu des familles monoparentales au cours de la période a été significative : il est passé de 36,0 % en 2000 à 21,0 % en 2009, mais il s'agit de données qui doivent être interprétées avec prudence. La baisse a également été marquée chez les familles monoparentales ayant un chef féminin (de 39,4 % à 23,2 % pour la même période), mais ce taux demeure deux fois plus élevé que celui de ces mêmes familles ayant un chef masculin (11,8 % en 2009); il s'agit encore une fois de données qui doivent être interprétées avec prudence.

Toutes les données pour les personnes âgées doivent également être interprétées avec prudence puisque le nombre de personnes est faible dans l'échantillon. Chez les personnes seules, l'évolution des taux pour les hommes âgés montre de grandes variations certaines années (de 2,6 % en 2007 à 12,3 % en 2009, près de 10 points de pourcentage en deux années seulement). L'évolution notamment des taux des hommes seuls âgés pour toute la période (de 4,3 % à 12,3 % entre 2000 et 2009), comme celle des taux des femmes seules âgées (de 2,3 % à 11,1 % entre 2000 et 2009), pourraient montrer que la situation s'est détériorée, surtout au cours de la dernière année avec la récession, mais il faut encore une fois interpréter ces données avec prudence.

■ MESURE DE FAIBLE REVENU (MFR)

« On doit repenser l'exclusion pour y intégrer les gens qui sont sur le marché de l'emploi, mais à faible revenu, qui vivent souvent les mêmes difficultés que les personnes à l'aide sociale. »

Témoignage recueilli lors des journées d'appropriation et de lancement de l'Avis du CEPE, juin 2009

D'après la mesure de faible revenu (MFR) de Statistique Canada, une unité familiale est considérée comme à faible revenu si son revenu est inférieur à la moitié de la médiane⁷ des revenus de l'ensemble de la population ajustée selon la taille et la composition des unités familiales. La mesure de faible revenu peut être calculée avant impôt (MFR-AVI) et après impôt (MFR-API). Certains organismes comme Statistique Canada, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ou le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) établissent un seuil à 50 % de la médiane, et d'autres, dont l'Union européenne et plusieurs de ses États membres, à 60 % de la médiane. Cette mesure permet par conséquent d'effectuer des comparaisons internationales.

Trois modifications viennent d'être apportées à la méthodologie des MFR (MURPHY et autres, 2010) (voir l'Annexe 2) :

- La première consiste à remplacer la famille économique par le ménage en tant qu'unité de compte de base, dans laquelle les membres rassemblent leurs revenus et tirent parti des économies d'échelle en termes de consommation.
- La seconde consiste à d'adopter l'échelle d'équivalence fondée sur la racine carrée de la taille du ménage pour rajuster le revenu du ménage. Cette méthode est simple et en harmonie avec les pratiques internationales. L'ancienne méthode était celle dite « 40/30 » de Statistique Canada (CEPE : 33).
- Le revenu est pondéré par personne et non plus par ménage. Cette pondération produit une estimation de la répartition générale du revenu parmi les personnes dans la population, en supposant que tous les revenus du ménage ou de la famille sont regroupés.

Ces trois modifications ont pour but de calquer davantage la MFR sur les normes européennes et internationales. Comme le fait de s'appuyer sur la MFR dans le but d'effectuer des comparaisons internationales constitue son utilité majeure, ces comparaisons s'en trouveront dorénavant facilitées. D'ailleurs, les séries historiques ont déjà été recalculées par Statistique Canada.

Leur effet sur les taux a été présenté dans le texte de MURPHY et autres (2010) : les deux premières modifications n'ont qu'un effet tout à fait marginal, alors que la troisième implique une légère hausse des taux pour tout le Canada. Un autre effet est que les taux pour les familles ne seront plus différents des taux pour les personnes; on parlera dorénavant des « personnes dans des unités familiales » dont les totaux deviendront identiques à ceux des « personnes », simplifiant du coup la présentation des taux en question (Tableau 3).

TABLEAU 3

TAUX DE FAIBLE REVENU, D'APRÈS LA MESURE DE FAIBLE REVENU (MFR) APRÈS IMPÔT, POUR LES PERSONNES, SELON L'ÂGE DU SOUTIEN ÉCONOMIQUE PRINCIPAL ET LE TYPE D'UNITÉ FAMILIALE, QUÉBEC, 1996-2008 (%)

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
ENSEMBLE DES PERSONNES	11,1	11	10,7	10,3	10,3	10,5	10	9,8	9	9,7	9	9,1	9,6
Moins de 18 ans	12,8	12,4	11,9	11,3	11,2	12,5	10,1	9,6	7,6	8	7,6	8,2	9
18-64 ans	11,9	12,2	11,7	11,6	11,7	11,5	11,2	11,4	10,3	11,2	10,9	10,5	10,9
65 ans et plus	2,6	1,4	2,5	1,3	1,6	1,5	3,2	2	3,9	4,8	1,7	4	4,2
PERSONNES SEULES	24,5	24,9	26,4	23,9	24,5	23,6	21,2	22,3	24,1	27	22,9	24,5	24
Moins de 65 ans	32,4	33,9	35,1	30,7	31,6	30,1	27,5	28,8	29	32,3	30	30,5	29,7
65 ans et plus	4,7	0,8	1,5	2,5	2,2	3,6	2,9	3,1	9,4	11,4	2,8	8,2	8,8
PERSONNES VIVANT DANS UNE FAMILLE ÉCONOMIQUE	8,8	8,6	7,9	7,9	7,7	8	7,8	7,4	5,9	6,1	6,1	5,8	6,4
Moins de 18 ans	12,8	12,4	11,8	11,3	11,2	12,4	10,1	9,6	7,6	7,8	7,5	8	9
18-64 ans	8,1	8	7,1	7,6	7,4	7,4	7,7	7,4	6	6,3	6,4	5,7	6,3
65 ans et plus	1,5	1,7	3	0,8	1,3	0,6	3,4	1,5	1,3	1,6	1,2	1,7	1,7

Source : STATISTIQUE CANADA, *Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR)*; compilation de l'Institut de la statistique du Québec, avril 2011.

Chez les personnes seules âgées, l'évolution des taux montre de grandes variations certaines années (de 3,1 % à 11,4 % de 2003 à 2005, par exemple, puis retour à 2,8 % en 2006), mais on doit comprendre qu'ici aussi la prudence s'impose et que ces données sont fragiles.

LES SEUILS DE FAIBLE REVENU DE STATISTIQUE CANADA (SFR)

Il s'agit d'une mesure fondée sur le fait de dépenser 20 % de plus que le pourcentage consacré par une famille moyenne pour se nourrir, se vêtir et se loger (base 1992 = 63,6 %, incluant le 20 %). À la suite de la vérification de certaines hypothèses, des seuils « personnalisés » (c.-à-d. personnalisés selon les demandes des chercheurs du MESS au début des années 2000) avaient été produits par Statistique Canada, qui a reconnu que des biais de mesure existaient avec cette mesure puisqu'elle ne tient pas compte du coût de la vie différencié selon les provinces. En effet, elle n'est indexée annuellement qu'avec l'indice des prix à la consommation pancanadien. En conséquence, elle ne devrait pas être utilisée dans le cadre des comparaisons interprovinciales. Rien n'empêche toutefois de l'utiliser dans une perspective temporelle (ses séries chronologiques sont les plus longues qui sont disponibles) au sein d'une même entité territoriale (région au sein d'une province ou province dans son ensemble) afin de voir l'évolution des taux de faible revenu. En corrigeant l'important biais de mesure lié au coût de la vie, la MPC devrait pouvoir remplacer les seuils de faible revenu à titre de mesure privilégiée, en particulier pour les comparaisons interprovinciales.

Les seuils de référence au Québec en 2009 (et indexés pour 2011 d'après la valeur de l'indice des prix à la consommation (IPC) en 2011 établie sur la moyenne des dix dernières années) et les taux de faible revenu selon ces seuils sont présentés dans les tableaux suivants :

SEUILS DE FAIBLE REVENU APRÈS IMPÔT DE STATISTIQUE CANADA, VILLES DE 500 000 HABITANTS ET PLUS, 2009 ET DOLLARS DE 2011

	\$ COURANTS	\$ (2011)
Personnes seules	18 421	18 973
Familles monoparentales (1 enfant)	22 420	23 092
Couples sans enfants	22 420	23 092
Familles biparentales (2 enfants)	34 829	35 873

Source : STATISTIQUE CANADA (2011b); compilation du CEPE, juillet 2011.

TAUX DE FAIBLE REVENU SELON LES SEUILS DE FAIBLE REVENU APRÈS IMPÔT (SFR-API) DE STATISTIQUE CANADA, QUÉBEC, 1995-2009

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
SFR API	17,6	18,0	18,5	16,9	14,8	14,8	13,8	12,3	12,3	11,5	11,7	11,5	10,7	11,2	9,4

Source : STATISTIQUE CANADA (2011b); compilation du CEPE, juillet 2011.

Après le présent état de situation, le CEPE a toutefois convenu qu'à l'avenir, il ne publierait plus les données des SFR qui devraient cependant demeurer disponibles sur le site de Statistique Canada. Depuis 2008, Statistique Canada a décidé de publier à la fois les seuils des SFR, de la MFR (médiane canadienne) et de la MPC.⁸

1.1.3 Comparaisons interrégionales

À ce jour, les comparaisons interrégionales au Québec ont été établies d'après la médiane provinciale de la mesure du faible revenu (MFR). L'Institut de la statistique du Québec (ISQ) publie d'ailleurs ces données annuellement à partir des statistiques fiscales fédérales⁹. Ainsi, entre 1997 et 2007, certaines des régions du Québec ont enregistré une baisse du taux de faible revenu (ex. : Nord-du-Québec, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Côte-Nord); d'autres ont connu une relative stabilité (ex. : Estrie, Centre-du-Québec); d'autres enfin ont connu une hausse (ex. : Montréal) (Tableau 4).

TABLEAU 4

TAUX DE FAIBLE REVENU DES PERSONNES D'APRÈS LA MESURE DE FAIBLE REVENU (MFR), SELON LA RÉGION ADMINISTRATIVE, RANG DES RÉGIONS EN 2007 ET VARIATION ENTRE 1997 ET 2007, QUÉBEC, 1997-2007

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	RANG EN 2007	VARIATION 1997-2007
1 Bas-Saint-Laurent	12,7	11,1	11,6	12,2	10,5	10,6	10,7	10,6	9,9	10,0	10,5	8	-2,2
2 Saguenay-Lac-Saint-Jean	11,3	10,2	10,1	10,9	10,4	10,7	10,8	10,6	10,1	9,8	10,1	4	-1,2
3 Capitale-Nationale	11,5	10,4	10,4	10,7	10,0	9,8	9,7	9,8	9,3	9,2	9,5	2	-2,0
4 Mauricie	14,6	13,2	13,1	13,6	13,2	13,5	13,5	13,8	13,2	12,9	13,5	15	-1,1
5 Estrie	12,1	10,7	11,2	11,8	11,0	11,3	11,6	11,7	11,2	11,5	12,4	13	0,3
6 Montréal	19,1	17,1	17,9	18,7	18,4	19,4	19,9	20,1	19,3	19,3	20,2	17	1,1
7 Outaouais	14,2	12,6	13,0	12,8	11,2	11,8	12,0	12,0	11,4	11,4	11,7	11	-2,5
8 Abitibi-Témiscamingue	13,5	12,3	12,6	13,5	12,4	12,4	12,6	12,3	11,2	11,0	11,4	10	-2,1
9 Côte-Nord	16,5	15,4	13,2	13,6	12,1	12,4	11,7	12,2	11,5	11,9	12,4	12	-4,2
10 Nord-du-Québec	30,2	29,2	15,7	16,2	14,6	14,4	14,2	14,7	14,2	16,2	17,3	16	-12,9
11 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	17,7	15,4	15,2	15,5	13,1	13,2	12,7	12,9	12,3	12,1	12,7	14	-5,0
12 Chaudière-Appalaches	9,0	7,9	8,0	8,3	7,4	7,6	7,6	7,6	7,2	7,3	7,7	1	-1,3
13 Laval	10,5	9,0	9,3	9,6	9,2	9,5	9,7	9,9	9,4	9,6	10,3	6	-0,2
14 Lanaudière	11,4	10,2	10,4	10,9	10,2	10,4	10,1	10,1	9,3	9,4	10,2	5	-1,2
15 Laurentides	12,2	10,6	10,8	11,2	10,3	10,6	10,3	10,2	9,5	9,5	10,3	7	-1,9
16 Montérégie	10,9	9,6	9,8	10,2	9,5	9,8	9,9	9,8	9,2	9,2	10,0	3	-0,9
17 Centre-du-Québec	11,5	10,0	10,3	10,6	10,2	10,5	10,9	11,0	10,4	10,7	11,2	9	-0,3
Ensemble du Québec	13,7	12,2	12,4	12,9	12,2	12,6	12,7	12,7	12,1	12,1	12,7		-0,9

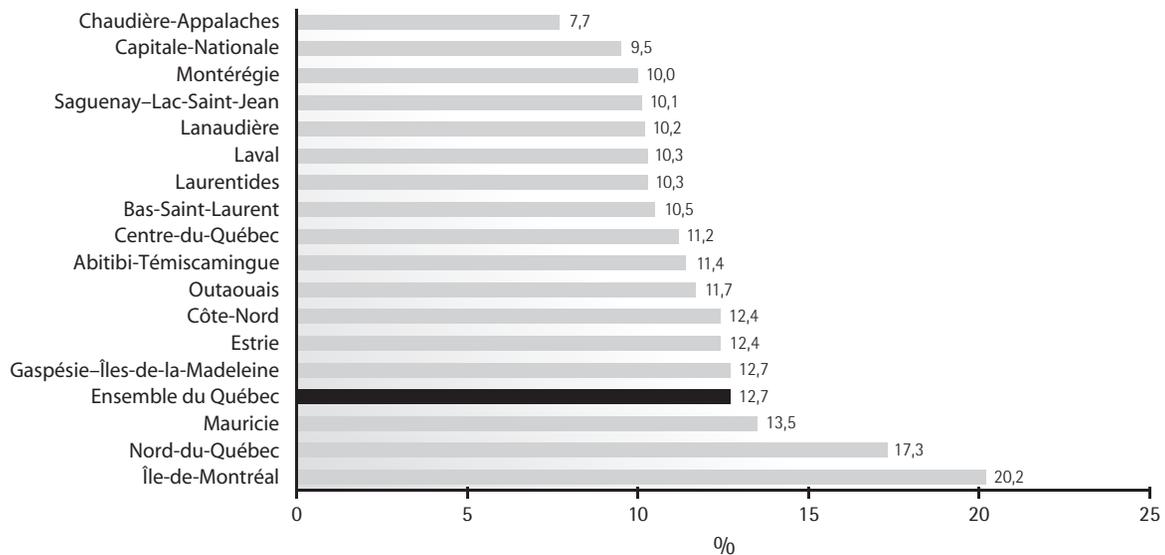
Sources : STATISTIQUE CANADA, *Fichier sur les familles T1 (FFT1)*; compilation de l'ISQ et du CEPE, juillet 2011.

9. Des explorations sont actuellement en cours à l'ISQ afin de vérifier dans quelle mesure la MPC pourrait être utilisée pour des comparaisons interrégionales.

Les régions de Chaudière-Appalaches et de la Capitale-Nationale occupent les rangs les plus favorables en 2007 (dernière année disponible), sous la barre des 10 %, alors qu'à l'autre extrémité les régions de la Mauricie, du Nord-du-Québec et de Montréal se situent au-dessus de la moyenne québécoise (Graphique 3).

GRAPHIQUE 3

TAUX DE FAIBLE REVENU DES PERSONNES D'APRÈS LA MESURE DE FAIBLE REVENU (MFR), SELON LA RÉGION ADMINISTRATIVE, QUÉBEC, 2007

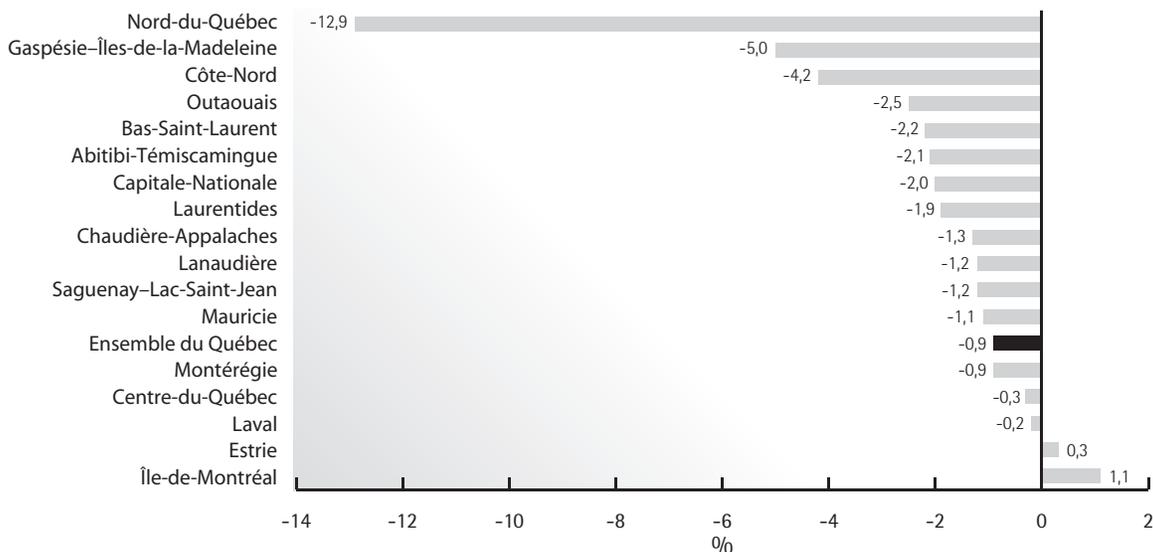


Sources : STATISTIQUE CANADA, *Fichier sur les familles T1 (FFT1)*; compilation de l'ISQ et du CEPE, juillet 2011.

Parmi les régions où le taux de faible revenu a diminué, certaines se sont démarquées par l'ampleur des améliorations. Douze des régions administratives du Québec ont connu une amélioration supérieure à celle de l'ensemble du Québec entre 1997 et 2007. Mentionnons les régions du Nord-du-Québec, de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et de la Côte-Nord, dont le taux de faible revenu a diminué de plus de quatre points de pourcentage mais qui étaient parties de loin. À l'autre extrémité, les situations des régions de Montréal et de l'Estrie ne sont pas aussi favorables, ayant été caractérisées par une légère détérioration entre 1997 et 2007 (Graphique 4).

GRAPHIQUE 4

VARIATION DES TAUX DE FAIBLE REVENU DES FAMILLES ET DES PERSONNES HORS FAMILLE, D'APRÈS LA MESURE DE FAIBLE REVENU (MFR), SELON LA RÉGION ADMINISTRATIVE, QUÉBEC, 1997 À 2007



Note : Le tableau présente les données classées selon le rang de la variation en points de pourcentage.

La ligne noire verticale correspond à la moyenne (ensemble du Québec).

Sources : STATISTIQUE CANADA, Fichier sur les familles T1 (FFT1); compilation de l'ISQ et du CEPE, juillet 2011.

1.1.4 Comparaisons interprovinciales

Relativement aux comparaisons interprovinciales, les provinces ne s'entendent pas entre elles sur la mesure à privilégier (voir les Annexes 1a et 1b sur la comparaison des indicateurs retenus entre le Québec, Terre-Neuve, l'Ontario et le Manitoba). Pour sa part, le Québec privilégie la MPC pour les raisons déjà évoquées.

La comparaison qui s'appuie sur la MPC permet d'observer, pour les personnes, la position du Québec, au 2^e rang des provinces (Tableau 5 et Graphique 5), ex-aequo avec la Saskatchewan, mais pour des différences avec plusieurs des autres provinces qui ne sont pas statistiquement significatives. En fait, ces différences entre sept des provinces (Île-du-Prince-Édouard, Québec, Saskatchewan, Manitoba, Alberta, Ontario, Nouveau-Brunswick) se situent dans les marges d'erreur. Le Québec se trouve ainsi dans un groupe de provinces distinct de celui de la Colombie-Britannique, de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve; ces dernières provinces en effet connaissent des taux significativement plus élevés que celles du premier groupe en 2009.

TABLEAU 5

TAUX DE FAIBLE REVENU DES PERSONNES, D'APRÈS LA MESURE DU PANIER DE CONSOMMATION (MPC, BASE 2008)
SELON LA PROVINCE, RANG DES PROVINCES EN 2009 ET VARIATION ENTRE 2000 ET 2009, CANADA, 2000-2009

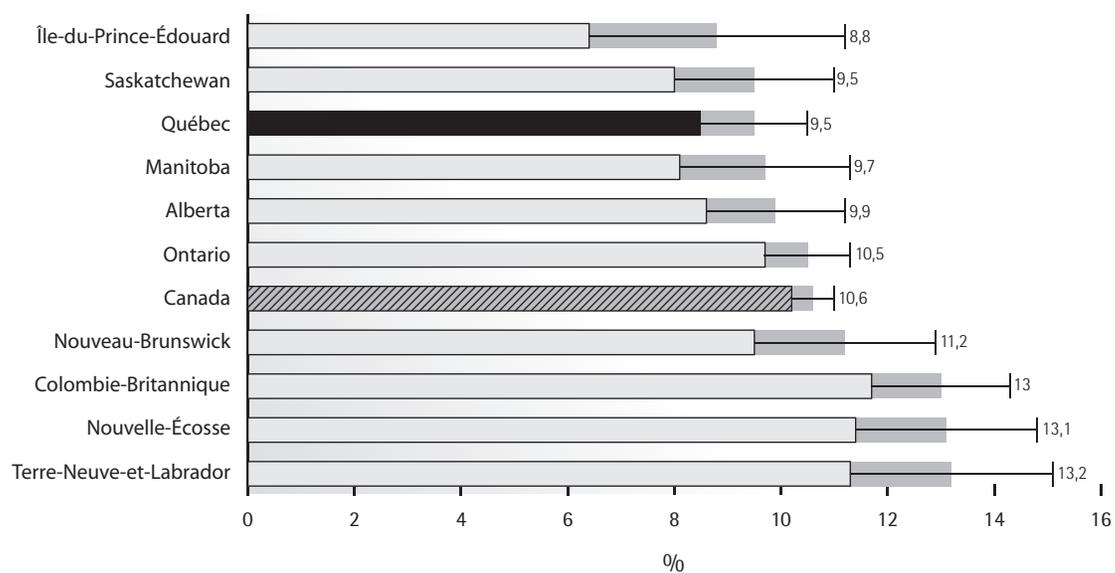
	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	RANG EN 2009	VARIATION 2000-2009
Terre-Neuve	20,5	17,1	17,8	15,6	17,0	14,2	14,6	11,1	12,7	13,2	10	-7,3
Île-du-Prince-Édouard	14,6	14,3	12,8	11,0	10,3	10,2	11,6	9,1	10,0	8,8	1	-5,8
Nouvelle-Écosse	14,2	14,3	14,2	14,4	12,6	11,8	11,0	12,0	12,5	13,1	9	-1,1
Nouveau-Brunswick	13,7	12,9	13,9	13,3	12,6	13,1	14,0	12,4	11,5	11,2	7	-2,5
Québec	11,6	11,5	10,3	9,2	8,4	8,9	9,0	8,2	9,5	9,5	2	-2,1
Ontario	9,9	9,2	9,7	9,5	10,5	10,1	10,0	8,7	9,4	10,5	6	0,6
Manitoba	10,8	10,0	10,3	9,7	9,7	10,1	9,1	8,2	7,8	9,7	4	-1,1
Saskatchewan	13,2	11,9	10,8	11,2	12,2	12,5	12,7	10,4	9,1	9,5	2	-3,7
Alberta	11,0	9,9	8,6	10,5	10,1	8,1	6,8	6,6	6,0	9,9	5	-1,1
Colombie-Britannique	16,8	14,7	15,7	14,8	13,8	12,8	12,3	10,4	11,5	13,0	8	-3,8
Canada	11,9	11,0	10,9	10,6	10,6	10,2	10,0	8,8	9,5	10,6		-1,3

Notes : Les valeurs en caractères gras ne représentent aucune différence statistiquement significative par rapport au Québec ($p \leq 0,05$). En raison de l'absence d'information sur le plan de sondage de l'EDTR, les intervalles de confiance ont été calculés selon l'hypothèse que ce plan est construit sur la base d'un échantillon aléatoire simple, ce qui fait en sorte que les marges d'erreurs sont sous-estimées puisque le plan de sondage de l'EDTR est dit « complexe ».

Source : STATISTIQUE CANADA (2011b); compilation du CEPE, juillet 2011.

GRAPHIQUE 5

TAUX DE FAIBLE REVENU DES PERSONNES D'APRÈS LA MESURE DU PANIER DE CONSOMMATION (MPC, BASE 2008), CANADA ET PROVINCES, 2009



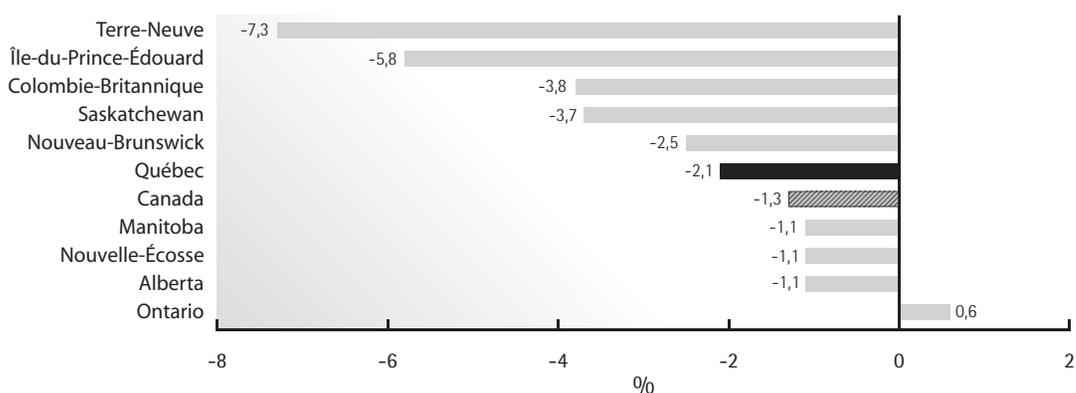
Notes : Les intervalles de confiance sont présentés ici à titre indicatif. En raison de l'absence d'information sur le plan de sondage de l'EDTR, les intervalles de confiance ont été calculés selon l'hypothèse que ce plan est construit sur la base d'un échantillon aléatoire simple, ce qui fait en sorte que les marges d'erreurs sont sous-estimées puisque le plan de sondage de l'EDTR est dit « complexe ».

Source : STATISTIQUE CANADA (2011b); compilation du CEPE, juillet 2011.

L'examen de la variation observable des taux de faible revenu selon la MPC entre 2000 et 2009 est plus favorable dans certaines provinces, comme Terre-Neuve, l'Île-du-Prince-Édouard ou certaines des provinces de l'Ouest, mais la plupart de celles-ci sont parties de beaucoup plus loin que le Québec. À Terre-Neuve, par exemple, la variation de 7,3 points de pourcentage traduit le fait qu'en 2000 le taux était de 20,5 % pour atteindre 13,2 % en 2009, alors qu'au Québec, on a enregistré une variation de 2,1 points de pourcentage, avec un taux de 11,6 % pour atteindre 9,5 % au cours de la même période. (Graphique 6).

GRAPHIQUE 6

VARIATION DES TAUX DE FAIBLE REVENU DES PERSONNES D'APRÈS LA MESURE DU PANIER DE CONSOMMATION (MPC, BASE 2008), CANADA ET PROVINCES, 2000-2009



Notes : En raison de l'absence d'information sur le plan de sondage de l'EDTR, les intervalles de confiance ont été calculés selon l'hypothèse que ce plan est construit sur la base d'un échantillon aléatoire simple, ce qui fait en sorte que les marges d'erreurs sont sous-estimées puisque le plan de sondage de l'EDTR est dit « complexe ». Le tableau présente les données classées selon le rang de la variation en points de pourcentage. La ligne noire verticale correspond à la moyenne (ensemble du Canada).

Source : STATISTIQUE CANADA (2011b); compilation du CEPE, juillet 2011.

Si le Québec est maintenant dépassé par l'Île-du-Prince-Édouard, ex-aequo avec la Saskatchewan et devançant de peu quelques autres provinces, on doit comprendre qu'il ne s'agit pas là de différences statistiquement significatives. En fait, ces différences entre sept des provinces (Île-du-Prince-Édouard, Québec, Saskatchewan, Manitoba, Alberta, Ontario, Nouveau-Brunswick) se situent dans les marges d'erreur. Le Québec se trouve ainsi dans un groupe de provinces distinct de celui de la Colombie-Britannique, de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve; ces dernières provinces en effet connaissent des taux significativement plus élevés que celles du premier groupe en 2009.

1.1.4.1 Analyse de l'évolution des taux de faible revenu selon la mesure du panier de consommation (MPC), Québec et autres provinces, 2000-2008

L'objectif visé dans la présente section consiste à comprendre pourquoi la tendance à la baisse du taux de faible revenu d'après la mesure du panier de consommation (MPC) s'est effectuée à un rythme moins élevé au Québec entre 2000 et 2008. En 2009, le contexte a changé avec la récession dont l'impact, dans le reste du Canada, a été plus durement ressenti qu'au Québec. La faible augmentation du revenu disponible par rapport à l'évolution des seuils de la MPC expliquerait en partie le changement de tendance de l'évolution du faible revenu qu'a connu le Québec à partir de 2004. Alors que le Québec voyait la cadence de la diminution du faible revenu ralentir, d'autres provinces comme l'Alberta, Terre-Neuve ou encore le Manitoba, la Saskatchewan et la Colombie-Britannique vivaient un déclin du faible revenu plus rapide que celui du Québec du fait d'une progression du revenu disponible de loin supérieure à celle des seuils de faible revenu.

Bien que de nombreux facteurs pourraient expliquer cette évolution, nous avons porté notre attention sur deux des composantes de la mesure du panier de consommation, soit l'évolution des seuils d'une part, et l'évolution du revenu disponible aux fins de la MPC, d'autre part. En effet, une variation inégale des postes de dépenses de la MPC d'une province à l'autre aurait pu influencer sur l'évolution du faible revenu. Toujours dans le même ordre d'idée, une variation du revenu disponible moins élevée que celle des seuils de la MPC au cours de cette période pourrait également expliquer la baisse moins prononcée du faible revenu au Québec (-2,1 points de pourcentage) comparativement à celle observée notamment à Terre-Neuve (-7,8 points de pourcentage), en Colombie-Britannique (-5,3 points de pourcentage) et en Alberta (-5,1 points de pourcentage).

Par ailleurs, l'évolution du revenu disponible est implicitement liée à celle de la conjoncture économique : pétrole à Terre-Neuve et dans l'Ouest, etc. Selon COUSINEAU (2009), les provinces où la tendance à la baisse du taux de faible revenu a été la plus prononcée sont aussi celles qui ont connu un taux de croissance économique plus marqué, comme en témoigne la croissance du revenu réel médian par famille.

■ ÉVOLUTION DES COMPOSANTES DU PANIER DE CONSOMMATION

L'évolution et la variation des seuils de faible revenu moyens pondérés des provinces canadiennes sont présentées ci-dessous (Tableau 6)¹⁰. Sur la période de 2000 à 2008, on constate que le Québec a connu une augmentation du seuil de faible revenu moyen pondéré de 27,9 % mais moins élevée que celle observée en Alberta (31,3 %), au Manitoba (30,1 %) et en Saskatchewan (29,3 %). Par ailleurs, l'examen des statistiques sur la période 2004 à 2008 nous amène pratiquement à la même conclusion, à savoir que l'évolution des seuils de la MPC n'a pas été diamétralement opposée au Québec comparativement aux autres provinces. C'est donc dire que cet aspect ne serait pas le facteur le plus important qui expliquerait la baisse relativement plus faible du faible revenu au Québec que dans certaines provinces.

TABLEAU 6

SEUILS DE FAIBLE REVENU MOYENS PONDÉRÉS D'APRÈS LA MESURE DU PANIER DE CONSOMMATION (MPC), POUR LA FAMILLE DE DEUX ADULTES ET DEUX ENFANTS, SELON LES PROVINCES, CANADA, 2000-2008

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	VARIATION 2000-2008	VARIATION 2004-2008
	\$									%	%
Terre-Neuve	24 147	24 709	25 165	25 427	26 125	26 860	28 035	28 676	30 221	25,2	15,7
Île-du-Prince-Édouard	24 058	24 811	25 302	25 568	26 429	27 749	28 967	29 328	30 642	27,4	15,9
Nouvelle-Écosse	23 696	24 413	24 774	25 127	25 705	26 667	27 784	28 547	29 988	26,5	16,7
Nouveau-Brunswick	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	26 412	27 697	27 933	29 384	n.d.	n.d.
Québec	21 544	22 578	22 738	22 917	23 556	24 371	25 497	25 957	27 544	27,9	16,9
Ontario	23 578	24 519	25 086	25 395	26 043	26 851	27 886	28 043	29 670	25,8	13,9
Manitoba	21 462	22 376	22 814	23 297	23 853	24 617	25 575	26 270	27 578	28,5	15,6
Saskatchewan	22 159	23 034	23 133	23 718	24 370	24 819	25 950	26 781	28 648	29,3	17,6
Alberta	23 384	24 423	24 896	25 584	25 789	26 284	27 568	28 845	30 704	31,3	19,1
Colombie-Britannique	24 241	24 544	24 685	24 941	25 659	26 273	27 343	27 809	29 288	20,8	14,1

Notes : n.d. : données non disponibles.

Sources : Statistique Canada, *Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR), 2000 à 2008* et *Le revenu au Canada, 2010* ; compilation du CEPE, juillet 2011.

Malgré une rapide progression du seuil de faible revenu en Alberta, en Saskatchewan et au Manitoba, ces provinces ont vu leurs taux de faible revenu baisser plus rapidement qu'au Québec entre 2000 et 2008.

En analysant l'évolution des seuils de faible revenu pour la période de 2004 à 2008 où le taux de faible revenu d'après la MPC a connu une légère hausse au Québec, on observe la même tendance qu'entre 2000 et 2008. L'Alberta et la Saskatchewan ont vu leurs seuils de faible revenu augmenter plus rapidement qu'au Québec alors que leurs taux de faible revenu ont continué à baisser.

10. Le seuil d'une province est une moyenne pondérée, selon la population, des seuils des différentes collectivités et tailles de collectivité de la province. Voir les seuils dans différentes collectivités et tailles de collectivité (HATFIELD et autres, 2010).

Un élément qui pourrait expliquer l'augmentation des seuils de la MPC au Québec se trouve au poste de dépenses « nourriture ». L'évolution des seuils de faible revenu selon les postes de dépenses pour toutes les provinces canadiennes pour les périodes 2000-2008 et 2004-2008 est présentée ci-dessous (Tableaux 7 et 8). À la lecture de ces tableaux, on constate que le poste « nourriture » a augmenté plus rapidement au Québec que dans les autres provinces autant en 2000-2008 (36,9 %) qu'en 2004-2008 (24,8 %). Ce poste de dépenses étant le plus important dans le budget d'une famille (près du tiers du budget en 2008), une telle évolution des coûts relatifs à la nourriture aurait entraîné à la hausse les seuils de faible revenu.

Le Québec a également connu la plus importante hausse du poste de dépenses « transport » entre 2000 et 2008 (21,2 %) après l'Alberta (30,8 %). Malgré le faible poids du poste « transport » dans l'ensemble du panier de consommation (9,8 % en 2008), la hausse de ses coûts aurait contribué, mais dans une moindre mesure, à la hausse du seuil de faible revenu moyen pondéré du Québec entre 2000 et 2008.

TABLEAU 7

VARIATION DES POSTES DE DÉPENSES DU PANIER DE CONSOMMATION EN %, SELON LES PROVINCES, CANADA, 2000-2008

	NOURRITURE	VÊTEMENTS	LOGEMENT	TRANSPORT	AUTRES DÉPENSES	TOTAL
Terre-Neuve	31,0	-2,7	23,5	12,5	36,9	25,1
Île-du-Prince-Édouard	36,3	-7,3	32,4	10,3	38,9	27,4
Nouvelle-Écosse	34,1	-0,5	24,8	7,0	39,5	26,5
Nouveau-Brunswick	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Québec	36,9	-9,3	20,9	21,2	40,5	27,9
Ontario	35,3	-13,2	23,6	20,7	36,8	25,8
Manitoba	35,5	-0,9	27,0	11,6	41,4	28,5
Saskatchewan	30,9	-2,9	42,5	12,7	37,1	29,3
Alberta	33,8	-9,0	37,6	30,8	37,5	31,3
Colombie-Britannique	22,5	0,4	16,2	17,6	31,3	20,8

Notes : n.d. : données non disponibles.

Source : Statistique Canada, *Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR)*, 2000 à 2008 et *Le revenu au Canada, 2010* ; compilation du CEPE, juillet 2011.

TABLEAU 8

VARIATION DES POSTES DE DÉPENSES DU PANIER DE CONSOMMATION EN %, SELON LES PROVINCES, CANADA, 2004-2008

	NOURRITURE	VÊTEMENTS	LOGEMENT	TRANSPORT	AUTRES DÉPENSES	TOTAL
Terre-Neuve	20,3	-0,7	9,7	6,0	25,1	15,7
Île-du-Prince-Édouard	24,2	-10,4	14,9	4,7	24,8	15,9
Nouvelle-Écosse	21,8	2,0	10,4	3,9	26,8	16,7
Nouveau-Brunswick	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Québec	24,8	-7,6	8,7	8,2	27,5	16,9
Ontario	20,7	-9,3	8,9	9,7	23,2	13,9
Manitoba	18,1	0,5	14,7	4,3	23,9	15,6
Saskatchewan	18,4	-4,9	23,6	10,0	22,6	17,6
Alberta	20,6	-7,7	23,8	13,3	23,7	19,1
Colombie-Britannique	16,3	0,5	8,0	12,2	22,4	14,1

Notes : n.d. : données non disponibles.

Source : Statistique Canada, *Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR)*, 2000 à 2008 et *Le revenu au Canada, 2010* ; compilation du CEPE, juillet 2011.

L'augmentation des coûts des postes de dépenses de la MPC aurait ainsi entraîné à la hausse les seuils de faible revenu moyens pondérés dans toutes les provinces. Toutefois, l'augmentation des coûts des postes de dépenses ne serait pas le facteur le plus important qui explique pourquoi le taux de faible revenu n'a pas baissé davantage au Québec, car la baisse du taux de faible revenu a été plus rapide dans certaines provinces où les coûts des postes de dépenses ont augmenté plus rapidement qu'au Québec. À titre d'exemples, l'Alberta, la Saskatchewan et le Manitoba sont les trois provinces ayant connu les variations les plus rapides des postes de dépenses du panier de consommation, mais qui ont vu leurs taux de faible revenu baisser de 5,1, 4,1 et 3,0 points de pourcentage respectivement entre 2000 et 2008.

■ ÉVOLUTION DU REVENU DISPONIBLE ET DE LA CONJONCTURE ÉCONOMIQUE

L'évolution du revenu disponible des familles représente l'autre facteur explicatif sur lequel nous avons porté notre attention. L'évolution du revenu disponible calculé aux fins de la MPC, que nous avons ajusté afin de tenir compte de la taille des familles, est présentée ci-dessous (Tableau 9). Exception faite de l'Ontario, le revenu disponible calculé aux fins de la MPC a crû à un rythme plus rapide que celui du seuil de la MPC dans toutes les provinces entre 2000 et 2008 pour l'ensemble des différentes strates de revenu.

TABLEAU 9

VARIATIONS DU REVENU DISPONIBLE À LA CONSOMMATION AUX FINS DE LA MPC EN %, AJUSTÉES SELON LA TAILLE DES FAMILLES, ET VARIATIONS EN % DES SEUILS DE LA MPC POUR LES UNITÉS FAMILIALES, SELON LES PROVINCES, CANADA, 2000-2008 ET 2004-2008

	Variation 2000-2008					Variation 2004-2008				
	10 ^e centile	25 ^e centile	Moyenne	Médiane	Seuil	10 ^e centile	25 ^e centile	Moyenne	Médiane	Seuil
Terre-Neuve	46,6	42,6	48,8	44,2	25,2	31,3	24,8	32,5	27,8	15,7
Île-du-Prince-Édouard	53,5	39,2	44,5	45,1	27,4	16,9	21,2	23,1	20,7	15,9
Nouvelle-Écosse	27,1	32,1	33,3	35,0	26,5	22,7	14,7	16,0	14,8	16,7
Nouveau-Brunswick	31,9	35,5	34,1	40,4	n.d.	19,7	20,4	18,4	23,2	n.d.
Québec	29,9	32,8	34,8	33,3	27,9	11,1	12,3	13,5	15,9	16,9
Ontario	24,6	26,1	28,8	26,3	25,8	16,1	15,3	14,7	13,0	13,9
Manitoba	42,5	43,4	43,9	45,9	30,1	28,2	25,0	25,3	25,3	18,3
Saskatchewan	63,7	44,7	58,1	52,5	29,3	46,0	28,1	34,8	35,4	17,6
Alberta	86,7	56,5	62,4	60,4	31,3	66,2	32,5	33,5	30,2	19,1
Colombie-Britannique	35,1	44,1	51,3	47,2	20,8	19,1	24,5	26,8	26,6	14,1

Source: Statistique Canada, *Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR)*, 2000 à 2008; compilation du CEPE, juillet 2011.

Toutefois, on remarque que la variation du revenu disponible pour les unités familiales au 10^e centile et au 25^e centile s'est faite à un rythme moins élevé au Québec au cours de cette période. À ce chapitre, le Québec ne devance que la Nouvelle-Écosse et l'Ontario. Au haut du palmarès, on trouve l'Alberta et la Saskatchewan. Malgré tout, la progression légèrement plus rapide du revenu disponible au Québec comparativement au seuil de la MPC n'est pas étrangère au recul du faible revenu qu'on observe depuis le début du nouveau millénaire.

Si le revenu disponible a augmenté plus rapidement que le seuil de faible revenu entre 2000 et 2008, pourquoi la trajectoire du taux de faible revenu a-t-elle changé à partir de 2004? Un examen des résultats observés entre 2004 et 2008 répond, du moins en partie, à cette question.

On constate qu'au Québec le revenu disponible n'a augmenté que de 11,1 % et 12,3 % pour les unités familiales au 10^e centile et au 25^e centile entre 2004 et 2008, soit une variation plus faible que celle observée pour les seuils au cours de cette même période (16,9 %). À ce chapitre, le Québec occupe la dernière position parmi les provinces. En conclusion, même si d'autres facteurs ont pu influencer sur l'évolution du taux de faible revenu au Québec comparativement aux autres provinces, l'augmentation moins rapide du revenu disponible, notamment entre 2004 et 2008, est l'une des sources à l'origine de la faible baisse du taux de faible revenu au Québec à partir de 2004, comparativement à certaines provinces.

1.1.5 Comparaisons internationales

Pour les comparaisons internationales, la plupart des pays utilisent les seuils de 50 % ou de 60 % de la médiane des revenus, selon la norme en vigueur dans les pays où les comparaisons doivent être effectuées. Cela permet de voir où le Québec se situerait par rapport à un sous-ensemble de dix-sept pays de l'OCDE, parmi la trentaine habituellement retenus dans le cadre des comparaisons internationales, s'il est considéré comme une entité distincte (Tableau 10 et Graphique 7). On le trouverait, en 2004 au 9^e rang selon la référence à 50 %, ou au 8^e rang selon la référence à 60 %. Le Canada se trouverait aux 15^e et 13^e rangs respectivement (et aux 17^e et 14^e rangs sans le Québec).

TABLEAU 10

TAUX DE FAIBLE REVENU (50 % ET 60 % DU REVENU MÉDIAN) APRÈS IMPÔT, POUR LES PERSONNES, SELON LE PAYS, TOURNANT DU XXI^e SIÈCLE

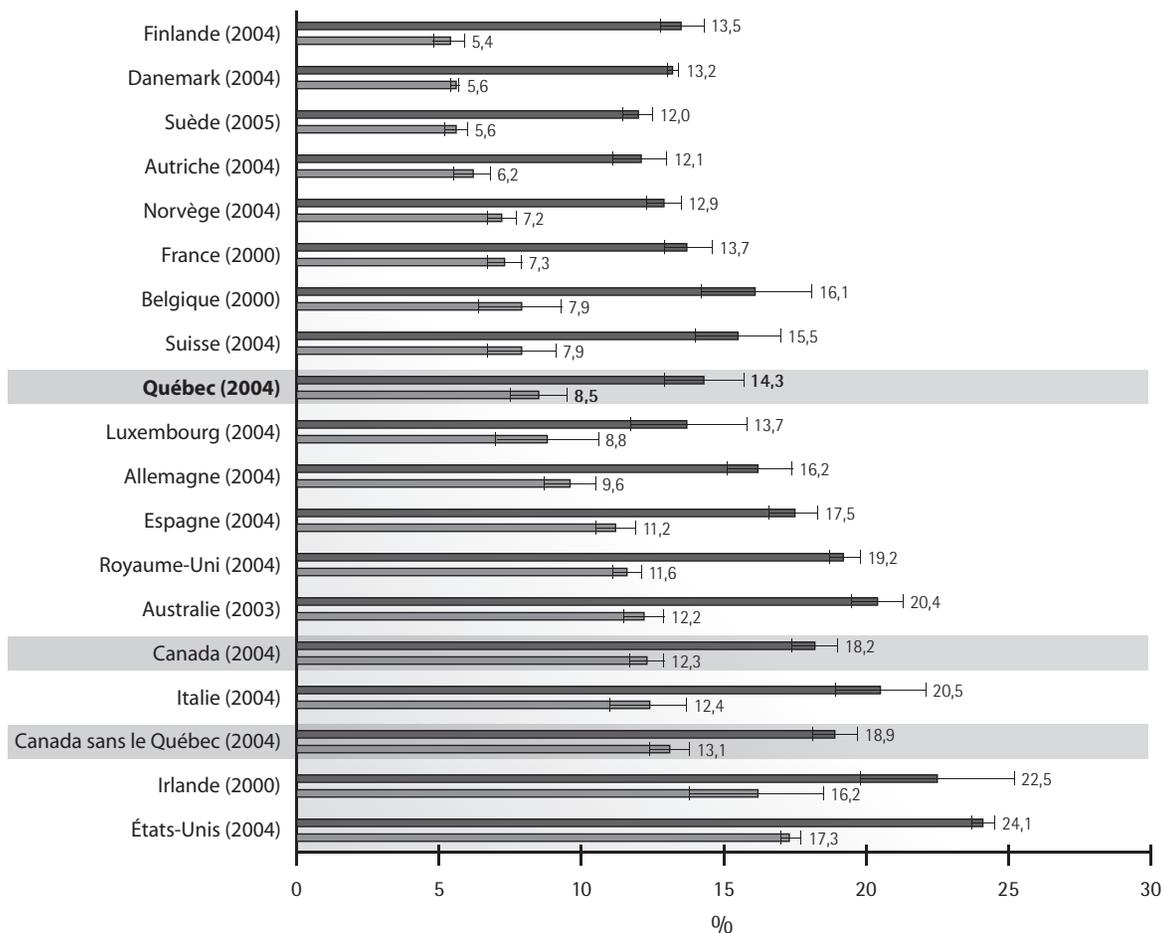
PAYS	PROPOR- TION	ERREUR STANDARD	BORNE INF. 95 %	BORNE SUP. 95 %	50 %		60 %		RANG	
					PROPOR- TION	ERREUR STANDARD	BORNE INF. 95 %	BORNE SUP. 95 %	50 %	60 %
Finlande (2004)	5,4	0,28	4,8	5,9	13,5	0,39	12,8	14,3	1	5
Danemark (2004)	5,6	0,08	5,4	5,7	13,2	0,12	13,0	13,4	2	4
Suède (2005)	5,6	0,21	5,2	6,0	12,0	0,29	11,4	12,5	3	1
Autriche (2004)	6,2	0,35	5,5	6,8	12,1	0,49	11,1	13,0	4	2
Norvège (2004)	7,2	0,24	6,7	7,7	12,9	0,31	12,3	13,5	5	3
France (2000)	7,3	0,29	6,7	7,9	13,7	0,43	12,9	14,6	6	6
Belgique (2000)	7,9	0,74	6,4	9,3	16,1	0,99	14,2	18,1	7	10
Suisse (2004)	7,9	0,61	6,7	9,1	15,5	0,77	14,0	17,0	8	9
Québec (2004)	8,5	0,50	7,5	9,5	14,3	0,70	12,9	15,7	9	8
Luxembourg (2004)	8,8	0,93	7,0	10,6	13,7	1,03	11,7	15,8	10	7
Allemagne (2004)	9,6	0,45	8,7	10,5	16,2	0,59	15,1	17,4	11	11
Espagne (2004)	11,2	0,38	10,5	11,9	17,5	0,45	16,6	18,3	12	12
Royaume-Uni (2004)	11,6	0,23	11,1	12,1	19,2	0,27	18,7	19,8	13	15
Australie (2003)	12,2	0,36	11,5	12,9	20,4	0,45	19,5	21,3	14	16
Canada (2004)	12,3	0,30	11,7	12,9	18,2	0,40	17,4	19,0	15	13
Italie (2004)	12,4	0,69	11,0	13,7	20,5	0,81	18,9	22,1	16	17
Canada sans le Québec (2004)	13,1	0,37	12,4	13,8	18,9	0,40	18,1	19,7	17	14
Irlande (2000)	16,2	1,19	13,8	18,5	22,5	1,39	19,8	25,2	18	18
États-Unis (2004)	17,3	0,18	17,0	17,7	24,1	0,21	23,7	24,5	19	19

Notes : Seuil de faible revenu fixé à 50 % et à 60 % du revenu médian (médiane québécoise dans le cas du Québec); les intervalles de confiance sont indiqués. Les intervalles de confiance sont présentés ici à titre indicatif. En raison de l'absence d'information sur le plan de sondage des enquêtes nationales, les intervalles de confiance ont été calculés selon l'hypothèse que ce plan est construit sur la base d'un échantillon aléatoire simple, ce qui fait en sorte que les marges d'erreurs sont sous-estimées puisque le plan de sondage de telles enquêtes est dit « complexe ». Pour le « Canada sans le Québec », on utilise la médiane canadienne sans le Québec. Le tableau présente les données classées selon le rang à 50 % de la médiane.

Source : Diverses enquêtes nationales sur les revenus; Luxembourg Income Study (LIS); compilation du CEPE, juillet 2011.

GRAPHIQUE 7

TAUX DE FAIBLE REVENU D'APRÈS LES SEUILS DE 50 % ET DE 60 % DU REVENU MÉDIAN DU QUÉBEC APRÈS IMPÔT, POUR LES PERSONNES, SELON LE PAYS, TOURNANT DU XXI^e SIÈCLE



Notes : Seuils de faible revenu fixés à 50 % (□) et 60 % (■) du revenu médian (médiane québécoise dans le cas du Québec); les intervalles de confiance sont indiqués. En raison de l'absence d'information sur le plan de sondage des enquêtes nationales, les intervalles de confiance ont été calculés selon l'hypothèse que ce plan est construit sur la base d'un échantillon aléatoire simple, ce qui fait en sorte que les marges d'erreurs sont sous-estimées puisque le plan de sondage de telles enquêtes est dit « complexe ». Pour le « Canada sans le Québec », on utilise la médiane canadienne sans le Québec.

Source : Diverses enquêtes nationales sur les revenus; Luxembourg Income Study (LIS); compilation du CEPE, juillet 2011.

Le CEPE a aussi recommandé des comparaisons internationales établies d'après les transformations des seuils de revenu à l'aide des parités de pouvoir d'achat (PPA), conformément à la proposition de SMEEDING (2006). Cette transformation a pour but de déterminer l'équivalent de ce seuil dans les autres pays sur le plan du pouvoir d'achat. L'auteur en fournit un exemple lorsqu'il compare les taux de pauvreté de plusieurs pays à l'aide du seuil américain, qui représente une certaine proportion de la médiane des revenus disponibles. Il utilise ensuite les parités de pouvoir d'achat afin de convertir les seuils en question en seuils de pauvreté pour les autres pays. C'est ce qui lui permet de comparer ce que seraient les taux et les rangs de chacun de ces pays (SMEEDING, 2006).

La parité de pouvoir d'achat, calculée par l'OCDE, sert à mesurer combien une devise permet d'acheter des biens et services d'un pays donné, ce qui n'est pas possible avec l'utilisation des taux de change. L'avantage est la variabilité plus faible par rapport aux taux de change, puisque ces derniers peuvent varier subitement à court terme sans qu'il y ait nécessairement modification des conditions économiques (spéculation, par exemple). Par ailleurs, les seuils tels qu'ils sont définis par la MPC ne sont calculés que pour le Canada et on ne trouve pas une mesure équivalente au niveau international.

Cette méthode de calcul sert à situer le Québec sur la scène internationale dans une perspective absolue, le seuil de la mesure n'étant pas employé ici dans une perspective relative. En d'autres termes, cette méthode permet d'estimer le niveau de faible revenu de dix-sept des pays de l'OCDE avec lesquels on se compare habituellement, si l'on appliquait à ces derniers la valeur du seuil québécois (Tableau 11 et Graphique 8).

TABLEAU 11

TAUX DE FAIBLE REVENU D'APRÈS LES SEUILS DE 50 % ET DE 60 % DU REVENU MÉDIAN DU QUÉBEC AJUSTÉ À L'AIDE DES PARITÉS DE POUVOIR D'ACHAT (PPA) APRÈS IMPÔT, POUR LES PERSONNES, SELON LE PAYS, TOURNANT DU XXI^e SIÈCLE

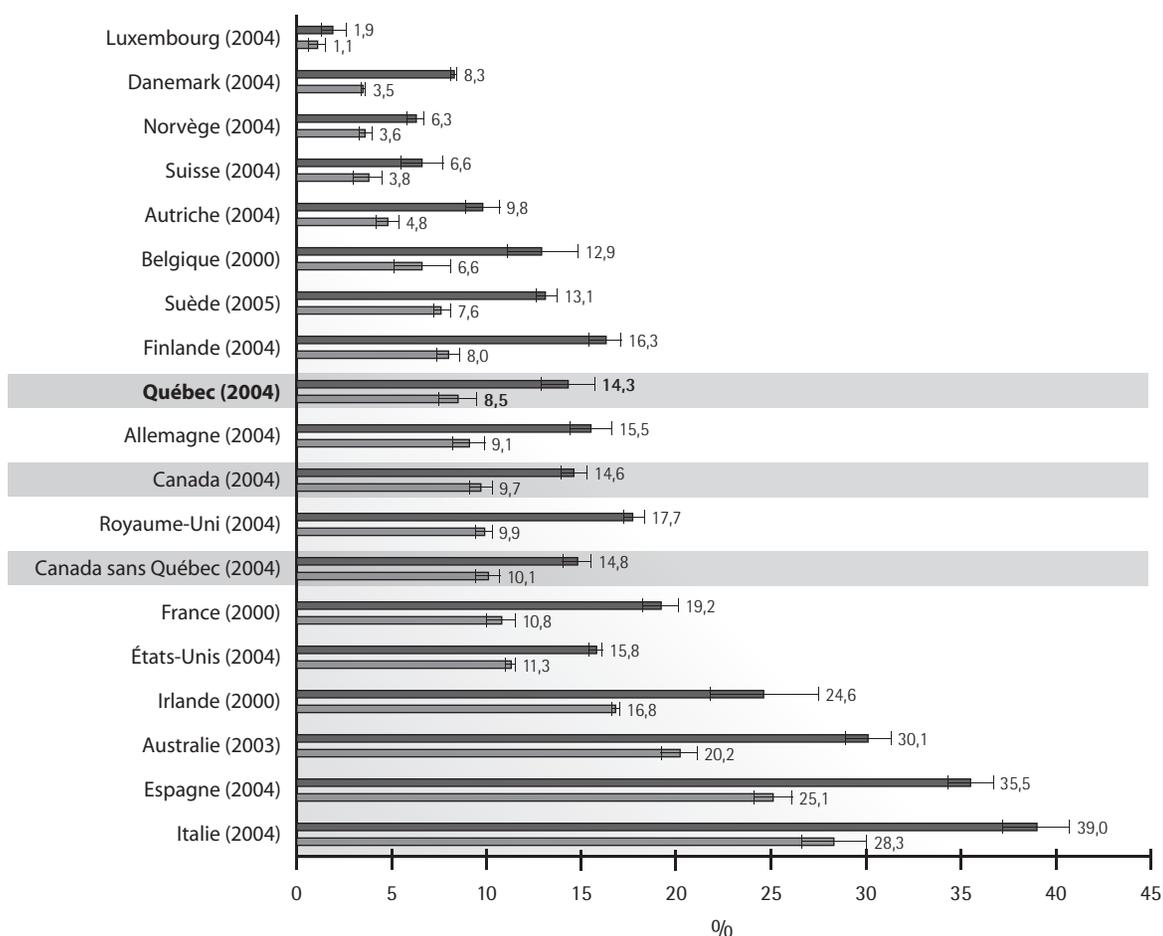
PAYS	PROPOR- TION	ERREUR STANDARD	BORNE INF. 95 %	BORNE SUP. 95 %	PROPOR- TION	ERREUR STANDARD	BORNE INF. 95 %	BORNE SUP. 95 %	RANG	
									50 %	60 %
Luxembourg (2004)	1,1	0,2	0,6	1,5	1,9	0,3	1,3	2,6	1	1
Danemark (2004)	3,5	0,1	3,4	3,6	8,3	0,1	8,1	8,4	2	4
Norvège (2004)	3,6	0,2	3,3	4,0	6,3	0,2	5,8	6,7	3	2
Suisse (2004)	3,8	0,4	3,0	4,5	6,6	0,6	5,5	7,7	4	3
Autriche (2004)	4,8	0,3	4,2	5,4	9,8	0,5	8,9	10,7	5	5
Belgique (2000)	6,6	0,8	5,1	8,1	12,9	1,0	11,1	14,8	6	6
Suède (2005)	7,6	0,2	7,2	8,1	13,1	0,3	12,6	13,7	7	7
Finlande (2004)	8,0	0,3	7,4	8,6	16,3	0,4	15,4	17,1	8	13
Québec (2004)	8,5	0,5	7,5	9,5	14,3	0,7	12,9	15,7	9	8
Allemagne (2004)	9,1	0,4	8,2	9,9	15,5	0,6	14,4	16,6	10	11
Canada (2004)	9,7	0,3	9,1	10,3	14,6	0,4	13,9	15,3	11	9
Royaume-Uni (2004)	9,9	0,2	9,4	10,3	17,7	0,3	17,2	18,3	12	14
Canada sans Québec (2004)	10,1	0,3	9,4	10,7	14,8	0,4	14,0	15,5	13	10
France (2000)	10,8	0,4	10,0	11,5	19,2	0,5	18,2	20,1	14	15
États-Unis (2004)	11,3	0,2	11,0	11,5	15,8	0,2	15,4	16,1	15	12
Irlande (2000)	16,8	0,1	16,6	17,0	24,6	1,5	21,8	27,5	16	16
Australie (2003)	20,2	0,5	19,2	21,1	30,1	0,6	28,9	31,3	17	17
Espagne (2004)	25,1	0,5	24,1	26,1	35,5	0,6	34,3	36,7	18	18
Italie (2004)	28,3	0,9	26,6	30,0	39,0	0,9	37,2	40,7	19	19

Notes : Seuil de faible revenu fixé à 50 % et 60 % du revenu médian (médiane québécoise dans le cas du Québec); les intervalles de confiance sont indiqués. En raison de l'absence d'information sur le plan de sondage des enquêtes nationales, les intervalles de confiance ont été calculés selon l'hypothèse que ce plan est construit sur la base d'un échantillon aléatoire simple, ce qui fait en sorte que les marges d'erreurs sont sous-estimées puisque le plan de sondage de telles enquêtes est dit « complexe ». Pour le « Canada sans le Québec », on utilise la médiane canadienne sans le Québec. Le tableau présente les données classées selon le rang à 50 % de la médiane.

Source : Diverses enquêtes nationales sur les revenus; Luxembourg Income Study (LIS); compilation du CEPE, juillet 2011.

GRAPHIQUE 8

TAUX DE FAIBLE REVENU D'APRÈS LES SEUILS DE 50 % ET 60 % DU REVENU MÉDIAN DU QUÉBEC AJUSTÉS À L'AIDE DES PARITÉS DE POUVOIR D'ACHAT (PPA) APRÈS IMPÔT, POUR LES PERSONNES, SELON LE PAYS, TOURNANT DU XXI^e SIÈCLE



Notes : Seuils de faible revenu fixés à 50 % (□) et 60 % (■) du revenu médian (médiane québécoise dans le cas du Québec); les intervalles de confiance sont indiqués. En raison de l'absence d'information sur le plan de sondage des enquêtes nationales, les intervalles de confiance ont été calculés selon l'hypothèse que ce plan est construit sur la base d'un échantillon aléatoire simple, ce qui fait en sorte que les marges d'erreurs sont sous-estimées puisque le plan de sondage de telles enquêtes est dit « complexe ». Pour le « Canada sans le Québec », on utilise la médiane canadienne sans le Québec. Les données du Luxembourg doivent être interprétées avec prudence (coefficient de variation > 16,6 %).

Source : Diverses enquêtes nationales sur les revenus; Luxembourg Income Study (LIS); compilation du CEPE, juillet 2011.

Les résultats avec des seuils fixés à 50 % et 60 % du revenu médian québécois transformés à l'aide des PPA permettent d'observer qu'avec cet étalon de mesure, le Québec occupe toujours le milieu du peloton des pays développés, tout juste devant le Canada et devant le Canada sans le Québec.

Les deux méthodes, sans et avec la transformation en terme de parité de pouvoir d'achat (PPA), permettent ainsi de tracer un portrait du faible revenu presque similaire. En somme, quelle que soit la méthode de calcul utilisée, le Québec se serait situé en milieu de peloton des pays développés sur la scène internationale en 2004 s'il avait été considéré comme une entité distincte.

Par ailleurs, il importe de rappeler que ces comparaisons internationales comportent certaines limites connues, notamment dans les cas où des transferts en argent existent à certains endroits, alors qu'on privilégie des services publics en nature à d'autres endroits. La comparaison des taux de faible revenu fondés sur un pourcentage de la médiane des revenus n'est pas, par conséquent, une méthode de comparaison à toute épreuve.

Quelle que soit la méthode de calcul utilisée, le Québec se serait situé en milieu de peloton des pays développés sur la scène internationale en 2004 s'il avait été considéré comme une entité distincte.

■ ÉVOLUTION DANS LE TEMPS

Entre 2000 et 2004, un sous-ensemble de quatorze des pays suivis dans le cadre de la Luxembourg Income Study a vu son taux de faible revenu (50 % du revenu médian) augmenter de 0,3 point de pourcentage en moyenne (Tableau 12 et Graphique 9). Si le Québec avait été considéré comme une entité distincte, la variation observable aurait été de -1,5 point de pourcentage entre 2000 et 2004, mais avec des intervalles de confiance qui chevauchent ceux des autres pays. La variation réelle aurait donc pu se situer n'importe où entre -3,4 et 0,5 point de pourcentage, sans différence statistiquement significative avec les autres pays, sauf le Danemark, l'Australie et le Royaume-Uni.

Le nombre d'années d'observation pour cette évolution ne permet vraisemblablement pas ici de déterminer si des différences statistiquement significatives existent entre les pays, ce qui devrait apparaître plus clairement avec les années. Cette incursion permet simplement d'entrevoir la tendance amorcée depuis le début des années 2000.

TABLEAU 12

VARIATION DES TAUX DE FAIBLE REVENU (50 % DU REVENU MÉDIAN) APRÈS IMPÔT, POUR LES PERSONNES, SELON LE PAYS, EN POINTS DE POURCENTAGE, ENTRE 2000 ET 2004 (SAUF EXCEPTIONS)

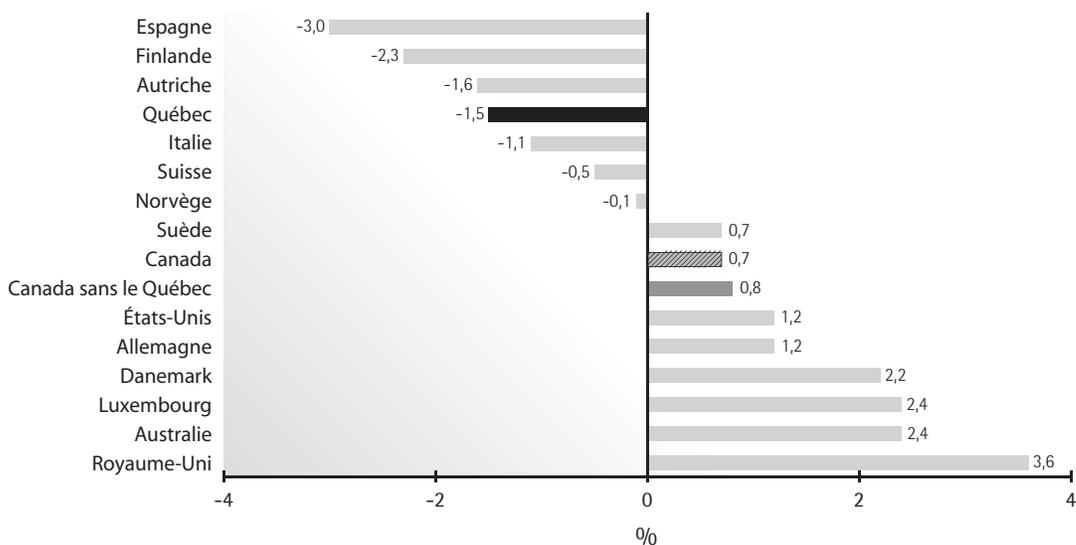
PAYS	ANNÉE	PROPORTION 50 %	ERREUR STANDARD	BORNE INF. 95 %	BORNE SUP. 95 %	ANNÉE	PROPORTION 50 %	ERREUR STANDARD	BORNE INF. 95 %	BORNE SUP. 95 %	VARIATION P.P.	BORNE INF. 95 %	BORNE SUP. 95 %
Espagne	2000	14,2	0,56	13,1	15,3	2004	11,2	0,38	10,5	11,9	-3,0	-4,8	-1,2
Finlande	2000	7,7	0,35	7,0	8,4	2004	5,4	0,28	4,8	5,9	-2,3	-3,6	-1,1
Autriche	2000	7,7	0,62	6,5	8,9	2004	6,2	0,35	5,5	6,8	-1,6	-3,5	0,4
Québec	2000	10,0	0,50	9,0	11,0	2004	8,5	0,50	7,5	9,5	-1,5	-3,4	0,5
Italie	2000	13,5	0,60	12,3	14,7	2004	12,4	0,69	11,0	13,7	-1,1	-3,7	1,4
Suisse	2000	8,4	0,58	7,3	9,5	2004	7,9	0,61	6,7	9,1	-0,5	-2,8	1,9
Norvège	2000	7,3	0,27	6,8	7,8	2004	7,2	0,24	6,7	7,7	-0,1	-1,1	0,9
Suède	2000	4,9	0,17	4,6	5,2	2004	5,6	0,21	5,2	6,0	0,7	0,0	1,4
Canada	2000	11,6	0,28	11,1	12,1	2004	12,3	0,30	11,7	12,9	0,7	-0,4	1,8
Canada sans le Québec	2000	12,3	0,34	11,6	13,0	2004	13,1	0,37	12,4	13,8	0,8	-0,6	2,2
États-Unis	2000	16,1	0,21	15,7	16,6	2004	17,3	0,18	17,0	17,7	1,2	0,4	1,9
Allemagne	2000	8,4	0,37	7,7	9,1	2004	9,6	0,45	8,7	10,5	1,2	-0,4	2,8
Danemark	2000	3,4	0,06	3,3	3,5	2004	5,6	0,08	5,4	5,7	2,2	1,9	2,5
Luxembourg	2000	6,4	0,91	4,6	8,1	2004	8,8	0,93	7,0	10,6	2,4	-1,2	6,0
Australie	2001	9,8	0,44	8,9	10,6	2003	12,2	0,36	11,5	12,9	2,4	0,9	4,0
Royaume-Uni	1999	8,0	0,21	7,6	8,4	2004	11,6	0,23	11,1	12,1	3,6	2,7	4,4
Moyenne											0,3	-1,2	1,9

Notes : Seuil de faible revenu fixé à 50 % du revenu médian (médiane québécoise dans le cas du Québec); les intervalles de confiance sont indiqués. En raison de l'absence d'information sur le plan de sondage des enquêtes nationales, les intervalles de confiance ont été calculés selon l'hypothèse que ce plan est construit sur la base d'un échantillon aléatoire simple, ce qui fait en sorte que les marges d'erreurs sont sous-estimées puisque le plan de sondage de telles enquêtes est dit « complexe ». Pour le « Canada sans le Québec », on utilise la médiane canadienne sans le Québec. Le tableau présente les données classées selon le rang de la variation en points de pourcentage.

Sources : Diverses enquêtes nationales sur les revenus; Luxembourg Income Study (LIS); compilation du CEPE, juillet 2011.

GRAPHIQUE 9

VARIATION DES TAUX DE FAIBLE REVENU (50 % DU REVENU MÉDIAN) APRÈS IMPÔT, POUR LES PERSONNES, SELON LE PAYS, EN POINTS DE POURCENTAGE, ENTRE 2000 ET 2004 (SAUF EXCEPTIONS)



Notes : Seuil de faible revenu fixé à 50 % du revenu médian (médiane québécoise dans le cas du Québec). Pour le « Canada sans le Québec », on utilise la médiane canadienne sans le Québec. Le tableau présente les données classées selon le rang de la variation en points de pourcentage. La ligne noire verticale correspond à la moyenne.

Source : Diverses enquêtes nationales sur les revenus; Luxembourg Income Study (LIS); compilation du CEPE, juillet 2011.

1.2 REVENU DISPONIBLE ET SEUILS DE FAIBLE REVENU APRÈS IMPÔT SELON DIVERSES SITUATIONS SOCIALES ET FISCALES

Un seuil implicite est un seuil de référence qui se trouve déterminé par une mesure sociale ou fiscale. Par exemple, un seuil implicite peut correspondre à divers seuils existants, comme le seuil d'imposition nulle, le seuil de sortie de l'aide financière de dernier recours, le seuil de sortie de la prestation fiscale pour le revenu de travail ou l'emploi au salaire minimum pour un certain nombre d'heures. La correspondance entre les seuils propres à chacune des mesures de faible revenu, ainsi que d'autres seuils implicites propres à la fiscalité ou au fait d'être prestataire de divers programmes gouvernementaux, permet de juger de l'évolution de la situation des personnes au Québec par rapport à lui-même.

Ainsi, nous avons fait réaliser des simulations de cas types à partir d'un modèle de revenu disponible en usage au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Ces simulations permettent d'observer, entre 2004 et 2011, l'évolution de la hauteur relative du revenu disponible des personnes ou des unités familiales en relation avec les divers seuils existants. Les paramètres retenus ici sont ceux en vigueur au 1^{er} juillet 2004 et au 1^{er} juillet 2011 et appliqués toute l'année.

Les tableaux qui suivent permettent de visualiser les seuils de référence déterminés par une mesure sociale ou fiscale (seuils implicites) relativement à divers seuils de faible revenu (MFR 50 % et MPC de Montréal) selon divers cas types : personnes seules, personnes seules avec contraintes sévères à l'emploi, familles monoparentales avec un enfant de 3 ans, couples avec un revenu sans enfant et, enfin, familles biparentales avec un revenu et deux enfants. Les trois premières colonnes permettent de comparer les seuils implicites aux deux seuils retenus. Le tout est complété par le déficit ou l'excédent entre les seuils implicites et les seuils de faible revenu pour chacune des deux années, mesuré à l'aide du ratio des seuils implicites sur les deux seuils retenus.

Par exemple, en relation avec la MPC de Montréal, on observe que les personnes dont le revenu disponible est au moins égal au seuil implicite sont pour certaines en déficit (ratio inférieur à 100 %) ou en excédent (ratio supérieur à 100 %). Les cas types présentés permettent ainsi d'établir un ratio entre les seuils implicites et les seuils de faible revenu, dans les cas des personnes ou des familles dont le revenu disponible est au moins égal au seuil implicite. Dans la majorité des cas, on remarque une diminution des écarts entre les deux années, mais il arrive que ces écarts n'ont que peu ou pas bougé et qu'ils ont même augmenté légèrement dans certains cas, surtout chez les personnes seules (Tableaux 13 à 17).

Par exemple, le seuil de la mesure du panier de consommation de Montréal pour une personne seule était de 13 127 \$ en 2004 et de 15 478 \$ en 2011 une fois indexé au coût de la vie¹¹. Ainsi, une personne seule qui travaille au salaire minimum 35 heures par semaine et dont le revenu disponible est de 12 785 \$ en 2004 et de 16 676 \$ en 2011 a vu le ratio du seuil implicite sur le seuil de la MPC de Montréal passer de 97,4 % en 2004 à 107,7 % en 2011 (Tableau 13).

11. La majoration de 7 % déjà évoquée (FRÉCHET et autres, 2010a) n'a pas été appliquée dans les tableaux et graphiques qui suivent, comme elle n'avait pas été appliquée dans l'Avis du CEPE (2009). Lorsque c'est possible, le CEPE préfère s'en tenir aux seuils publiés, bien qu'indexés, pour tenir compte du coût de la vie. En effet, l'objectif ne consiste pas tant ici à comparer les seuils entre eux, mais bien à comparer les seuils de référence déterminés par une mesure sociale ou fiscale (seuils implicites) avec certains seuils de faible revenu. Aussi, les seuils implicites ont déjà été réduits des impôts, des cotisations et des frais de garde, ce qui entraînerait un double comptage avec le seuil de la MPC majoré de 7 %. En outre, cette augmentation de 7 % n'est valable que pour des niveaux de revenu disponible situés près du seuil de la MPC ($\pm 5\%$).

Dans le cas particulier des prestataires de l'aide sociale :

- les impôts, les cotisations au Régime de rentes et les cotisations à l'assurance-emploi ne s'appliquent pas;
- les cotisations à un régime de retraite et les cotisations syndicales ne s'appliquent pas selon les modalités permises par règlement;
- les frais de santé non assurés :
- les soins dentaires et les soins de la vue sont couverts pour les prestataires;
- la franchise et la coassurance à l'assurance-médicaments ont été totalement exonérées pour les prestataires en 2009;
- la pension alimentaire : les revenus à l'aide sociale ne permettent pas d'en payer;
- la garde des enfants : la seule exception possible serait pour les frais de garde, totalement exonérés pour 23h/semaine (la moitié de la semaine) et au choix des prestataires pour les deux jours et demi qui restent, au tarif de 7 \$ (donc à 17,50 \$). À l'heure actuelle, le ministère de la Famille et des Aînés subventionne ces frais de 23 heures pour environ 10 500 enfants de 0 à 4 ans, soit environ le tiers des enfants (30 300) dont les parents sont prestataires, mais nous n'avons pas les moyens de savoir quelle proportion parmi les 10 500 paie pour les deux jours et demi qui restent.

Dans tous les autres cas, il ne resterait que la question des soins de santé non assurés et celle des pensions alimentaires; cela pourrait justifier en effet qu'on puisse le faire avec un seuil majoré, mais pas de 7 %. On pourrait donc intégrer le seuil majoré de 7 %, mais il faudrait mentionner qu'il ne s'applique pas aux prestataires de l'aide sociale (sauf pour le montant des frais de garde optionnels) et il faudrait aussi ne plus soustraire les cotisations, impôts et frais de garde dans les seuils implicites, de façon à s'en tenir à un revenu net plutôt qu'à un revenu disponible, pourtant plus conforme à la définition de la MPC.

TABLEAU 13

REVENU DISPONIBLE ET SEUILS DE FAIBLE REVENU APRÈS IMPÔT ET TAUX DE COUVERTURE
(SEUILS IMPLICITES/SEUILS), PERSONNES SEULES, QUÉBEC, 2004 ET 2011

		SEUILS IMPLICITES	SEUILS		TAUX DE COUVERTURE	
		\$ COURANTS	MFR 50 %	MPC MONTRÉAL	MFR 50 %	MPC MONTRÉAL
2004	AFDR	7 081	12 879	13 127	55,0	53,9
	AFDR 200 \$	9 672	12 879	13 127	75,1	73,7
	Seuil d'imposition nulle fédéral	9 826	12 879	13 127	76,3	74,9
	Seuil de sortie - AFDR	10 111	12 879	13 127	78,5	77,0
	Seuil d'imposition nulle Québec	12 383	12 879	13 127	96,1	94,3
	Salaire minimum	12 785	12 879	13 127	99,3	97,4
2011	AFDR	7 861	15 176	15 478	51,8	50,8
	AFDR 200 \$	10 297	15 176	15 478	67,9	66,5
	Seuil de sortie - AFDR	12 325	15 176	15 478	81,2	79,6
	Seuil d'imposition nulle fédéral	14 266	15 176	15 478	94,0	92,2
	Seuil d'imposition nulle Québec	16 013	15 176	15 478	105,5	103,5
	Seuil de sortie - Prime au travail	16 175	15 176	15 478	106,6	104,5
	Salaire minimum	16 676	15 176	15 478	109,9	107,7
	Seuil de sortie - PFRT	17 029	15 176	15 478	112,2	110,0

Notes : AFDR : aide financière de dernier recours.

AFDR 200 \$: aide financière de dernier recours, incluant un revenu de travail permis de 200 \$.

PFRT : prestation fiscale pour le revenu de travail.

Les simulations prennent en compte les paramètres connus et applicables en juillet 2004 et en juillet 2011. Il s'agit du revenu disponible personnalisé selon le type de ménage, soit les revenus plus les transferts, moins les cotisations sociales, les impôts et les dépenses liées à l'emploi. Le revenu de travail est constitué d'un seul gagne-pain par ménage.

Transferts le cas échéant : prestation d'aide de dernier recours, prime au travail, prestation fiscale pour revenu gagné, allocation logement, crédit TVP, crédit TPS, remboursement d'impôts fonciers.

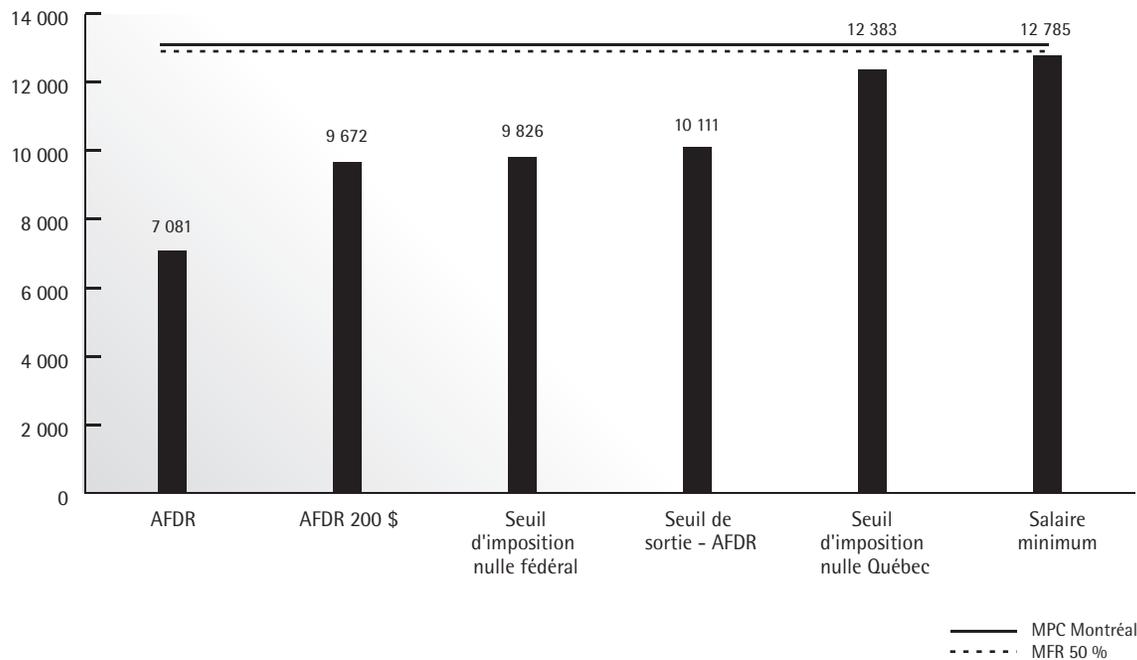
Sources : MESS - Direction des politiques de prestations; compilation du CEPE.

Afin de visualiser également l'évolution dans le temps, deux graphiques sont présentés pour chacun des cas types. Un premier graphique montre l'état de la situation en 2004, soit l'année avant l'implantation des mesures du premier Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion (2004), dont les mesures financières (notamment le soutien aux enfants et la prime au travail) ont été mises en vigueur en janvier 2005, ainsi qu'en 2011, en prenant en compte les paramètres connus pour les fins du présent état de situation (Graphiques 10 à 19).

Ainsi, en 2004, les personnes seules dont le revenu disponible est au moins égal aux seuils implicites n'atteignent aucun des seuils de faible revenu. Les personnes au salaire minimum à 35 heures par semaine se trouvaient même en déficit par rapport à la MFR, ou par rapport à la MPC de Montréal. En 2011, les écarts ont parfois augmenté et parfois diminué : les personnes seules dont le revenu disponible est au moins égal à certains des seuils implicites (aide financière de dernier recours, revenu de travail permis de 200 \$, seuil de sortie de l'aide financière de dernier recours ou seuil d'imposition nulle au fédéral) n'atteignent pas le seuil de la MPC de Montréal. Tous les autres seuils permettent toutefois d'atteindre ou de dépasser celui de la MPC de Montréal (Tableau 13 et Graphiques 10 et 11).

GRAPHIQUE 10

REVENU DISPONIBLE ET SEUILS DE FAIBLE REVENU APRÈS IMPÔT, PERSONNES SEULES, QUÉBEC, 2004



Notes : AFDR : aide financière de dernier recours.

AFDR 200 \$: aide financière de dernier recours, incluant un revenu de travail permis de 200 \$.

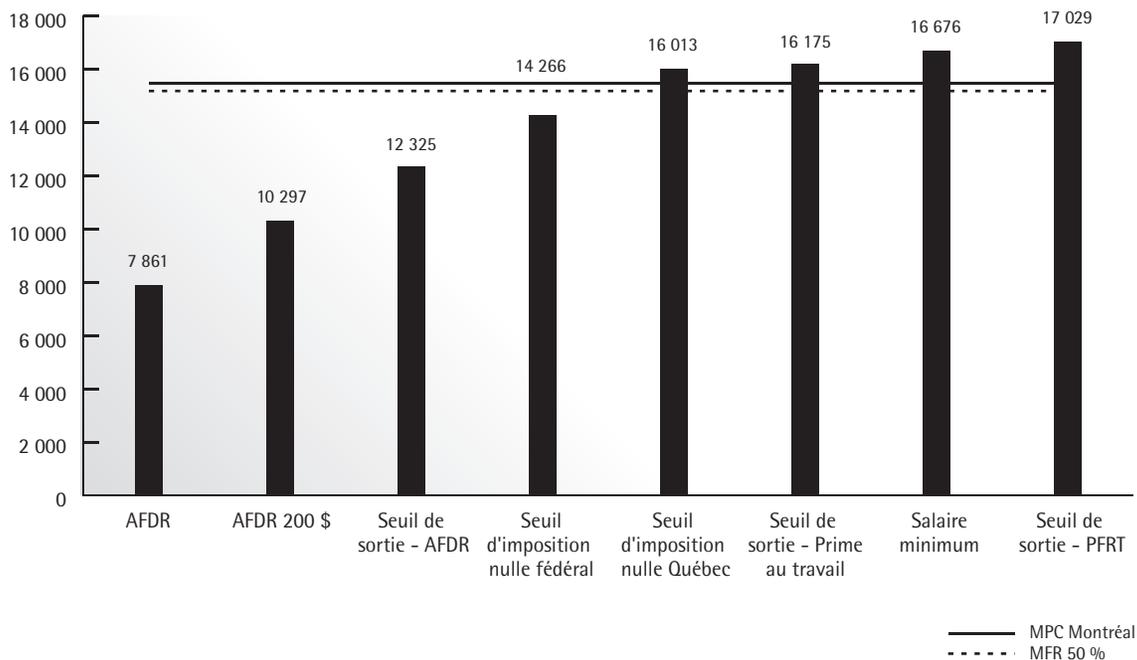
Les simulations prennent en compte les paramètres connus et applicables en juillet 2004. Il s'agit du revenu disponible personnalisé selon le type de ménage, soit les revenus plus les transferts, moins les cotisations sociales, les impôts et les dépenses liées à l'emploi. Le revenu de travail est constitué d'un seul gagne-pain par ménage.

Transferts le cas échéant : prestation d'aide de dernier recours, prime au travail, prestation fiscale pour revenu gagné, allocation logement, crédit TVP, crédit TPS, remboursement d'impôts fonciers.

Sources : MESS - Direction des politiques de prestations; compilation du CEPE.

GRAPHIQUE 11

REVENU DISPONIBLE ET SEUILS DE FAIBLE REVENU APRÈS IMPÔT, PERSONNES SEULES, QUÉBEC, 2011



Notes : AFDR : aide financière de dernier recours.

AFDR 200 \$: aide financière de dernier recours, incluant un revenu de travail permis de 200 \$.

PFRT : prestation fiscale pour le revenu de travail.

Les simulations prennent en compte les paramètres connus et applicables en juillet 2011. Il s'agit du revenu disponible personnalisé selon le type de ménage, soit les revenus plus les transferts, moins les cotisations sociales, les impôts et les dépenses liées à l'emploi. Le revenu de travail est constitué d'un seul gagne-pain par ménage.

Transferts le cas échéant : prestation d'aide de dernier recours, prime au travail, prestation fiscale pour revenu gagné, allocation logement, crédit TVP, crédit TPS, remboursement d'impôts fonciers.

Sources : MESS - Direction des politiques de prestations; compilation du CEPE.

Il en va de même en 2004 pour les personnes seules avec contraintes sévères à l'emploi, dont le revenu disponible est au moins égal aux seuils implicites, qui n'atteignent aucun des seuils de faible revenu. Les personnes au salaire minimum à 35 heures par semaine se trouvaient même en déficit par rapport à la MFR, ou par rapport à la MPC de Montréal. En 2011, les écarts n'ont parfois que très peu bougé, mais ont le plus souvent diminué : les personnes seules avec contraintes sévères à l'emploi dont le revenu disponible est au moins égal à certains des seuils implicites (aide financière de dernier recours, revenu de travail permis de 100 \$, seuil de sortie de l'aide financière de dernier recours ou seuil d'imposition nulle au fédéral), n'atteignent toujours pas le seuil de la MPC de Montréal. Tous les autres seuils permettent toutefois de dépasser celui de la MPC de Montréal (Tableau 14 et Graphiques 12 et 13).

TABLEAU 14

REVENU DISPONIBLE ET SEUILS DE FAIBLE REVENU APRÈS IMPÔT ET TAUX DE COUVERTURE (SEUILS IMPLICITES/ SEUILS), PERSONNES SEULES AVEC CONTRAINTES SÉVÈRES À L'EMPLOI, QUÉBEC, 2004 ET 2011

		SEUILS IMPLICITES	SEUILS		TAUX DE COUVERTURE	
		\$ COURANTS	MFR 50 %	MPC MONTRÉAL	MFR 50 %	MPC MONTRÉAL
2004	AFDR	10 099	12 879	13 127	78,4	76,9
	AFDR 100 \$	11 402	12 879	13 127	88,5	86,9
	Seuil d'imposition nulle fédéral	11 637	12 879	13 127	90,4	88,6
	Seuil de sortie - AFDR	11 931	12 879	13 127	92,6	90,9
	Seuil d'imposition nulle Québec	12 383	12 879	13 127	96,1	94,3
	Salaire minimum	12 785	12 879	13 127	99,3	97,4
2011	AFDR	11 494	15 176	15 478	75,7	74,3
	AFDR 100 \$	12 718	15 176	15 478	83,8	82,2
	Seuil d'imposition nulle fédéral	15 438	15 176	15 478	101,7	99,7
	Seuil de sortie - AFDR	15 444	15 176	15 478	101,8	99,8
	Seuil d'imposition nulle Québec	17 251	15 176	15 478	113,7	111,5
	Salaire minimum	17 796	15 176	15 478	117,3	115,0
	Seuil de sortie - PFRT supp. pers. hand.	18 751	15 176	15 478	123,6	121,1
	Seuil de sortie - Prime au travail adaptée	20 190	15 176	15 478	133,0	130,4

Notes : AFDR : aide financière de dernier recours.

AFDR 100 \$: aide financière de dernier recours, incluant un revenu de travail permis de 100 \$.

PFRT : prestation fiscale pour le revenu de travail.

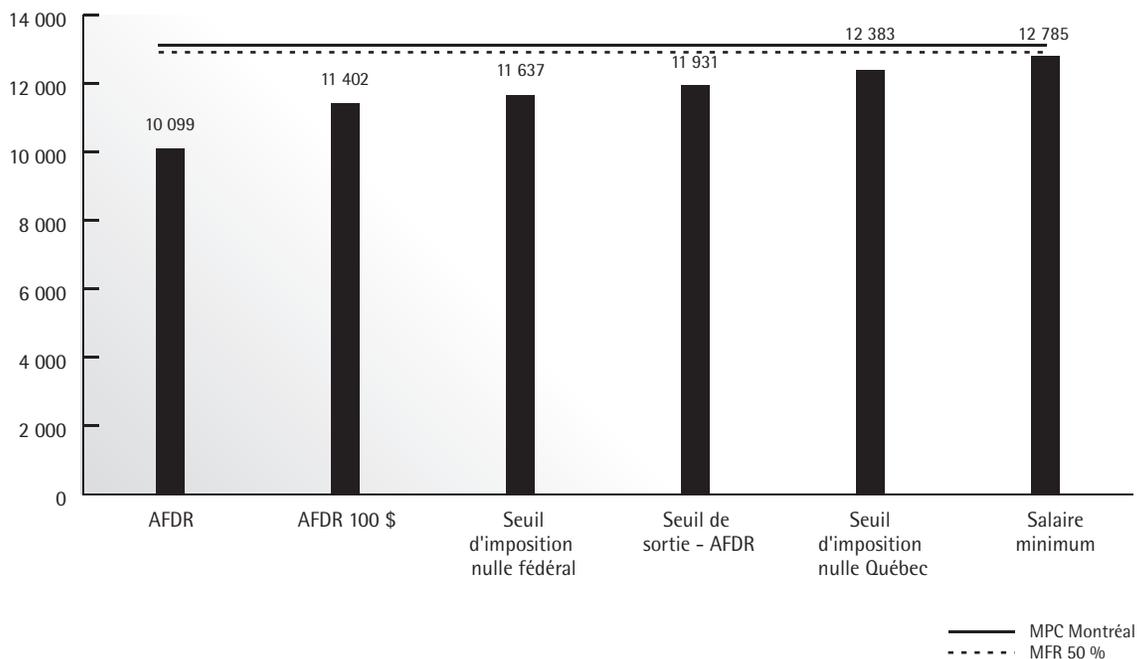
Les simulations prennent en compte les paramètres connus et applicables en juillet 2004 et en juillet 2011. Il s'agit du revenu disponible personnalisé selon le type de ménage, soit les revenus plus les transferts, moins les cotisations sociales, les impôts et les dépenses liées à l'emploi. Le revenu de travail est constitué d'un seul gagne-pain par ménage.

Transferts le cas échéant : prestation d'aide de dernier recours, prime au travail, prestation fiscale pour revenu gagné, allocation logement, crédit TVP, crédit TPS, remboursement d'impôts fonciers.

Sources : MESS - Direction des politiques de prestations; compilation du CEPE.

GRAPHIQUE 12

REVENU DISPONIBLE ET SEUILS DE FAIBLE REVENU APRÈS IMPÔT,
PERSONNES SEULES AVEC CONTRAINTES SÉVÈRES À L'EMPLOI, QUÉBEC, 2004



Notes : AFDR : aide financière de dernier recours.

AFDR 100 \$: aide financière de dernier recours, incluant un revenu de travail permis de 100 \$.

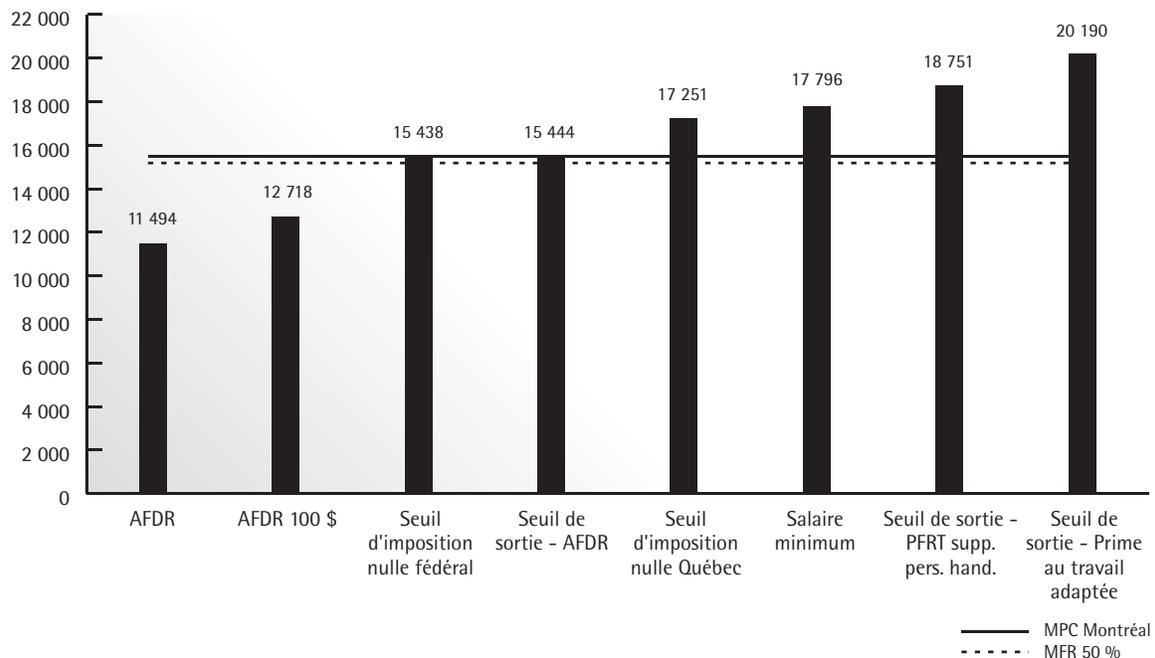
Les simulations prennent en compte les paramètres connus et applicables en juillet 2004. Il s'agit du revenu disponible personnalisé selon le type de ménage, soit les revenus plus les transferts, moins les cotisations sociales, les impôts et les dépenses liées à l'emploi. Le revenu de travail est constitué d'un seul gagne-pain par ménage.

Transferts le cas échéant : prestation d'aide de dernier recours, prime au travail, prestation fiscale pour revenu gagné, allocation logement, crédit TVP, crédit TPS, remboursement d'impôts fonciers.

Sources : MESS - Direction des politiques de prestations; compilation du CEPE.

GRAPHIQUE 13

REVENU DISPONIBLE ET SEUILS DE FAIBLE REVENU APRÈS IMPÔT,
PERSONNES SEULES AVEC CONTRAINTES SÉVÈRES À L'EMPLOI, QUÉBEC, 2011



Notes : AFDR : aide financière de dernier recours.

AFDR 100 \$: aide financière de dernier recours, incluant un revenu de travail permis de 100 \$.

PFRT : prestation fiscale pour le revenu de travail.

Les simulations prennent en compte les paramètres connus et applicables en juillet 2011. Il s'agit du revenu disponible personnalisé selon le type de ménage, soit les revenus plus les transferts, moins les cotisations sociales, les impôts et les dépenses liées à l'emploi. Le revenu de travail est constitué d'un seul gagne-pain par ménage.

Transferts le cas échéant : prestation d'aide de dernier recours, prime au travail, prestation fiscale pour revenu gagné, allocation logement, crédit TVP, crédit TPS, remboursement d'impôts fonciers.

Sources : MESS - Direction des politiques de prestations; compilation du CEPE.

En 2004, les familles monoparentales dont le revenu disponible est au moins égal à certains des seuils implicites (aide financière de dernier recours ou revenu de travail permis de 200 \$), n'atteignent pas le seuil de la MPC de Montréal. Tous les autres seuils permettent de dépasser celui de la MPC de Montréal. En 2011, cette fois, la situation est semblable : celles dont le revenu disponible est au moins égal à certains des seuils implicites (aide financière de dernier recours ou revenu de travail permis de 200 \$) n'atteignent pas le seuil de la MPC de Montréal, mais les écarts ont diminué. Tous les autres seuils permettent de dépasser celui de la MPC de Montréal (Tableau 15 et Graphiques 14 et 15).

TABLEAU 15

REVENU DISPONIBLE ET SEUILS DE FAIBLE REVENU APRÈS IMPÔT ET TAUX DE COUVERTURE (SEUILS IMPLICITES/ SEUILS), FAMILLES MONOPARENTALES AVEC UN ENFANT DE 3 ANS, QUÉBEC, 2004 ET 2011

	SEUILS IMPLICITES	SEUILS		TAUX DE COUVERTURE		
		\$ COURANTS	MFR 50 %	MPC MONTRÉAL	MFR 50 %	MPC MONTRÉAL
2004	AFDR	14 700	18 031	18 564	81,5	79,2
	AFDR 200 \$	17 454	18 031	18 564	96,8	94,0
	Seuil de sortie - AFDR	18 871	18 031	18 564	104,7	101,7
	Salaire minimum	19 984	18 031	18 564	110,8	107,6
	Seuil d'imposition nulle fédéral	20 634	18 031	18 564	114,4	111,2
	Seuil de sortie - APPORT	20 870	18 031	18 564	115,7	112,4
	Seuil d'imposition nulle Québec	24 619	18 031	18 564	136,5	132,6
2011	AFDR	18 404	21 246	21 669	86,6	84,9
	AFDR 200 \$	19 900	21 246	21 669	93,7	91,8
	Seuil de sortie - AFDR	22 114	21 246	21 669	104,1	102,1
	Seuil d'imposition nulle Québec	24 342	21 246	21 669	114,6	112,3
	Seuil de sortie - PFRT	25 566	21 246	21 669	120,3	118,0
	Salaire minimum	25 921	21 246	21 669	122,0	119,6
	Seuil d'imposition nulle fédéral	30 649	21 246	21 669	144,3	141,4
	Seuil de sortie - Prime au travail	33 160	21 246	21 669	156,1	153,0

Notes : AFDR : aide financière de dernier recours.

AFDR 200 \$: aide financière de dernier recours, incluant un revenu de travail permis de 200 \$.

Programme APPORT : aide aux parents pour leur revenu de travail (remplacé par la Prime au travail depuis 2005).

PFRT : prestation fiscale pour le revenu de travail.

Les simulations prennent en compte les paramètres connus et applicables en juillet 2004 et en juillet 2011. Il s'agit du revenu disponible personnalisé selon le type de ménage, soit les revenus plus les transferts, moins les cotisations sociales, les impôts et les dépenses liées à l'emploi. Le revenu de travail est constitué d'un seul gagne-pain par ménage.

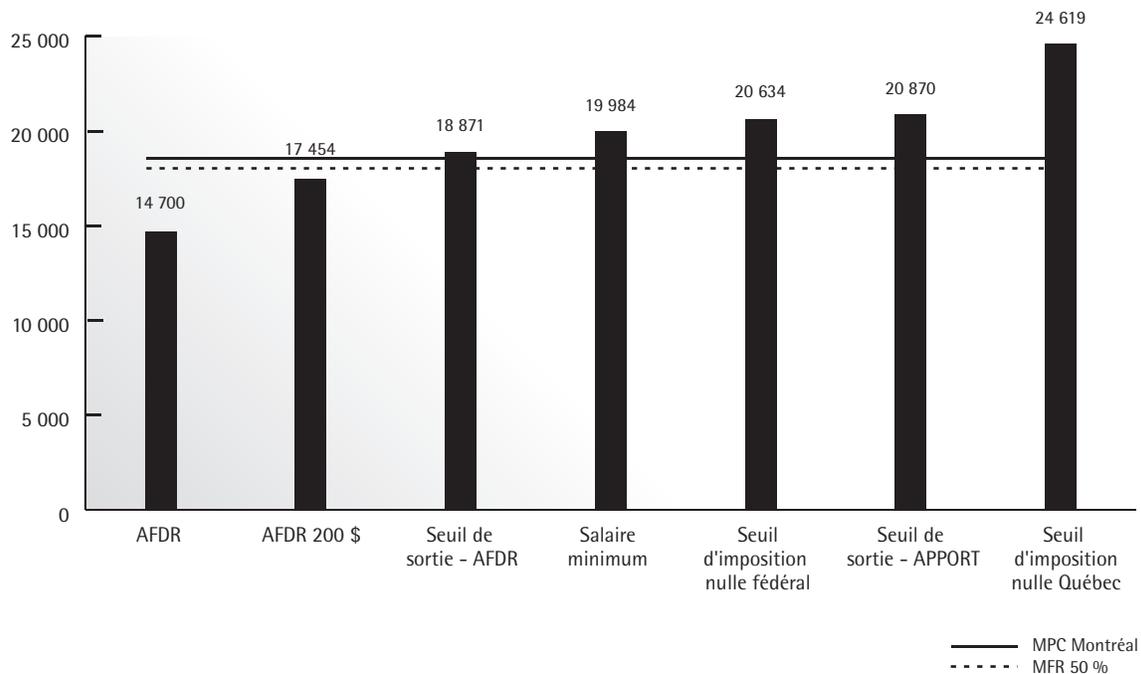
Transferts le cas échéant : prestation d'aide de dernier recours, prestation fiscale pour enfants, prestation universelle pour la garde d'enfants, soutien aux enfants, prime au travail, prestation fiscale pour revenu gagné, allocation logement, crédit TVP, crédit TPS, crédit pour frais de garde d'enfants du Québec, remboursement d'impôts fonciers.

Enfant d'âge préscolaire : 260 jours de garde à contribution réduite. Enfant de 5 ans ou plus : 200 jours de garde à contribution réduite et 60 jours de garde régulière à 25 \$ par jour. On présume qu'il n'y a aucune garde d'enfants lorsque les revenus de travail sont nuls.

Sources : MESS - Direction des politiques de prestations; compilation du CEPE.

GRAPHIQUE 14

REVENU DISPONIBLE ET SEUILS DE FAIBLE REVENU APRÈS IMPÔTS,
FAMILLES MONOPARENTALES AVEC UN ENFANT DE 3 ANS, QUÉBEC, 2004.



Notes : AFDR : aide financière de dernier recours.

AFDR 200 \$: aide financière de dernier recours, incluant un revenu de travail permis de 200 \$.

Programme APPORT : aide aux parents pour leur revenu de travail (remplacé par la Prime au travail depuis 2005).

Les simulations prennent en compte les paramètres connus et applicables en juillet 2004. Il s'agit du revenu disponible personnalisé selon le type de ménage, soit les revenus plus les transferts, moins les cotisations sociales, les impôts et les dépenses liées à l'emploi. Le revenu de travail est constitué d'un seul gagne-pain par ménage.

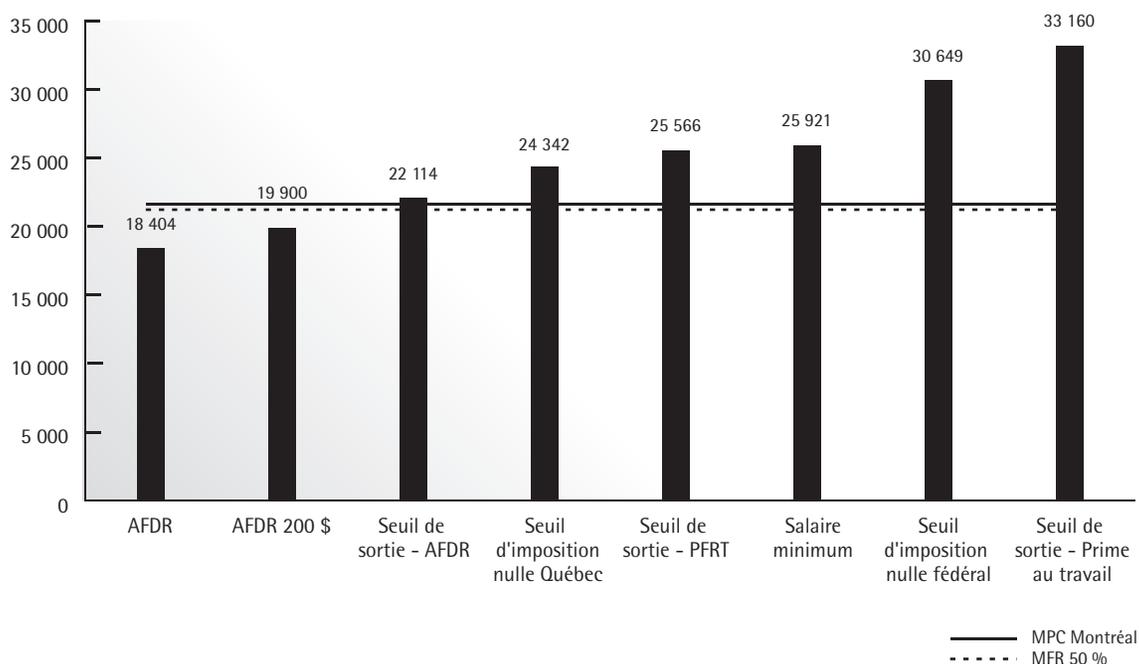
Transferts le cas échéant : prestation d'aide de dernier recours, prestation fiscale pour enfants, prestation universelle pour la garde d'enfants, soutien aux enfants, prime au travail, prestation fiscale pour revenu gagné, allocation logement, crédit TVP, crédit TPS, crédit pour frais de garde d'enfants du Québec, remboursement d'impôts fonciers.

Enfant d'âge préscolaire : 260 jours de garde à contribution réduite. Enfant de 5 ans ou plus : 200 jours de garde à contribution réduite et 60 jours de garde régulière à 25 \$ par jour. On présume qu'il n'y a aucune garde d'enfants lorsque les revenus de travail sont nuls.

Sources : MESS - Direction des politiques de prestations; compilation du CEPE.

GRAPHIQUE 15

REVENU DISPONIBLE ET SEUILS DE FAIBLE REVENU APRÈS IMPÔT,
FAMILLES MONOPARENTALES AVEC UN ENFANT DE 3 ANS, QUÉBEC, 2011



Notes : AFDR : aide financière de dernier recours.

AFDR 200 \$: aide financière de dernier recours, incluant un revenu de travail permis de 200 \$.

PFRT : prestation fiscale pour le revenu de travail.

Les simulations prennent en compte les paramètres connus et applicables en juillet 2011. Il s'agit du revenu disponible personnalisé selon le type de ménage, soit les revenus plus les transferts, moins les cotisations sociales, les impôts et les dépenses liées à l'emploi. Le revenu de travail est constitué d'un seul gagne-pain par ménage.

Transferts le cas échéant : prestation d'aide de dernier recours, prestation fiscale pour enfants, prestation universelle pour la garde d'enfants, soutien aux enfants, prime au travail, prestation fiscale pour revenu gagné, allocation logement, crédit TVP, crédit TPS, crédit pour frais de garde d'enfants du Québec, remboursement d'impôts fonciers.

Enfant d'âge préscolaire : 260 jours de garde à contribution réduite. Enfant de 5 ans ou plus : 200 jours de garde à contribution réduite et 60 jours de garde régulière à 25 \$ par jour. On présume qu'il n'y a aucune garde d'enfants lorsque les revenus de travail sont nuls.

Sources : MESS - Direction des politiques de prestations; compilation du CEPE.

En 2004, dans le cas cette fois des couples avec un revenu sans enfant, seuls ceux dont le revenu disponible est au moins égal au seuil d'imposition nulle du Québec atteignent le seuil de la MPC de Montréal. En 2011, certains des écarts n'ont que peu bougé alors que d'autres ont diminué et à l'exception des couples dont le revenu disponible est au moins égal à certains des seuils implicites (aide financière de dernier recours, avec revenu de travail permis, seuil de sortie de l'aide et salaire minimum), tous les autres seuils permettent de dépasser celui de la MPC de Montréal (Tableau 16 et Graphiques 16 et 17).

TABLEAU 16

REVENU DISPONIBLE ET SEUILS DE FAIBLE REVENU APRÈS IMPÔT ET TAUX DE COUVERTURE (SEUILS IMPLICITES/ SEUILS), COUPLES AVEC UN REVENU SANS ENFANT, QUÉBEC, 2004 ET 2011

		SEUILS IMPLICITES	SEUILS		TAUX DE COUVERTURE	
		\$ COURANTS	MFR 50 %	MPC MONTRÉAL	MFR 50 %	MPC MONTRÉAL
2004	AFDR	10 757	18 031	18 564	59,7	57,9
	AFDR 300 \$	14 594	18 031	18 564	80,9	78,6
	Salaire minimum	14 658	18 031	18 564	81,3	79,0
	Seuil de sortie - AFDR	14 984	18 031	18 564	83,1	80,7
	Seuil d'imposition nulle fédéral	15 673	18 031	18 564	86,9	84,4
	Seuil d'imposition nulle Québec	21 377	18 031	18 564	118,6	115,2
2011	AFDR	12 049	21 246	21 669	56,7	55,6
	AFDR 300 \$	15 671	21 246	21 669	73,8	72,3
	Seuil de sortie - AFDR	18 822	21 246	21 669	88,6	86,9
	Salaire minimum	20 785	21 246	21 669	97,8	95,9
	Seuil d'imposition nulle fédéral	24 577	21 246	21 669	115,7	113,4
	Seuil de sortie - Prime au travail	24 883	21 246	21 669	117,1	114,8
	Seuil d'imposition nulle Québec	26 537	21 246	21 669	124,9	122,5
	Seuil de sortie - PFRT	26 838	21 246	21 669	126,3	123,9

Notes : AFDR : aide financière de dernier recours.

AFDR 300 \$: aide financière de dernier recours, incluant un revenu de travail permis de 300 \$.

PFRT : prestation fiscale pour le revenu de travail.

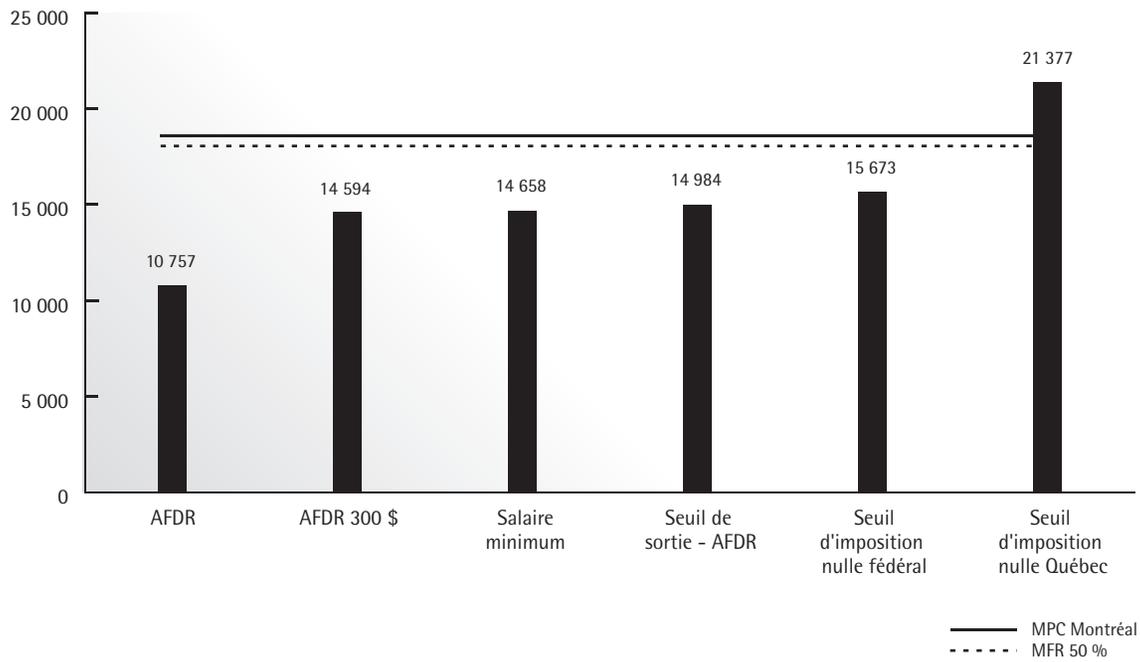
Les simulations prennent en compte les paramètres connus et applicables en juillet 2004 et en juillet 2011. Il s'agit du revenu disponible personnalisé selon le type de ménage, soit les revenus plus les transferts, moins les cotisations sociales, les impôts et les dépenses liées à l'emploi. Le revenu de travail est constitué d'un seul gagne-pain par ménage.

Transferts le cas échéant : prestation d'aide de dernier recours, prime au travail, prestation fiscale pour revenu gagné, allocation logement, crédit TVP, crédit TPS, remboursement d'impôts fonciers.

Sources : MESS - Direction des politiques de prestations; compilation du CEPE.

GRAPHIQUE 16

REVENU DISPONIBLE ET SEUILS DE FAIBLE REVENU APRÈS IMPÔT,
COUPLES AVEC UN REVENU SANS ENFANT, QUÉBEC, 2004



Notes : AFDR : aide financière de dernier recours.

AFDR 300 \$: aide financière de dernier recours, incluant un revenu de travail permis de 300 \$.

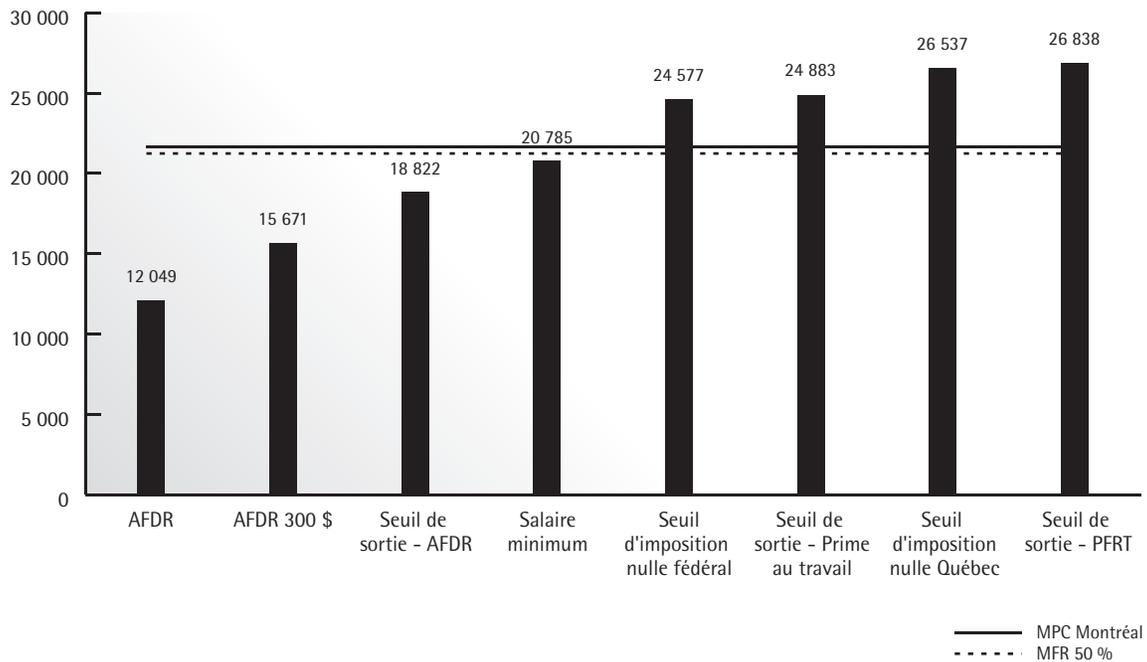
Les simulations prennent en compte les paramètres connus et applicables en juillet 2004. Il s'agit du revenu disponible personnalisé selon le type de ménage, soit les revenus plus les transferts, moins les cotisations sociales, les impôts et les dépenses liées à l'emploi. Le revenu de travail est constitué d'un seul gagne-pain par ménage.

Transferts le cas échéant : prestation d'aide de dernier recours, prime au travail, prestation fiscale pour revenu gagné, allocation logement, crédit TVP, crédit TPS, remboursement d'impôts fonciers.

Sources : MESS - Direction des politiques de prestations; compilation du CEPE.

GRAPHIQUE 17

REVENU DISPONIBLE ET SEUILS DE FAIBLE REVENU APRÈS IMPÔT,
COUPLES AVEC UN REVENU SANS ENFANT, QUÉBEC, 2011



Notes : AFDR : aide financière de dernier recours.

AFDR 300 \$: aide financière de dernier recours, incluant un revenu de travail permis de 300 \$.

PFRT : prestation fiscale pour le revenu de travail.

Les simulations prennent en compte les paramètres connus et applicables en juillet 2011. Il s'agit du revenu disponible personnalisé selon le type de ménage, soit les revenus plus les transferts, moins les cotisations sociales, les impôts et les dépenses liées à l'emploi. Le revenu de travail est constitué d'un seul gagne-pain par ménage.

Transferts le cas échéant : prestation d'aide de dernier recours, prime au travail, prestation fiscale pour revenu gagné, allocation logement, crédit TVP, crédit TPS, remboursement d'impôts fonciers.

Sources : MESS - Direction des politiques de prestations; compilation du CEPE.

Enfin, dans le cas des familles biparentales avec un revenu et deux enfants dont le revenu disponible est au moins égal à certains des seuils implicites (aide financière de dernier recours et avec revenu de travail permis), le seuil de la MPC de Montréal n'est pas atteint. Tous les autres seuils permettent de dépasser celui de la MPC de Montréal. En 2011 cette fois, les écarts ont diminué et seules les familles dont le revenu disponible est au moins égal à l'aide financière de dernier recours et avec revenu de travail permis n'atteignent pas le seuil de la MPC de Montréal. Tous les autres seuils permettent de dépasser celui de la MPC de Montréal (Tableau 17 et Graphiques 18 et 19).

TABLEAU 17

REVENU DISPONIBLE ET SEUILS DE FAIBLE REVENU APRÈS IMPÔT ET TAUX DE COUVERTURE (SEUILS IMPLICITES/ SEUILS), FAMILLES BIPARENTALES AVEC UN REVENU ET DEUX ENFANTS, QUÉBEC, 2004 ET 2011

	SEUILS IMPLICITES	SEUILS		TAUX DE COUVERTURE		
		\$ COURANTS	MFR 50 %	MPC MONTRÉAL	MFR 50 %	MPC MONTRÉAL
2004	AFDR	20 074	25 758	26 254	77,9	76,5
	AFDR 300 \$	24 468	25 758	26 254	95,0	93,2
	Salaire minimum	26 511	25 758	26 254	102,9	101,0
	Seuil d'imposition nulle fédéral	26 446	25 758	26 254	102,7	100,7
	Seuil de sortie - AFDR	26 566	25 758	26 254	103,1	101,2
	Seuil de sortie - APPORT	27 586	25 758	26 254	107,1	105,1
	Seuil d'imposition nulle Québec	33 365	25 758	26 254	129,5	127,1
2011	AFDR	26 032	30 351	30 956	85,8	84,1
	AFDR 300 \$	29 639	30 351	30 956	97,7	95,7
	Seuil de sortie - AFDR	33 405	30 351	30 956	110,1	107,9
	Salaire minimum	33 939	30 351	30 956	111,8	109,6
	Seuil de sortie - PFRT	36 005	30 351	30 956	118,6	116,3
	Seuil d'imposition nulle Québec	39 141	30 351	30 956	129,0	126,4
	Seuil d'imposition nulle fédéral	39 325	30 351	30 956	129,6	127,0
	Seuil de sortie - Prime au travail	42 883	30 351	30 956	141,3	138,5

Notes : AFDR : aide financière de dernier recours.

AFDR 300 \$: aide financière de dernier recours, incluant un revenu de travail permis de 300 \$.

Programme APPORT : aide aux parents pour leur revenu de travail (remplacé par la Prime au travail depuis 2005).

PFRT : prestation fiscale pour le revenu de travail.

Les simulations prennent en compte les paramètres connus et applicables en juillet 2004 et en juillet 2011. Il s'agit du revenu disponible personnalisé selon le type de ménage, soit les revenus plus les transferts, moins les cotisations sociales, les impôts et les dépenses liées à l'emploi. Le revenu de travail est constitué d'un seul gagne-pain par ménage.

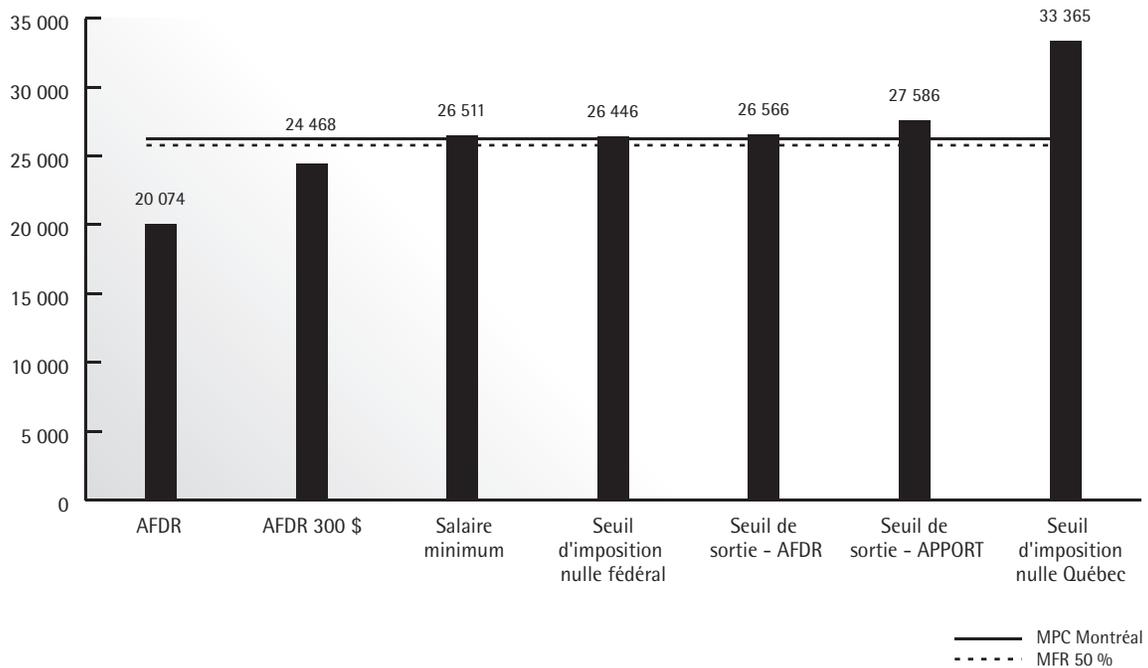
Transferts le cas échéant : prestation d'aide de dernier recours, prestation fiscale pour enfants, prestation universelle pour la garde d'enfants, soutien aux enfants, prime au travail, prestation fiscale pour revenu gagné, allocation logement, crédit TVP, crédit TPS, crédit pour frais de garde d'enfants du Québec, remboursement d'impôts fonciers.

Enfant d'âge préscolaire : 260 jours de garde à contribution réduite. Enfant de 5 ans ou plus : 200 jours de garde à contribution réduite et 60 jours de garde régulière à 25 \$ par jour. On présume qu'il n'y a aucune garde d'enfants lorsque les revenus de travail sont nuls.

Sources : MESS - Direction des politiques de prestations; compilation du CEPE.

GRAPHIQUE 18

REVENU DISPONIBLE ET SEUILS DE FAIBLE REVENU APRÈS IMPÔT,
FAMILLES BIPARENTALES AVEC UN REVENU ET DEUX ENFANTS, QUÉBEC, 2004



Notes : AFDR : aide financière de dernier recours.

AFDR 300 \$: aide financière de dernier recours, incluant un revenu de travail permis de 300 \$.

Programme APPORT : aide aux parents pour leur revenu de travail (remplacé par la Prime au travail depuis 2005).

Les simulations prennent en compte les paramètres connus et applicables en juillet 2004. Il s'agit du revenu disponible personnalisé selon le type de ménage, soit les revenus plus les transferts, moins les cotisations sociales, les impôts et les dépenses liées à l'emploi. Le revenu de travail est constitué d'un seul gagne-pain par ménage.

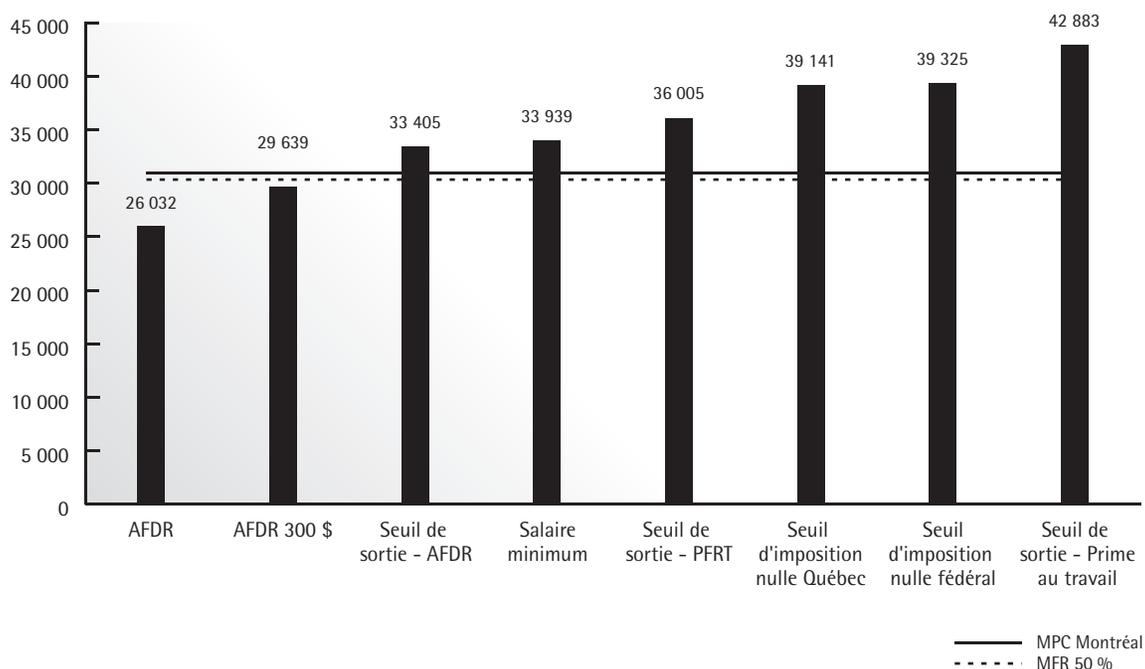
Transferts le cas échéant : prestation d'aide de dernier recours, prestation fiscale pour enfants, prestation universelle pour la garde d'enfants, soutien aux enfants, prime au travail, prestation fiscale pour revenu gagné, allocation logement, crédit TVP, crédit TPS, crédit pour frais de garde d'enfants du Québec, remboursement d'impôts fonciers.

Enfant d'âge préscolaire : 260 jours de garde à contribution réduite. Enfant de 5 ans ou plus : 200 jours de garde à contribution réduite et 60 jours de garde régulière à 25 \$ par jour. On présume qu'il n'y a aucune garde d'enfants lorsque les revenus de travail sont nuls.

Sources : MESS - Direction des politiques de prestations; compilation du CEPE.

GRAPHIQUE 19

REVENU DISPONIBLE ET SEUILS DE FAIBLE REVENU APRÈS IMPÔT,
FAMILLES BIPARENTALES AVEC UN REVENU ET DEUX ENFANTS, QUÉBEC, 2011



Notes : AFDR : aide financière de dernier recours.

AFDR 300 \$: aide financière de dernier recours, incluant un revenu de travail permis de 300 \$.

PFRT : prestation fiscale pour le revenu de travail.

Les simulations prennent en compte les paramètres connus et applicables en juillet 2011. Il s'agit du revenu disponible personnalisé selon le type de ménage, soit les revenus plus les transferts, moins les cotisations sociales, les impôts et les dépenses liées à l'emploi. Le revenu de travail est constitué d'un seul gagne-pain par ménage.

Transferts le cas échéant : prestation d'aide de dernier recours, prestation fiscale pour enfants, prestation universelle pour la garde d'enfants, soutien aux enfants, prime au travail, prestation fiscale pour revenu gagné, allocation logement, crédit TVP, crédit TPS, crédit pour frais de garde d'enfants du Québec, remboursement d'impôts fonciers.

Enfant d'âge préscolaire : 260 jours de garde à contribution réduite. Enfant de 5 ans ou plus : 200 jours de garde à contribution réduite et 60 jours de garde régulière à 25 \$ par jour. On présume qu'il n'y a aucune garde d'enfants lorsque les revenus de travail sont nuls.

Source : MESS - Direction des politiques de prestations; compilation du CEPE.

En somme, on observe une relative progression dans la bonne direction à l'examen des seuils implicites avec la plupart des cas types présentés. On remarque toutefois qu'il s'agit de deux univers distincts, selon l'absence ou la présence d'enfants. Cela traduit sans doute les avancées récentes au Québec en matière de politiques familiales et de lutte contre la pauvreté, qui s'est doté de moyens plus affirmés afin de lutter contre la pauvreté des familles avec enfants. Par voie de conséquence, cela laisse plus loin derrière les personnes seules ou les couples sans enfants. Dans le cadre du deuxième Plan d'action gouvernemental, une mesure leur a été plus spécialement destinée, soit la bonification de la Prestation fiscale pour revenu de travail (PFRT) (GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE, 2010 : 25).

1.3 INDICATEURS COMPLÉMENTAIRES

À partir des seuils déterminés selon l'une ou l'autre des mesures, plusieurs indicateurs peuvent être calculés. Les taux de faible revenu sont relativement bien documentés, ce qui permet de suivre la situation de nombreux groupes vulnérables. D'autres éléments servent à compléter le portrait fourni par ces taux, notamment : la dispersion, l'écart, l'intensité et la gravité.

DISPERSION	Taux observables à 75 %, 125 % et 150 % du seuil
ÉCART	Écart entre le revenu moyen des unités familiales ou des personnes considérées comme à faible revenu et le seuil. Cet écart peut être exprimé en dollars (\$) ou en pourcentage du seuil (%) : (seuil - faible revenu moyen) ou (seuil - faible revenu moyen)/seuil
INTENSITÉ	Écart pondéré par le taux de faible revenu : [(seuil - faible revenu moyen)/seuil] X taux
GRAVITÉ	Intensité calculée en tenant davantage compte du revenu des plus pauvres parmi les pauvres

La *dispersion* permet d'observer ce qui se passe autour du seuil. Dans le cas de l'Union européenne, on renvoie directement à des pourcentages de la médiane, soit 40 %, 50 %, 60 % ou 70 % de la médiane. De la même façon, mais en référence à un seuil quel qu'il soit, il est possible d'observer les taux à 75 %, 125 % et 150 % du seuil choisi. Nous avons privilégié ici le seuil de la mesure du panier de consommation (Tableaux 18 et 19).

Les taux de faible revenu sont parfois accompagnés de la mesure de l'*écart* de faible revenu, qui représente le manque à gagner d'une famille à faible revenu par rapport au seuil de faible revenu pertinent. Par exemple, une famille ayant un revenu de 15 000 \$ et dont le seuil de faible revenu pertinent est de 20 000 \$ aurait un écart de faible revenu de 5 000 \$. En pourcentage, il s'agit d'un écart de 25 %. Par ailleurs, plusieurs auteurs ont analysé l'*intensité* des faibles revenus, soit une mesure qui rapporte l'écart de faible revenu sur le seuil et qui le pondère par le taux¹². On peut aussi aller encore plus loin en ajoutant à l'intensité une mesure de la *gravité* de la pauvreté, qui tient davantage compte du revenu des plus pauvres parmi les pauvres¹³.

12. Par exemple, si le revenu moyen (après impôts) de tous ceux qui se situent sous le seuil est de 7 000 \$ et que le seuil est de 10 000 \$, la différence de 3 000 \$ divisée par un seuil de 10 000 \$ entraîne un rapport de 30 %. Ce rapport devrait être interprété comme plus faible par exemple qu'une différence de 5 000 \$, toujours pour un seuil de 10 000 \$, qui correspondrait à un rapport de 50 %. En second lieu, le fait de pondérer ce rapport par le taux de faible revenu peut être interprété de la même façon. Ce même rapport (30 % ou 50 %) sera d'autant plus « intense » qu'il touchera une proportion plus grande de la population, ce que l'on observe avec le taux de faible revenu. Un rapport de 30 % combiné à un taux de faible revenu de 10 % mène à un indice d'intensité de 3, alors qu'un rapport de 30 % combiné à un taux de faible revenu de 15 % aboutit à un indice d'intensité de 4,5. De la même façon, un rapport de 50 % combiné à un taux de faible revenu de 10 % donne un indice d'intensité de 5, et un rapport de 50 % combiné à un taux de faible revenu de 15 %, un indice d'intensité de 7,5.

13. On intègre à la formule de l'intensité une mesure de la dispersion relative des personnes sous le seuil en guise d'indicateur des inégalités parmi les pauvres eux-mêmes. On présume ici que plus la dispersion est grande, plus la société accepte de très pauvres parmi les pauvres, et que plus elle est faible, moins cette société les accepte, plus elle tente de réduire les inégalités qui frappent les pauvres eux-mêmes.

TABLEAU 18

INDICATEURS COMPLÉMENTAIRES : DISPERSION, ÉCART, INTENSITÉ ET GRAVITÉ DU FAIBLE REVENU, D'APRÈS LA MESURE DU PANIER DE CONSOMMATION (MPC, BASE 2008), POUR L'ENSEMBLE DES PERSONNES ET SELON LE SEXE DU SOUTIEN ÉCONOMIQUE PRINCIPAL, QUÉBEC, 2000-2009

		2000			2009		
		DEUX SEXES	HOMMES	FEMMES	DEUX SEXES	HOMMES	FEMMES
Dispersion	75 % du seuil	5,7	3,2	10,5	4,4	3,8	6,0
	100 % du seuil	11,6	6,4	21,7	9,5	6,4	14,2
	125 % du seuil	19,1	12,1	32,9	16,1	11,4	25,0
	150 % du seuil	29,2	20,7	45,7	27,0	22,2	37,1
Écart	\$ ajustés	3 746	4 043	3 547	5 962	6 470	5 502
	% du seuil	34,9	37,7	33,0	36,7	41,2	32,6
Intensité		4,0	4,4	3,8	3,5	3,9	3,1
Gravité		2,2	2,7	2,0	2,0	2,4	1,7

Source : STATISTIQUE CANADA, *Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR)*; STATISTIQUE CANADA (2011b); compilation du CEPE, juillet 2011.

Entre 2000 et 2009, le taux de personnes à faible revenu à 75 % du seuil de la MPC a baissé, mais chez les femmes seulement. Il a légèrement baissé aussi à 100 % et à 125 % du seuil, mais davantage chez les femmes que chez les hommes. À 150 % du seuil, le mouvement à la baisse ne s'observe encore une fois que chez les femmes. Pour leur part, les mesures d'écart, d'intensité et de gravité permettent de compléter le portrait. Si l'écart a très légèrement augmenté entre 2000 et 2009, pour les hommes comme pour les femmes, l'intensité et la gravité ont quelque peu diminué. Dans le cas de l'intensité, c'est plausible du fait que l'écart a été pondéré par un taux à la baisse. Dans le cas de la gravité, la baisse de l'intensité a pu s'accompagner d'une baisse des inégalités parmi les pauvres eux-mêmes (Tableau 18).

TABLEAU 19

INDICATEURS COMPLÉMENTAIRES : DISPERSION, ÉCART, INTENSITÉ ET GRAVITÉ DU FAIBLE REVENU, D'APRÈS LA MESURE DU PANIER DE CONSOMMATION (MPC, BASE 2008), POUR L'ENSEMBLE DES PERSONNES ET SELON L'ÂGE DU SOUTIEN ÉCONOMIQUE PRINCIPAL, QUÉBEC, 2000-2009

		2000				2009			
		TOUS ÂGES	16-24 ANS	25-64 ANS	65 ANS ET PLUS	TOUS ÂGES	16-24 ANS	25-64 ANS	65 ANS ET PLUS
Dispersion	75 % du seuil	5,7	26,8	5,6	0,4	4,7	22,0	4,5	1,4
	100 % du seuil	11,6	38,5	11,8	2,9	9,5	37,8	8,9	5,4
	125 % du seuil	19,1	51,6	18,3	15,6	16,8	53,1	14,3	20,5
	150 % du seuil	29,2	63,8	26,5	37,6	28,1	71,0	23,3	42,8
Écart	\$ ajustés	3 746	5 321	3 504	2 277	5 962	6 541	6 225	3 110
	% du seuil	34,9	49,6	32,6	21,3	36,7	42,5	37,7	19,4
Intensité		4,0	5,7	3,8	2,5	3,5	4,0	3,6	1,8
Gravité		2,2	3,9	2,0	1,0	2,0	2,7	2,0	0,9

Sources : STATISTIQUE CANADA, *Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR)*; STATISTIQUE CANADA (2011b); compilation du CEPE, juillet 2011.

Toujours entre 2000 et 2009, le taux de personnes à faible revenu à 75 % du seuil de la MPC a baissé, mais pas chez les personnes âgées (les taux sont très faibles ici, cela doit être interprété avec prudence). Il a légèrement baissé aussi à 100 % et à 125 % du seuil, mais davantage chez les 16-24 ans et les 25-64 ans. À 150 % du seuil, le mouvement à la baisse est faible et plus également réparti. Si l'écart a très légèrement augmenté entre 2000 et 2009, cela représente une moyenne entre une diminution chez les jeunes et une augmentation chez les plus de 25 ans. Dans les cas des indicateurs d'intensité et de gravité, on observe une progression dans la bonne direction chez les plus jeunes et les plus de 25 ans, alors qu'il n'y a pas de changement chez les personnes âgées (Tableau 19).

1.4 INÉGALITÉS DE REVENU

« Un des enjeux importants en matière d'inégalités réside dans la mesure des impacts des différents programmes sociaux sur les inégalités. Il faudrait s'attarder à mesurer les effets des programmes sociaux sur les inégalités. »

Témoignage recueilli lors des journées d'appropriation et de lancement de l'Avis du CEPE, juin 2009

1.4.1 Le coefficient de Gini

Le coefficient de Gini est une mesure simple et facile dans le calcul des inégalités. Les valeurs du coefficient de Gini varient entre 0 et 1 : 0 représente la situation d'égalité parfaite et 1 l'inégalité parfaite.

Entre 1990 et 2009, après transferts et impôts, ces inégalités ont augmenté dans l'ensemble, en particulier chez les couples avec enfants et les femmes de moins de 65 ans (Tableau 20 et Graphique 20). Il s'agit vraisemblablement des effets du double revenu chez les couples avec enfants. Pour les femmes de moins de 65 ans, il s'agit vraisemblablement de celui de la progression des revenus pour un nombre croissant de femmes, creusant du même coup l'écart avec celles qui ne sont pas sur le marché du travail. Les principales diminutions des inégalités s'observent chez les familles monoparentales et les hommes âgés.

TABLEAU 20

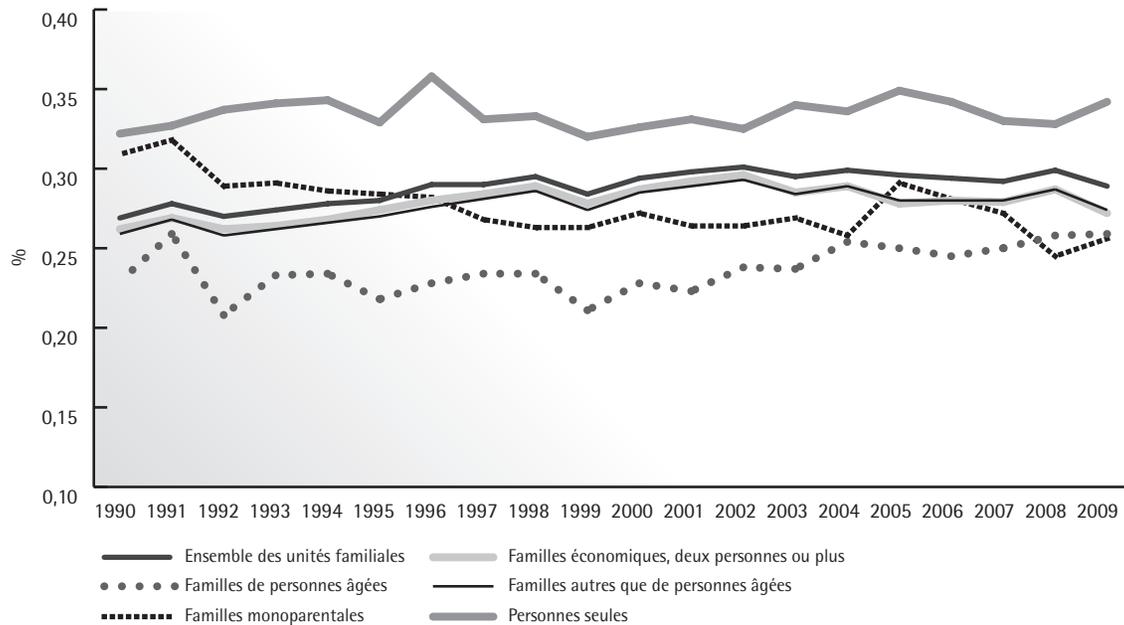
COEFFICIENT DE GINI, AVANT ET APRÈS TRANSFERTS ET IMPÔTS, SELON LE TYPE D'UNITÉ FAMILIALE, QUÉBEC, 1990 ET 2009

	1990			2009			Variation en %	
	Avant transferts et impôts	Après transferts et impôts	Différence	Avant transferts et impôts	Après transferts et impôts	Différence	Avant transferts et impôts	Après transferts et impôts
ENSEMBLE DES UNITÉS FAMILIALES	0,415	0,269	-0,146	0,442	0,289	-0,153	6,5	7,4
FAMILLES (2 PERSONNES OU PLUS)	0,392	0,259	-0,133	0,420	0,274	-0,146	7,1	5,8
Familles de personnes âgées	0,556	0,229	-0,327	0,582	0,259	-0,323	4,7	13,1
Familles moins de 65 ans	0,369	0,262	-0,107	0,390	0,272	-0,118	5,7	3,8
Couples sans enfants	0,372	0,275	-0,097	0,391	0,301	-0,090	5,1	9,5
Couples avec enfants	0,326	0,230	-0,096	0,378	0,252	-0,126	16,0	9,6
Couples vivant avec autres personnes apparentées	0,317	0,229	-0,088	0,296	0,225	-0,071	-6,6	-1,7
Familles monoparentales	0,596	0,309	-0,287	0,451	0,256	-0,195	-24,3	-17,2
Ayant un chef masculin	0,467	0,287	-0,180	0,352	0,230	-0,122	-24,6	-19,9
Ayant un chef féminin	0,607	0,299	-0,308	0,466	0,255	-0,211	-23,2	-14,7
Autres familles	0,485	0,288	-0,197	0,345	0,234	-0,111	-28,9	-18,8
PERSONNES SEULES	0,562	0,322	-0,240	0,537	0,342	-0,195	-4,4	6,2
Hommes âgés	0,664	0,301	-0,363	0,631	0,261	-0,370	-5,0	-13,3
Femmes âgées	0,704	0,265	-0,439	0,707	0,288	-0,419	0,4	8,7
Hommes moins de 65 ans	0,499	0,335	-0,164	0,451	0,337	-0,114	-9,6	0,6
Femmes moins de 65 ans	0,488	0,320	-0,168	0,506	0,375	-0,131	3,7	17,2

Source : Statistique Canada (2011b); compilation du CEPE, juillet 2011.

GRAPHIQUE 20

GRAPHIQUE 20 – COEFFICIENT DE GINI, APRÈS TRANSFERTS ET IMPÔTS, SELON LE TYPE D'UNITÉ FAMILIALE, QUÉBEC, 1990-2009



Source : STATISTIQUE CANADA (2011b); compilation du CEPE, juillet 2011.

En 2008, une importante publication sur les inégalités dans les trente pays de l'OCDE avait permis d'établir, pour la période des 20 années s'échelonnant du milieu des années 1980 au milieu des années 2000, qu'on avait connu une nette augmentation ($\geq 2,5$ points du coefficient de Gini) ou une légère augmentation (entre 1 et 2,5 points) des inégalités dans le cas de certains pays, qu'il n'y avait pas de changement pour d'autres (entre -1 et 1 point), ou qu'il y avait une légère diminution (entre -1 et -2,5 points) ou une nette diminution ($\leq -2,5$ points) des inégalités dans le cas de certains autres. Dans le cas du Canada, d'après les coefficients de Gini, il n'y avait pas eu de changement du milieu des années 1980 au milieu des années 1990, mais on a noté une forte poussée des inégalités du milieu des années 1990 au milieu des années 2000, résultant en une légère augmentation pour l'ensemble de la période, soit du milieu des années 1980 au milieu des années 2000 (ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, 2008). Il était apparenté dans cette situation à des pays tels que l'Allemagne, les États-Unis, l'Italie, le Japon, la Norvège, le Portugal et la Suède.

Ces constats concordent généralement avec ceux que CRESPO (2007) a observés sur l'évolution des inégalités au Québec depuis 1990, une année qu'il avait identifiée comme étant le sommet d'un cycle. En comparaison avec le Canada toutefois, la situation est un peu différente puisque le coefficient de Gini au Québec n'a pas connu une hausse semblable à partir du milieu des années 1990 (Tableau 21).

TABLEAU 21

ÉVOLUTION DU COEFFICIENT DE GINI SELON LE TYPE D'UNITÉ FAMILIALE, D'APRÈS LE REVENU APRÈS IMPÔT AJUSTÉ, QUÉBEC ET CANADA, 1990-2009

		1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Ensemble des unités familiales	Canada	0,286	0,292	0,291	0,289	0,29	0,293	0,301	0,304	0,311	0,31	0,317	0,318	0,318	0,316	0,322	0,317	0,318	0,316	0,321	0,32
	Québec	0,269	0,278	0,27	0,274	0,278	0,28	0,29	0,29	0,295	0,284	0,294	0,298	0,301	0,295	0,299	0,296	0,294	0,292	0,299	0,289
Familles économiques, deux personnes ou plus	Canada	0,278	0,285	0,283	0,281	0,282	0,285	0,293	0,296	0,303	0,299	0,308	0,309	0,31	0,306	0,312	0,306	0,306	0,305	0,311	0,31
	Québec	0,259	0,268	0,258	0,262	0,266	0,27	0,276	0,281	0,286	0,274	0,285	0,289	0,293	0,284	0,289	0,28	0,28	0,28	0,287	0,274
Personnes seules	Canada	0,337	0,334	0,34	0,339	0,342	0,339	0,345	0,348	0,353	0,371	0,362	0,364	0,36	0,368	0,374	0,37	0,372	0,371	0,361	0,364
	Québec	0,322	0,327	0,337	0,341	0,343	0,329	0,358	0,331	0,333	0,32	0,326	0,331	0,325	0,34	0,336	0,349	0,342	0,33	0,328	0,342

Sources : STATISTIQUE CANADA (2011b); compilation du CEPE, juillet 2011.

1.4.2 Les ratios interquintiles

Une autre mesure des inégalités est celle des ratios interquintiles. Il s'agit du rapport entre les revenus moyens des 20 % percevant les plus hauts revenus et celui des 20 % percevant les plus bas revenus. Cette proportion permet de voir combien de fois le revenu du quintile inférieur est contenu dans celui du quintile supérieur. Avant d'y arriver, les données brutes des revenus moyens des unités familiales par quintile sont présentées ci-dessous (Tableau 22).

TABLEAU 22

REVENU MOYEN DES UNITÉS FAMILIALES SELON LE TYPE DE REVENU ET IMPÔT MOYEN DANS CHAQUE QUINTILE DE REVENU DISPONIBLE, QUÉBEC, 2008

	QUINTILES DE REVENU				
	1 ^{er} quintile	2 ^e quintile	3 ^e quintile	4 ^e quintile	5 ^e quintile
PERSONNES SEULES					
Revenu privé	2 768	5 881	17 933	33 534	64 965
Revenus de transfert	4 940	10 949	7 713	4 969	3 327
Revenu total	7 708	16 831	25 647	38 503	68 292
Impôt	81	379	2 874	5 927	15 261
Revenu disponible	7 627	16 452	22 773	32 575	53 032
FAMILLES DE 2 PERSONNES OU +					
Revenu privé	11 245	30 787	53 481	82 708	154 561
Revenus de transfert	14 692	13 147	10 407	8 369	5 726
Revenu total	25 938	43 934	63 889	91 077	160 288
Impôt	638	3 033	8 135	15 285	37 154
Revenu disponible	25 300	40 902	55 754	75 792	123 133
ENSEMBLE DES UNITÉS					
Revenu privé	5 107	19 222	35 598	61 408	130 933
Revenus de transfert	8 333	10 748	10 088	8 903	6 372
Revenu total	13 439	29 971	45 686	70 311	137 305
Impôt	300	2 648	5 162	10 707	30 014
Revenu disponible	13 139	27 322	40 523	59 604	107 291

Note : Les quintiles ont été établis séparément pour les personnes seules, les familles et les unités familiales.

Source : STATISTIQUE CANADA, Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR); compilation de l'Institut de la statistique du Québec.

Entre 1990 et 2009, toutes les catégories présentées ont bénéficié d'une augmentation de leur pouvoir d'achat, à l'exception des personnes seules du premier quintile, qui ont vu ce pouvoir diminuer de 6,1 %. En comparant cette fois la répartition par quintile avant et après transferts et impôts, on observe les écarts suivants (Tableau 23)¹⁴.

TABLEAU 23

REVENU DISPONIBLE MOYEN SELON LE TYPE D'UNITÉ FAMILIALE ET LE QUINTILE DE REVENU, AJUSTÉ SELON LA TAILLE DE L'UNITÉ FAMILIALE, QUÉBEC, 1990 ET 2009

	1990				2009				Variation du pouvoir d'achat entre 1990 et 2009 (en %)/ Variation des ratios	
	Avant transferts et impôts	Après transferts et impôts	Différence		Avant transferts et impôts	Après transferts et impôts	Différence		Avant transferts et impôts	Après transferts et impôts
			\$	%			\$	%		
PERSONNES SEULES										
1 ^{er} quintile	2 300	8 200	5 900	256,5	3 100	7 700	4 600	148,4	34,8	-6,1
2 ^e quintile	4 200	13 700	9 500	226,2	6 300	16 800	10 500	166,7	50,0	22,6
3 ^e quintile	9 700	17 800	8 100	83,5	18 100	23 600	5 500	30,4	86,6	32,6
4 ^e quintile	26 500	25 900	-600	-2,3	33 600	32 900	-700	-2,1	26,8	27,0
5 ^e quintile	61 000	46 400	-14 600	-23,9	69 200	56 800	-12 400	-17,9	13,4	22,4
Ratio 5 ^e q./1 ^{er} q.	26,5	5,7			22,3	7,4			-15,8	30,4
FAMILLES DE 2 PERSONNES OU PLUS										
1 ^{er} quintile	7 100	13 500	6 400	90,1	7 900	17 600	9 700	122,8	11,3	30,4
2 ^e quintile	18 900	22 000	3 100	16,4	21 400	27 000	5 600	26,2	13,2	22,7
3 ^e quintile	30 600	28 800	-1 800	-5,9	33 200	35 200	2 000	6,0	8,5	22,2
4 ^e quintile	42 900	36 400	-6 500	-15,2	48 200	44 900	-3 300	-6,8	12,4	23,4
5 ^e quintile	69 100	53 600	-15 500	-22,4	88 900	71 100	-17 800	-20,0	28,7	32,6
Ratio 5 ^e q./1 ^{er} q.	9,7	4,0			11,3	4,0			15,6	1,7
ENSEMBLE DES UNITÉS										
1 ^{er} quintile	5 100	12 200	7 100	139,2	6 000	14 800	8 800	146,7	17,6	21,3
2 ^e quintile	16 400	20 600	4 200	25,6	18 200	24 800	6 600	36,3	11,0	20,4
3 ^e quintile	28 900	27 600	-1 300	-4,5	31 000	33 300	2 300	7,4	7,3	20,7
4 ^e quintile	41 500	35 500	-6 000	-14,5	45 900	43 100	-2 800	-6,1	10,6	21,4
5 ^e quintile	68 400	52 900	-15 500	-22,7	86 000	69 200	-16 800	-19,5	25,7	30,8
Ratio 5 ^e q./1 ^{er} q.	13,4	4,3			14,3	4,7			6,9	7,8

Notes : Les données retenues sont celles qui ont été ajustées selon la taille de l'unité familiale, afin de neutraliser la possibilité que l'évolution ait été le fait de l'augmentation ou de la diminution de la taille moyenne des unités familiales. D'autres plages temporelles sont possibles.

Sources : STATISTIQUE CANADA (2011b); compilation du CEPE, juillet 2011.

14. Les différences observables au tableau 23 par rapport aux données brutes du tableau 22 proviennent du fait que les données retenues sont celles qui ont été ajustées selon la taille de l'unité familiale, afin de neutraliser la possibilité que l'évolution ait été le fait de l'augmentation ou de la diminution de la taille moyenne des unités familiales.

- Pour les personnes seules, avant transferts et impôts, le revenu du quintile le plus pauvre était contenu 26,5 fois dans celui du quintile le plus riche en 1990, et 22,3 fois en 2009, soit la seule variation qui indique une diminution des inégalités; après transferts et impôts, ce revenu du quintile le plus pauvre était contenu 5,7 fois dans celui du quintile le plus riche en 1990, et 7,4 fois en 2009, d'où une croissance des inégalités après transferts et impôts.
- Pour les familles de deux personnes ou plus, avant transferts et impôts, le revenu du quintile le plus pauvre était contenu 9,7 fois dans celui du quintile le plus riche en 1990, et 11,3 fois en 2009; après transferts et impôts, ce revenu du quintile le plus pauvre était contenu 4 fois dans celui du quintile le plus riche en 1990, et toujours 4 fois en 2009, d'où une absence de variation des inégalités après transferts et impôts.
- Pour l'ensemble des unités, avant transferts et impôts, le revenu du quintile le plus pauvre (ensemble des unités), était contenu 13,4 fois dans celui du quintile le plus riche en 1990, et 14,3 fois en 2009; après transferts et impôts, ce revenu du quintile le plus pauvre était contenu 4,3 fois dans celui du quintile le plus riche en 1990, et 4,7 fois en 2009, une moyenne de ce qui a été observé chez les personnes seules et les familles.

1.4.3 Le coefficient de polarisation

Le coefficient de polarisation est une mesure qui fait voir une autre dimension des inégalités de revenu. Il peut arriver que le marché favorise la constitution de pôles de revenus, d'où l'idée d'une polarisation des revenus. Il est possible également que la fiscalité et les transferts aux particuliers, qui devraient normalement permettre de redistribuer la richesse des plus riches vers les plus pauvres, ne remplissent que partiellement ce rôle et que les revenus soient davantage polarisés, sans l'effet souhaité sur la réduction des inégalités.

Le coefficient de polarisation retenu ici¹⁵ est le pourcentage de la population dont le revenu se situe entre 75 % et 125 % de la médiane, le plus simple à calculer. Ce coefficient de polarisation ainsi que la part des individus sous la borne inférieure et la part de ceux au-dessus de la borne supérieure permettent d'observer, entre 2000 et 2009, quelques mouvements selon le statut de l'unité familiale, selon le sexe et selon l'âge.

15. Voir l'Avis du CEPE (2009 : 55) pour un aperçu des indicateurs disponibles.

TABLEAU 24

COEFFICIENT DE POLARISATION : PROPORTION DE PERSONNES VIVANT DANS DES UNITÉS FAMILIALES DONT LE REVENU APRÈS IMPÔTS AJUSTÉ SE SITUE ENTRE 75 % ET 125 % DE LA MÉDIANE, SELON DIFFÉRENTES CARACTÉRISTIQUES DU SOUTIEN ÉCONOMIQUE PRINCIPAL, QUÉBEC, 2000-2009

	SOUS LA BORNE INFÉRIEURE		COEFFICIENT DE POLARISATION		AU-DESSUS DE LA BORNE SUPÉRIEURE	
	2000	2009	2000	2009	2000	2009
Ensemble des personnes	25,2	26,4	36,2	35,7	38,6	37,9
Personnes seules	48,6	48,6	30,4	30,3	21,1	21,0
Colocataires	56,8	50,6	28,0	32,0	15,1	17,4
Familles monoparentales	53,1	43,3	36,9	39,6	9,9	17,1
Couples sans enfants	15,1	17,1	33,6	32,2	51,3	50,7
Familles biparentales	18,5	18,6	39,3	40,3	42,2	41,0
Autres	21,4	28,5	42,0	37,1	36,5	34,3
Hommes	17,0	21,1	38,5	37,7	44,5	41,2
Femmes	41,3	34,4	31,8	32,6	26,9	33,0
16-24 ans	60,5	68,2	27,7	22,5	11,9	9,3
25-34 ans	28,5	28,9	37,4	38,6	34,1	32,4
35-44 ans	22,7	21,4	39,1	37,9	38,2	40,8
45-54 ans	15,5	14,1	31,6	33,5	52,9	52,4
55-64 ans	23,5	22,3	28,8	36,9	47,7	40,9
65 ans et plus	36,5	44,1	45,8	34,5	17,7	21,5

Source : Statistique Canada, *Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR)*, compilation du CEPE, juillet 2011.

Entre 2000 et 2009, quelques sous-groupes auraient vu leur situation relative s'améliorer en venant se concentrer davantage au centre (colocataires, familles monoparentales, groupe d'âge des 55-64 ans) mais pour plusieurs, la différence est faible. La proportion des familles monoparentales sous la borne inférieure demeure toutefois très élevée, deux fois plus que dans les familles biparentales. Les autres groupes (sexe, âge et unités familiales) subissent une détérioration plus ou moins importante. Quelques groupes sont aussi plus concentrés en 2009 au-dessus de la borne supérieure, dont les familles monoparentales et les femmes (Tableau 24).

Pour l'ensemble des unités, avant transferts et impôts, le revenu du quintile le plus pauvre (ensemble des unités), était contenu 13,4 fois dans celui du quintile le plus riche en 1990, et 14,3 fois en 2009; après transferts et impôts, ce revenu du quintile le plus pauvre était contenu 4,3 fois dans celui du quintile le plus riche en 1990, et 4,7 fois en 2009.

SECTION 2 : LES TRAVAUX DU CEPE : RÉTROSPECTIVE ET PERSPECTIVES

« Dans la marge, on est encore dans la société. »

Témoignage recueilli lors des journées d'appropriation et de lancement de l'Avis du CEPE, juin 2009

2.1 JOURNÉES D'APPROPRIATION ET DE LANCEMENT DE L'AVIS DU CEPE, 4-5 JUIN 2009

Les journées d'appropriation et de lancement de l'Avis du CEPE se sont tenues les 4 et 5 juin 2009 au Centre Saint-Pierre à Montréal et elles ont attiré plus de 75 participantes et participants. L'animation des journées a été assurée par M. Marc De Koninck, organisateur communautaire du Centre de santé et de services sociaux (CSSS) de la Vieille-Capitale.

À l'intention de tous ceux et de toutes celles qui souhaitaient s'approprier au préalable l'Avis plus en détail, l'objectif de la journée d'appropriation a consisté à présenter l'Avis et ses 19 recommandations et particulièrement la mesure du panier de consommation¹⁶.

Au cours de la seconde journée, tous ceux et toutes celles qui souhaitaient échanger avec les auteurs ont pu le faire dans le cadre de cinq ateliers thématiques. Ils ont eu l'occasion de partager commentaires et suggestions sur les diverses recommandations. Les ateliers ont porté sur les thèmes suivants :

- Thème 1 : Mesurer la pauvreté
- Thème 2 : Mesurer les inégalités
- Thème 3 : Aborder et mesurer l'exclusion sociale
- Thème 4 : Étudier les facteurs qui peuvent conduire à la pauvreté et à ses conséquences
- Thème 5 : Innover sur les objets (préjugés, dignité, etc.), les méthodes et les points de vue

Dans le cadre d'un atelier plénier, les résultats des ateliers ont fait l'objet d'une synthèse et les participantes et participants ont pu exprimer leurs commentaires ou suggestions. Dans les deux cas plusieurs ont émis des commentaires généraux sur l'Avis. Les participantes et participants ont aussi suggéré diverses pistes de recherche, présentées en annexe (voir l'Annexe 3).

En résumé, l'Avis a été très bien reçu dans l'ensemble, mais les participants et participantes à ces journées ont souhaité que le CEPE approfondisse ses analyses sur la pauvreté, les inégalités et l'exclusion sociale, tout en ayant recours à des approches diversifiées, incluant des approches participatives.

16. Cette présentation est d'ailleurs disponible sur le site Web du CEPE à l'adresse : http://www.cepe.gouv.qc.ca/publications/pdf/presentation_avis_CEPE.pdf

2.2 L'EXCLUSION SOCIALE : PROBLÉMATIQUE, DÉFINITION, DIMENSIONS ET INDICATEURS

« Actuellement le discours sur la lutte contre la pauvreté aborde surtout l'emploi comme moyen de s'en sortir. L'inclusion sociale doit s'intéresser aux personnes qui ne peuvent pas intégrer l'emploi, qu'on doit mieux soutenir et aider à s'intégrer dans la société. »

Témoignage recueilli lors des journées d'appropriation et de lancement de l'Avis du CEPE, juin 2009

Le CEPE a entrepris des travaux sur l'exclusion sociale en s'attardant à deux volets, un premier sur le « cumul des désavantages et conditions de vie » et un second sur le « cumul des mécanismes d'exclusion et processus d'exclusion ».

Dans le cadre des travaux sur le premier volet, deux pistes sont préconisées : à court terme, des tableaux croisant la pauvreté et les autres dimensions de l'exclusion sociale (santé, éducation, emploi, logement social) et à plus long terme, une véritable analyse dynamique de l'exclusion sociale, pour laquelle des données pourraient être disponibles un jour.

Dans le cadre des travaux sur le second volet, on a précisé le sens de la notion de « cumul des mécanismes d'exclusion » et proposé une approche en croisements de savoirs permettant d'avancer à court terme sur cette question. On a aussi esquissé les enjeux et pistes de recherches à plus long terme sur la question.

2.3 NOTES DE RECHERCHE

2.3.1 Contribution sur les déterminants de la pauvreté

Membre du Comité de direction du CEPE et professeur à l'École de relations industrielles de l'Université de Montréal, Jean-Michel Cousineau a publié, dans la collection des « Cahiers de recherche » du CEPE, une étude intitulée *Les déterminants macroéconomiques de la pauvreté : une étude de l'incidence de la pauvreté au sein des familles québécoises sur la période 1976-2006* (COUSINEAU, 2009).

Un des phénomènes marquant de la dernière décennie au Québec et au Canada a été la baisse marquée des taux de faible revenu. Cette étude a pour objectif de situer les principaux déterminants macroéconomiques de l'évolution intertemporelle de la pauvreté au Québec des années 1996 à 2006 par rapport aux vingt années qui les ont précédées en concentrant l'analyse sur les familles de deux personnes ou plus, puisque c'est à ce niveau que les baisses observées ont été les plus marquées.

Une recension des écrits a permis d'apprendre que les principaux facteurs explicatifs susceptibles de déterminer la pauvreté sont, en ordre d'importance, la croissance économique, la création d'emplois, les paiements de transferts gouvernementaux, les inégalités de revenus et un ensemble de forces systémiques non aléatoires. Les résultats d'estimation pour le Canada (10 provinces, 30 années d'observation) et pour le Québec (30 années d'observation) ont corroboré cet ensemble d'hypothèses.

2.3.2 Les échelles d'équivalence

Le Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion (CEPE), encore une fois dans sa collection des « Cahiers de recherche », a publié une note de recherche intitulée : « Échelles d'équivalence : une validation empirique » (FRECHET et autres, 2010b).

La question des échelles d'équivalence revient régulièrement lorsqu'il est question de mesurer le faible revenu ou les inégalités. Ainsi, les dépenses de consommation d'une famille de quatre personnes ne sont pas quatre fois plus élevées que celles d'une personne seule, en raison des économies d'échelle (partage des coûts du logement, de la nourriture et d'autres biens et services). Il apparaît donc primordial d'en tenir compte si l'on veut comparer les niveaux de vie des personnes qui composent ces unités familiales. Ce texte permet de comprendre les implications du choix de deux de ces échelles c'est-à-dire la formule 1-4-3 de Statistique Canada et celle de la racine carrée de la taille du ménage, adoptée récemment par Statistique Canada pour les mesures de faible revenu en usage (SFR, MFR et MPC).

2.3.3 Du revenu après impôt au revenu disponible aux fins de la mesure du panier de consommation (MPC)

Le Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion (CEPE), toujours dans sa collection des « Cahiers de recherche », a publié une note de recherche intitulée *Du revenu après impôt au revenu disponible aux fins de la mesure du panier de consommation (MPC)*, (FRECHET et autres, 2010a).

En effet, la comparaison des divers seuils de faible revenu ne s'effectue pas sur des bases entièrement comparables, les seuils de faible revenu (SFR) et la mesure de faible revenu (MFR) n'étant fondés que sur les revenus avant impôt ou après impôts (mais **avant** cotisations), alors que la mesure du panier de consommation (MPC) est fondée sur le coût d'un panier de consommation dans une agglomération de résidence et le revenu disponible à la consommation (**après** impôts et **après** cotisations). Ainsi, la question qui surgit est la suivante : « À combien doit s'élever le revenu moyen après impôt pour être en mesure de se procurer le panier en question, étant donné que le coût de ce panier doit avoir un équivalent en revenu? »

Cette note a pour objectif de présenter en détail la raison d'être du 7 % de majoration à effectuer à la mesure du panier de consommation (MPC) en vue de rendre les seuils comparables à un revenu après impôt.

2.3.4 Les facteurs de l'exclusion sociale au Canada, survol de la littérature multidisciplinaire

Le Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion (CEPE) a publié sur son site Web un rapport d'abord produit à la demande de Ressources humaines et Développement des Compétences Canada, qui a laissé à son auteur le loisir de le publier à l'endroit de son choix. Ce rapport de Lionel-Henri Groulx, professeur associé à l'École de service social de l'Université de Montréal, s'intitule *Les facteurs engendrant l'exclusion au Canada : survol de la littérature multidisciplinaire* (GROULX, 2011). L'auteur y présente une métaanalyse (compilation des études) sur les facteurs de l'exclusion sociale retracés dans les travaux publiés au Québec et au Canada au cours de la dernière décennie. Il y a recensé plus de 400 titres sur le sujet en les intégrant dans une structure cohérente qui permet de bien comprendre les principales dimensions de l'exclusion sociale :

1. L'exclusion en tant que défavorisation;
2. L'exclusion en tant que stigmatisation et discrimination;
3. L'exclusion à titre de trajectoires ou de parcours de vie;
4. L'exclusion résultant de la concentration spatiale de désavantages ou la géographie de l'exclusion.

2.3.5 Les coûts de la pauvreté

Le Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion (CEPE) a entrepris, à la demande du Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion, une note de recherche, intitulée *Les coûts de la pauvreté au Québec selon le modèle de Nathan Laurie*. Il s'agit de l'application au Québec du modèle d'estimation des coûts économiques et sociaux de la pauvreté proposé par Nathan Laurie (2008) et publié par la « Ontario Association of Food Banks ». Le rapport devrait être déposé au cours des mois à venir.

2.4 SUITE ENVISAGÉE À L'ACTION CONCERTÉE SUR LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE

Une première Action concertée sur la pauvreté et l'exclusion sociale (2007-2009) est à toutes fins utiles complétée : sept projets de recherche, une synthèse des connaissances et trois bourses doctorales ont été financés¹⁷. Deux activités de transfert des connaissances ont été organisées en décembre 2009 et en septembre 2010¹⁸.

Une « Action concertée sur la pauvreté et l'exclusion Phase 2 » a aussi été lancée au printemps 2011 avec le Fonds québécois de recherche sur la société et la culture (FQRSC). Plusieurs des partenaires de la Phase 1 (le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), la Société d'habitation du Québec (SHQ) et le Fonds québécois de recherche sur la société et la culture (FQRSC)) ont accepté de contribuer à la Phase 2. Parmi les étapes à venir, on prévoit le dépôt des demandes à l'automne 2011 et le début des projets en 2012.

17. Le programme est présenté en ligne à l'adresse : <http://www.cepe.gouv.qc.ca/activites-recherche/recherche-subventionnee.asp>

18. Les rapports de recherche peuvent également être consultés en ligne à l'adresse : <http://www.fqrsq.gouv.qc.ca/fr/recherche-expertise/projets/rapports-recherche.php#Pauvrete>

SECTION 3 : CONCLUSION : VERS L'HORIZON 2013

« La démarche de recherche peut servir à la communauté et à l'individu. Le fait de participer à une collecte de données contribue à la réappropriation du territoire. L'important est que les gens ne soient pas des spectateurs, mais des porteurs de ballon. »

Témoignage recueilli lors des journées d'appropriation et de lancement de l'Avis du CEPE, juin 2009

À l'aube de l'horizon 2013 – l'année ciblée pour l'objectif inscrit dans la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion, qui veut que le Québec se situe parmi les nations où l'on compte le moins de personnes pauvres, il est possible de s'interroger dès maintenant sur les indicateurs de résultats qui devraient permettre de juger de l'atteinte ou non de la cible.

L'article 4 de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale se lit ainsi : « La stratégie nationale vise à amener progressivement le Québec d'ici le 5 mars 2013 au nombre des nations industrialisées comptant le moins de personnes pauvres, selon des méthodes reconnues pour faire des comparaisons internationales. » Ces comparaisons internationales pourraient toutefois ne pas livrer de résultats avant 2020, pour diverses raisons. L'organisme le plus crédible en matière de comparaisons internationales, la Luxembourg Income Study (LIS), ne recueille ses données qu'à des intervalles irréguliers, généralement aux 3, 4 ou 5 ans. La vague actuelle a permis de recueillir des données d'une trentaine de pays autour de l'année 2004, cette vague n'est pas encore entièrement publiée pour tous les pays, soit sept ans après l'année de référence. On annonce une prochaine collecte de données pour 2007 mais rien n'est encore disponible. On devra vraisemblablement attendre en 2020 afin de pouvoir répondre à la question qui découle de l'article 4 de la Loi.

Une autre source de données existe avec l'OCDE, mais les études qui s'en inspirent insistent toujours pour dire que les comparaisons sont limitées, les données ne seraient pas toujours recueillies à l'aide de questions identiques, les revenus après impôts diffèrent parfois substantiellement d'un pays à l'autre, etc. Seule la Luxembourg Income Study s'emploie à homogénéiser les données des divers pays afin de les rendre comparables. Les données brutes existent donc, en provenance de l'enquête *Survey of Income and Living Conditions* (SILC), et elles sont disponibles pour un sous-ensemble de 13 pays¹⁹, mais il reste à s'assurer qu'on puisse transformer nos propres données afin de pouvoir se comparer à ces pays, ne serait-ce que pour un examen sommaire des tendances.

En dehors de ces comparaisons internationales, d'autres signaux devraient pouvoir être interprétés, parmi lesquels se trouvent les taux de faible revenu pour l'ensemble du Québec et pour diverses catégories de personnes ou d'unités familiales, à la fois dans une perspective de comparaisons interrégionales et de comparaisons interprovinciales, l'évolution des nombres et des taux de prestataires de l'assistance sociale, etc. Bref, il existe des données complémentaires qui peuvent être interprétées afin de juger de certains des résultats atteints. Ces données peuvent témoigner, par exemple, que des progrès sont observables sans que les comparaisons internationales des taux de faible revenu en soient toujours les meilleurs révélateurs. Toutefois, tant dans les perspectives interrégionales qu'interprovinciales, les comparaisons se butent aux limites des données existantes. La hausse de la taille de l'échantillon de l'EDTR ou l'exploitation d'autres sources de données afin de calculer la MPC pourraient contribuer à repousser ces limites.

19. Voir <http://stats.oecd.org/Index.aspx?DOI=11554&Lang=fr>, où les plus récentes données disponibles sont également celles du milieu des années 2000.

Du point de vue de l'expérience de la pauvreté, la comparaison dans le temps de l'évolution des différentes situations de vie révélées par les seuils implicites a permis d'observer certains progrès du Québec par rapport à lui-même. Au cours des dernières années, la situation des familles s'est améliorée, laissant encore place à l'amélioration, notamment chez les personnes seules, moins favorisées par les mesures contenues dans le premier Plan d'action lancé en 2004.

D'après la MPC, les fluctuations observables au cours des dernières années font qu'il est encore difficile de juger de la direction ou de l'intensité des progrès, ce qui exigerait aussi qu'on puisse isoler les effets de la stratégie nationale des autres facteurs, y compris la tendance. À l'aide des données de la MPC 2009, on observe encore un taux de 9,5 % de faible revenu, ce qui montre qu'il reste encore beaucoup de chemin à parcourir.

Parmi les raisons pour lesquelles la baisse du taux de faible revenu d'après la mesure du panier de consommation (MPC) s'est effectuée à un rythme moins élevé au Québec entre 2000 et 2008, on remarque tout d'abord la faible augmentation du revenu disponible par rapport à l'évolution des seuils de la MPC qu'a connue le Québec à partir de 2004. Alors que le Québec voyait la cadence de la diminution du faible revenu ralentir, d'autres provinces vivaient un déclin du faible revenu plus rapide que celui du Québec du fait d'une progression du revenu disponible de loin supérieure à celle des seuils de faible revenu.

À partir de simulations de cas types, nous avons pu observer, entre 2004 et 2011, l'évolution de la hauteur relative du revenu disponible des personnes ou des unités familiales, en relation avec les divers seuils existants, ce que nous avons appelé les seuils implicites. On remarque dans la majorité des cas une diminution des écarts entre les deux années, mais il arrive que ces écarts n'ont que peu ou pas bougé et qu'ils ont même augmenté légèrement dans certains cas, surtout chez les personnes seules.

Sur les inégalités, avant transferts et impôts, le revenu du quintile le plus pauvre (ensemble des unités), était contenu 13,4 fois dans celui du quintile le plus riche en 1990, et 14,3 fois en 2009; après transferts et impôts, ce revenu du quintile le plus pauvre était contenu 4,3 fois dans celui du quintile le plus riche en 1990, et 4,7 fois en 2009, une croissance des inégalités, une moyenne de ce qui a été observé chez les personnes seules et les familles. Cette évolution au Québec s'apparente à ce qu'on trouve dans un bon nombre de pays de l'OCDE.

Enfin, il nous reste aussi encore passablement de chemin à parcourir afin d'être en mesure de mieux suivre les effets des mécanismes et des facteurs qui produisent la pauvreté et l'exclusion sociale. Cela suppose de changer le regard collectif sur les dynamiques qui concernent toute la population et qui pèsent lourd sur ceux et celles qui en subissent les effets négatifs.



RÉFÉRENCES

CENTRE D'ETUDE SUR LA PAUVRETE ET L'EXCLUSION (CEPE) (2008), *Le faible revenu au Québec : un état de situation*, Québec, 31 p.

CENTRE D'ETUDE SUR LA PAUVRETE ET L'EXCLUSION (CEPE) (2009), *Prendre la mesure de la pauvreté, Proposition d'indicateurs devant servir à mesurer la pauvreté, les inégalités et l'exclusion sociale afin de mesurer les progrès réalisés au Québec*, Québec, 75 p.

http://www.cepe.gouv.qc.ca/publications/pdf/Avis_CEPE.pdf

CONSEIL NATIONAL DU BIEN-ETRE SOCIAL (2008), « Revenus de bien-être social, 2006 et 2007 », vol. N° 128, Ottawa, 146 p.

COUSINEAU, Jean-Michel (2009), « Les déterminants macroéconomiques de la pauvreté : une étude de l'incidence de la pauvreté au sein des familles québécoises sur la période 1976-2006 », École de relations industrielles, Université de Montréal, 39 p.

http://www.cepe.gouv.qc.ca/publications/pdf/Determinants_Pauvrete_JMCousineau.pdf

CRESPO, Stéphane (2007), *L'inégalité de revenu au Québec 1979-2004, Les contributions des composantes de revenu selon le cycle économique*, Québec, Institut de la statistique du Québec, Québec, 64 p.

<http://www.stat.gouv.qc.ca/publications/conditions/pdf2007/InegaliteRevenu.pdf>

FRECHET, Guy, Pierre LANCTOT et Alexandre MORIN (2010a), « Du revenu après impôt au revenu disponible aux fins de la mesure du panier de consommation (MPC) », Note de recherche, Québec, Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion (CEPE), juillet, 15 p.

http://www.cepe.gouv.qc.ca/publications/pdf/CEPE_Compar_seuils.pdf

FRECHET, Guy, Pierre LANCTOT, Alexandre MORIN et Frédéric SAVARD (2010b), « Échelles d'équivalence : une validation empirique », Note de recherche, Québec, Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion (CEPE), août, 26 p.

http://www.cepe.gouv.qc.ca/publications/pdf/CEPE_Echelles_equiv.pdf

GOUVERNEMENT DU QUEBEC, MINISTERE DE L'EMPLOI, DE LA SOLIDARITE SOCIALE ET DE LA FAMILLE (2004), *Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion (2004-2009)*, Québec, 79 p.

http://www.mess.gouv.qc.ca/telecharger.asp?fichier=/publications/pdf/ADMIN_plan-action-lutte-pauvrete.pdf

GOUVERNEMENT DU QUEBEC, MINISTERE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITE SOCIALE (2010), *Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale, 2010-2015*, Québec, 55 p.

http://www.mess.gouv.qc.ca/publications/pdf/ADMIN_Plan_de_lutte_2010-2015.pdf

GROULX, Lionel-Henri (2011), *Les facteurs engendrant l'exclusion au Canada : survol de la littérature multidisciplinaire*, Rapport à Ressources humaines et Développement des compétences Canada et au Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion, Montréal, 106 p.

http://www.cepe.gouv.qc.ca/publications/pdf/CEPE_lionel-henri_groulx.pdf

GROUPE DE CANBERRA (2001), « Groupe international d'experts en matière de statistique sur le revenu des ménages : Rapport final et recommandations », Ottawa, 200 p.

<http://www.lisproject.org/links/canberra/finalreport.pdf>

HATFIELD, Michael, Wendy PYPER et Burton GUSTAJTIS (2010), *Premier examen complet de la mesure du faible revenu fondée sur un panier de consommation*, Ressources humaines et Développement des compétences Canada, SP-953-06-10F, 88 p.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUEBEC (ISQ) (2009), *Évolution du taux du salaire minimum au Québec et au Canada entre 1999 et 2009*.

LAURIE, Nathan (2008), *The Cost of Poverty: an Analysis of the Economic Cost of Poverty in Ontario*, Ontario Association of Food Banks (OAFB), 35 p.

MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE (MESS) (2009), *Vers un deuxième Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, Profil statistique régional*, Québec.

<http://www.mess.gouv.qc.ca/statistiques/profils/>

MINISTÈRE DES RESSOURCES HUMAINES, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI DE TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR (2009), *Empowering People, Engaging Community, Enabling Success, First Progress Report on the Government of Newfoundland and Labrador's Poverty Reduction Strategy*, Terre-Neuve, 62 p.

<http://www.hrle.gov.nl.ca/hrle/publications/poverty/PRSPProgressReport.pdf>

MINISTÈRE DES SERVICES À L'ENFANCE ET À LA JEUNESSE DE L'ONTARIO (2008), *Rompre le cycle. Stratégie de réduction de la pauvreté de l'Ontario*, Toronto, 42 p.

http://www.children.gov.on.ca/htdocs/French/documents/growingstronger/Poverty_Report_FR.pdf

MURPHY, Brian, Xuelin ZHANG et Claude DIONNE (2010), *Révision de la mesure de faible revenu (MFR) de Statistique Canada*, Statistique Canada, Division de la statistique du revenu, 75F0002M : 34 p.

<http://www.statcan.gc.ca/bsolc/olc-cel/olc-cel?catno=75F0002M2010004&lang=fra>

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (OCDE) (2008), *Croissance et inégalités : Distribution des revenus et pauvreté dans les pays de l'OCDE*, Paris, OCDE, 341 p.

http://www.oecd.org/document/36/0,3746,fr_2649_33933_41526756_1_1_1_1,00.html

RESSOURCES HUMAINES ET DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES CANADA (RHDC) (2009), *Le faible revenu au Canada de 2000 à 2007 selon la mesure du panier de consommation*, Gatineau, Direction de la connaissance et des données, SP-909-07-09F, 83 p.

http://www.rhdcc.gc.ca/fra/publications_ressources/recherche/categories/inclusion/2009/sp-909-07-09/page00.shtml

SERVICES À LA FAMILLE ET CONSOMMATION MANITOBA (2009), *Tout le monde à bord, stratégie manitobaine de réduction de la pauvreté*, Winnipeg, 8 p.

SMEEDING, Timothy (2006), « Poor People in Rich Nations : The United States in Comparative Perspective », *Journal of Economic Perspectives*, vol. 20, n° 1, p. 69-90.

STATISTIQUE CANADA (2010), *Dictionnaire du recensement 2006*, Ottawa, No 92-566-X au catalogue, 623 p.

<http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2006/ref/dict/pdf/92-566-fra.pdf>

STATISTIQUE CANADA (2011a), *Enquête sur la population active*, Ottawa, No 71-544-XWF au catalogue.

<http://www.statcan.gc.ca/pub/71-544-x/71-544-x2011001-fra.htm>

STATISTIQUE CANADA (2011b), *Le revenu au Canada, 1976 à 2009*, Ottawa, No 75-202-X au catalogue.

<http://www.statcan.gc.ca/pub/75-202-x/75-202-x2009000-fra.htm>

STATISTIQUE CANADA (2011c), *Les lignes de faible revenu, 2009-2010*, Ottawa, No 75F0002M au catalogue, no 002, 41 p.

<http://www.statcan.gc.ca/pub/75f0002m/75f0002m2011002-fra.pdf>



ANNEXES

ANNEXE 1A

LES INDICATEURS DE PROGRÈS DANS LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ, UNE COMPARAISON ENTRE LE QUÉBEC, TERRE-NEUVE, L'ONTARIO ET LE MANITOBA

Dimensions	Québec : Recommandations du CEPE	Québec : Portraits régionaux 2009 du MESS	Terre-Neuve	Ontario	Manitoba
Revenu	Mesure du panier de consommation (MPC) (comparai- sons interprovin- ciales)	Mesure du panier de consommation (MPC)	Mesure du panier de consommation (MPC)		Mesure du panier de consommation (MPC)
			" Newfoundland Et Labrador Market Basket Measure "20		
	Mesure de faible revenu à 50 % et 60 % de la médiane (comparaisons interrégionales et internationales)		Mesure de faible revenu à 50 % de la médiane	Niveau de pauvreté : % d'enfants de moins de 18 ans dans une famille qui gagne moins de 40 % de la médiane	
				Mesure de faible revenu : % d'enfants de moins de 18 ans dans une famille qui gagne moins de 50 % de la médiane	
	Comparaisons internationales à l'aide des parités de pouvoir d'achat (PPA)				
	Seuils de faible revenu (SFR) (évo- lution intraprovin- ciale)		Seuils de faible revenu (SFR)		
		Rapport de dépen- dance économique			
	Revenu disponible selon divers seuils implicites	Revenu personnel disponible	Revenu médian familial, revenu moyen du travail et revenu disponible		
					Amélioration du taux de participa- tion aux allocations prénatales
					Amélioration du taux de participa- tion aux prestations manitobaines pour enfants

20. Voir <http://www.canadiansocialresearch.net/nfbkmrk.htm#nlmbm>.

Dimensions	Québec : Recommandations du CEPE	Québec : Portraits régionaux 2009 du MESS	Terre-Neuve	Ontario	Manitoba
	Dispersion, écart, intensité et gravité de la pauvreté				
	Inégalités de revenu : coefficient de Gini, ratio interquintiles				
Éducation		Répartition de la population de 15 ans et plus selon le niveau de scolarité	Taux d'éducation postsecondaire	Taux d'obtention du diplôme d'études secondaires	Taux d'obtention du diplôme à l'échelle provinciale et régionale
		Proportion de la population de 25 à 64 ans avec diplôme d'études secondaires ou moins			
		Proportion de la population de 25 à 64 ans sans aucun grade, certificat ou diplôme	Taux de décrochage		
			Maturité scolaire : capacité des enfants à apprendre dans cinq domaines : santé physique et bien-être, aptitude sociale, maturité affective, dévelop- pement cognitif et langagier, commu- nication et connais- sances générales	Maturité scolaire : capacité des enfants à apprendre dans cinq domaines : santé physique et bien-être, aptitude sociale, maturité affective, dévelop- pement cognitif et langagier, commu- nication et connais- sances générales	
			Performance à l'école <i>Educational Scores</i> "	Progrès à l'école : résultats aux tests de l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation (OORE) obtenus en lecture, en écriture et en mathématique en sixième année	Scores de l'Instrument de mesure du dévelop- pement de la petite enfance
					Pourcentage d'enfants de 12 ans et moins ayant accès à une place réglementée en service de garde
Santé		Espérance de vie à la naissance			
		Mortalité globale, taux annuel moyen ajusté sur 5 ans pour 100 000 per- sonnes			

Dimensions	Québec : Recommandations du CEPE	Québec : Portraits régionaux 2009 du MESS	Terre-Neuve	Ontario	Manitoba
			Pourcentage de nouveau-nés ayant un poids normal à la naissance (+ de 2,5 kg)	Pourcentage de nouveau-nés ayant un poids normal à la naissance (+ de 2,5 kg)	
					Étude longitudinale nationale des enfants et des jeunes
					Taux de grossesse chez les adolescentes
Travail		Taux de chômage	Taux de familles sans gagne-pain		Taux de chômage
		Taux d'activité			Statistiques sur le marché du travail pour les groupes à risque recueillis lors du recensement
		Taux d'emploi			
Logement		Part du revenu con- sacrée au logement	Logement abordable (en développement)	Mesure relative au logement en Ontario (en dévelop- pement)	Nombre d'unités de logement à prix abordable construi- tes et rénovées
					Participation aux programmes SécurAide et Lighthouse
					Amélioration du taux de participation aux allocations- logement du Manitoba
Assistance sociale		Prestataires de l'assistance sociale	Prestataires de l'assistance sociale		Nombre de participants au Programme d'aide à l'emploi et au revenu qui obtien- nent un emploi
					Résultats d'emploi des participants au programme d'aide à l'emploi
Privation matérielle				Indice de défavori- sation, construit à partir de l'Enquête sur la privation matérielle en Ontario (EPMO)	
Défavorisation matérielle et sociale		Indice de défavori- sation matérielle et sociale de Pam- palon et Raymond			

Sources : Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion (CEPE) (2009); Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (2009); Ministère des Ressources humaines, du Travail et de l'Emploi de Terre-Neuve-et-Labrador (2009); Ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse de l'Ontario (2008); Services à la famille et Consommation Manitoba (2009); compilation du CEPE.

ANNEXE 1B

COMPARAISON DES INDICATEURS RETENUS ENTRE LES PROVINCES

À la lecture des indicateurs retenus au Québec, à Terre-Neuve, en Ontario et au Manitoba, force est de constater qu'aucune des provinces n'envisage de la même façon la mesure des progrès ou des reculs en matière de lutte contre la pauvreté. Même du strict point de vue des indicateurs du faible revenu, qu'on aurait pu croire relativement bien balisés depuis des années, on ne peut que constater des écarts par rapport aux choix privilégiés.

Au départ, la MPC n'a pas été retenue par l'Ontario. Il est connu que, dans les cas de l'Ontario et de la Colombie-Britannique, des réserves ont été exprimées sur cette mesure du fait que les coûts du logement dans les grandes villes telles que Toronto ou Vancouver tirent le seuil vers le haut, ce qui entraîne des taux de faible revenu selon la MPC plus élevés qu'ailleurs. Ces coûts de la vie ne sont pas compensés par des revenus disponibles plus élevés. On la retient toutefois à Terre-Neuve mais on veut aussi la compléter par une mesure spécifique adaptée à la province²¹, où les habitudes de logement ne sont pas celles des autres provinces.

Malgré le fait que l'Ontario privilégie les taux d'enfants dans des ménages sous la MFR, cette mesure, fixée ou ancrée sur une année donnée, demeure la plus comparable même si elle comporte des limites connues. De leur côté, les SFR ne font pas l'unanimité, une autre indication de leur baisse de popularité depuis des années. Toutefois, ces deux mesures ne devraient pas être utilisées pour des comparaisons interprovinciales puisqu'elles ne tiennent pas compte du coût de la vie différencié selon les provinces.

Pour le reste, même si les indicateurs diffèrent le plus souvent, il n'en demeure pas moins qu'on fait appel dans les quatre provinces à des éléments qui dépassent les seules considérations financières, d'où un regard porté sur la multidimensionnalité de la pauvreté : éducation, santé, logement, travail, aide sociale, privation et défavorisation.

ANNEXE 2

CHANGEMENTS APPORTÉS À LA MESURE DU PANIER DE CONSOMMATION EN 2008

Les données de la mesure du panier de consommation (MPC) ont été publiées dans *Le revenu au Canada*. Elles sont maintenant disponibles pour la période de 2000 à 2008 pour toutes les provinces. La MPC a fait l'objet d'une profonde révision en 2008, au point où l'on parle maintenant de la MPC (base 2008), par rapport à sa définition à l'origine (base 2000), par exemple :

- nouveau panier nutritif de Santé Canada;
- coût des frais de logement pour les locataires;
- coût des frais de logement pour les propriétaires sans hypothèques;
- coût du transport en commun pour les enfants;
- remplacement de la Chevrolet Cavalier, qui n'est plus fabriquée, par la Ford Focus, jugée équivalente;
- accès à Internet, etc.

On trouvera une description plus complète de la vingtaine de changements apportés dans la publication de HATFIELD et autres (2010 : 15-18). Sur le plan de la méthodologie, un des changements à la méthodologie de la mesure de faible revenu (MFR) (MURPHY et autres, 2010)²² s'est aussi appliqué à la MPC dans un but d'harmonisation – celui de l'adoption de la racine carrée de la taille du ménage en guise d'échelle d'équivalence, mais cela a été sans conséquence sur l'évolution temporelle (les séries ont toutes été recalculées) et sans conséquence pour les comparaisons interprovinciales.

On ne publie donc plus d'estimés pour les familles économiques, mais seulement des estimés pour des « personnes » et pour des « personnes dans des unités familiales », maintenant égaux à ceux de l'ensemble des personnes.

Tous ces changements ont toutefois été appliqués à des moments variables, certains pour toute la période de 2000 à 2008, d'autres au moment où 70 % de la population consomme (l'accès à Internet par exemple n'a été appliqué qu'en 2005 selon ce critère du 70 % au Canada, retenu comme une règle pour l'avenir), mais le même panier s'est appliqué pour les mêmes années pour toutes les provinces.

Toutefois, certains de ces changements ont **davantage affecté le Québec en comparaison avec le reste du Canada**. C'est le cas notamment pour :

- La nourriture :
 - avec l'adoption, en 2008, du nouveau panier nutritif de Santé Canada, hausse jusqu'à 13 % entre 2007 et 2008 pour des villes de taille moyenne au Québec contre une variation moyenne de 11 % au Canada (on ne précise pas la moyenne pour tout le Québec alors qu'on l'indique pour tout le Canada).

22. Ces changements à la méthodologie de la MFR, inspirés des recommandations du GROUPE DE CANBERRA (2001) et ayant pour but de s'aligner davantage sur des normes internationales, sont les suivants :

1. Le remplacement de la famille économique par le ménage en tant qu'unité de compte de base, dans laquelle les membres rassemblent leurs revenus et tirent parti des économies d'échelle en termes de consommation;
2. L'adoption de l'échelle d'équivalence fondée sur la racine carrée de la taille du ménage (auparavant l'échelle 40/30 de Statistique Canada);
3. La pondération du revenu par personne et non plus par ménage; cette pondération produit une estimation de la répartition générale du revenu parmi les personnes dans la population, en supposant que tous les revenus du ménage ou de la famille sont regroupés et partagés.

- Le logement :
 - le coût des frais de logement pour les locataires (moyenne des logements locatifs de 2 et de 3 chambres à coucher), maintenant fonction de leur distribution observable (moyenne pondérée plutôt que simple moyenne) a été suivi d'une baisse jusqu'à -7,4 % au Québec, mais de plus de -10 % dans toutes les autres provinces, sauf l'Île du Prince Édouard (-8,4 %);
 - le coût des frais de logement pour les propriétaires sans hypothèques (le coût du logement est réduit par conséquent aux coûts des impôts fonciers et des services publics) a entraîné une baisse, surtout dans les régions rurales où ce phénomène est observé; les baisses sont les plus faibles en Saskatchewan (-28,3 %) et au Québec (-32,5 %), mais elles dépassent 38 % dans toutes les autres provinces, allant jusqu'à -52,4 % en Colombie-Britannique.

- Le transport :
 - le transport privé a entraîné une hausse très légèrement supérieure au Québec (0,6 %) en comparaison avec la moyenne canadienne (0,5 %).

Globalement, en appliquant toutes les modifications à l'année 2007, par exemple, le changement des seuils de la MPC au Québec est plutôt mineur : pas de changement des seuils pour la RMR de Québec et baisse de -0,1 % pour la RMR de Montréal, quelques hausses de 0,5 % à 2,7 % pour les villes moyennes et une baisse de -2,5 % pour les régions rurales. En contrepartie, la baisse serait de -3,4 % en moyenne pour tout le Canada (HATFIELD et autres, 2010 : 50-51).

ANNEXE 3

PISTES DE RECHERCHE SUGGÉRÉES LORS DES JOURNÉES D'APPROPRIATION ET DE LANCEMENT DE L'AVIS DU CEPE,
4-5 JUIN 2009

- **Sur les approches :**
 - élargir les approches de recherche. La recherche participative devrait être encouragée et les personnes en situation de pauvreté ou d'exclusion devraient être considérées comme des coconstructeurs de savoirs et participer à toutes les étapes des projets de recherche;
 - explorer les champs de la sociologie et de l'anthropologie de la consommation;
 - mieux comprendre la pauvreté dans ses processus et ne pas se contenter des indicateurs habituels;
 - mieux situer la lutte contre la pauvreté dans le contexte du respect des droits.

- **Sur les indicateurs :**
 - mettre au point des indicateurs régionaux, une MPC par région;
 - mettre au point des indicateurs de sortie de la pauvreté;
 - s'intéresser à des indicateurs qui rendent compte de l'évolution de la pauvreté, avoir des comparaisons internationales, développer des indicateurs non économiques;
 - élaborer des tableaux de bord qui facilitent l'analyse des relations de cause à effet entre les indicateurs.

- **Sur les inégalités :**
 - établir des cibles gouvernementales par rapport aux inégalités;
 - mieux comprendre et analyser les phénomènes d'inégalités (exemples : analyser dans le temps l'évolution du coefficient de Gini, mieux connaître les phénomènes d'inégalité qui touchent les enfants, les personnes handicapées, les autochtones, les immigrants, les régions);
 - s'intéresser aux inégalités d'accès (par rapport aux besoins de base, à l'éducation et à la culture);
 - mesurer l'effet des programmes sociaux sur les inégalités.

- **Sur l'exclusion :**
 - mieux comprendre les mécanismes, les pratiques et les processus d'exclusion, étudier notamment les pratiques excluantes et les acteurs producteurs d'exclusion;
 - associer les personnes en situation de pauvreté à la recherche sur l'exclusion, favoriser les approches participatives;
 - aborder l'exclusion d'un point de vue systémique plutôt que par les individus;
 - mieux comprendre les causes de l'exclusion et avoir une vision plus globale : l'exclusion n'est pas nécessairement liée à la pauvreté mais plutôt à la différence par rapport à une norme et à la perception de cette différence (creuser la question des préjugés);
 - explorer l'exclusion sociale sous l'angle de la marginalisation sociale (dans la marge, on est encore dans la société);
 - explorer la question de la participation à la vie sociale plutôt que de tenter de mesurer l'exclusion, s'interroger sur le déficit de citoyenneté, explorer les facteurs d'inclusion.

▪ **Sur d'autres pistes :**

- explorer les limites de l'accès au crédit pour les personnes à faible revenu et les conséquences de ces limites;
- ouvrir un chantier de recherche sur le logement comme déterminant de la pauvreté;
- approfondir la problématique de la pauvreté intergénérationnelle, en incluant notamment une prise en compte de la durée des épisodes de pauvreté;
- que le CEPE puisse mettre à la disposition des chercheurs des outils de recherche et des données, notamment statistiques;
- développer la recherche sur les parcours de vie.

ANNEXE 4

NOTES MÉTHODOLOGIQUES

Sources de données

Les compilations du Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion, effectuées à l'aide du fichier de microdonnées à grande diffusion de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu, peuvent différer quelque peu de celles de Statistique Canada, de l'Institut de la statistique du Québec ou de Ressources humaines et Développement des compétences Canada réalisées à l'aide du fichier maître de cette enquête. Toutefois, le plus souvent, il ne s'agit que de différences mineures.

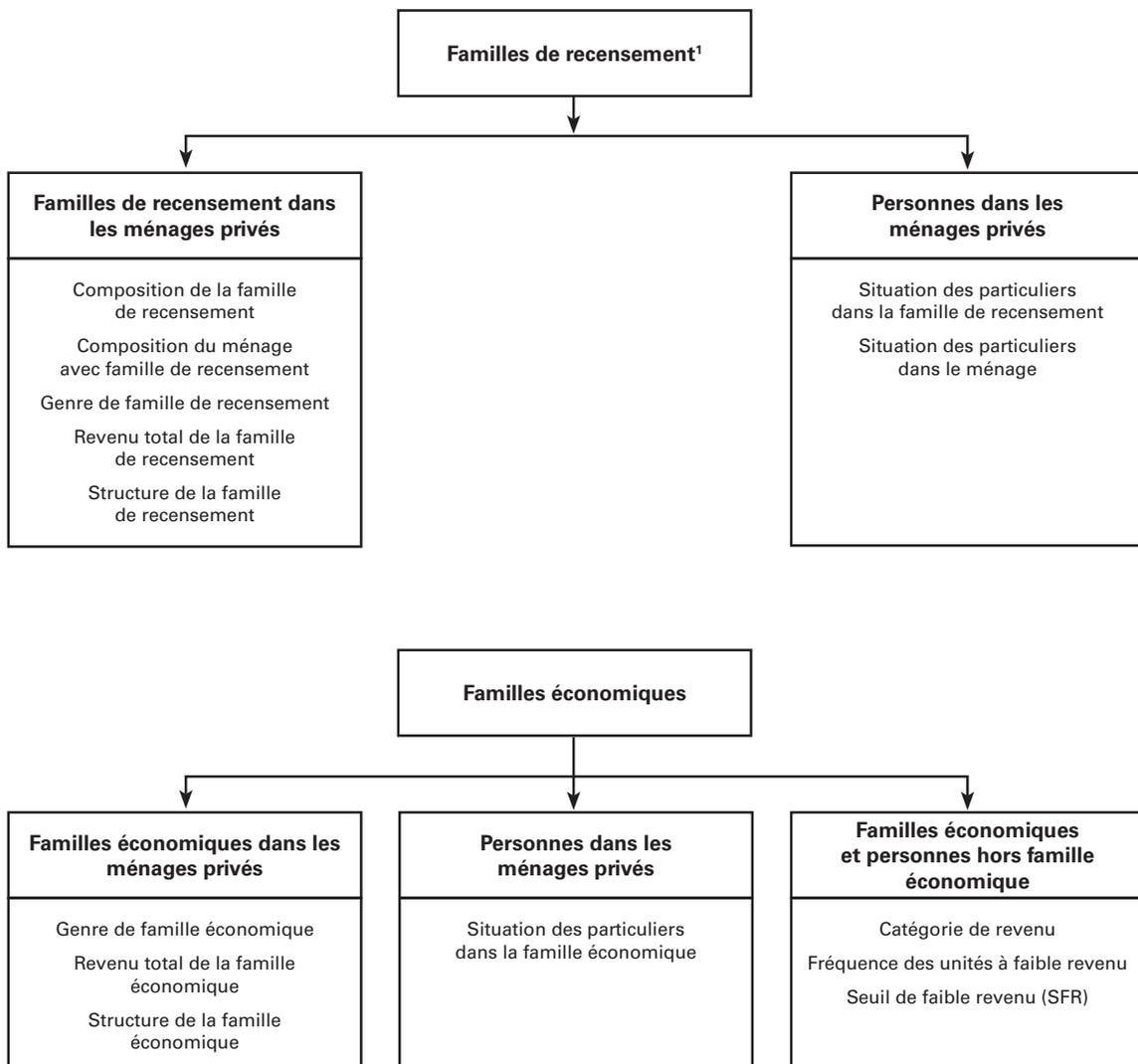
Les intervalles de confiance sont calculés par le Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion à l'aide du fichier maître de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR). En raison de l'absence d'information sur le plan de sondage de l'EDTR, les intervalles de confiance ont été calculés selon l'hypothèse que ce plan est construit sur la base d'un échantillon aléatoire simple, ce qui fait en sorte que les marges d'erreurs sont sous-estimées puisque le plan de sondage de l'EDTR est dit « complexe ».

Unités statistiques

- Unités familiales : personnes seules et familles économiques de deux personnes ou plus au sens de Statistique Canada.
- Famille économique : deux personnes ou plus habitant dans le même logement et apparentées par le sang, par alliance ou par adoption ou vivant en union libre.
- Autres unités (types d'unités familiales) : unités dont les membres sont âgés de 18 ans ou plus, ne sont pas apparentés par alliance, mais le sont par le sang ou par adoption (ex. : deux frères adultes vivant ensemble, une mère et son enfant adulte partageant un logement).
- Personne seule : personne qui vit seule dans un logement ou avec d'autres personnes avec lesquelles elle n'a aucun lien de parenté; une personne seule n'est donc pas nécessairement l'unique occupant du logement qu'elle habite.
- Personne vivant seule : personne seule dans un ménage d'une personne.
- Famille de recensement : couple marié ou vivant en union libre (avec ou sans enfants), ou parent seul demeurant avec au moins un enfant (de tout âge). Les petits-enfants vivant dans le ménage d'au moins un de leurs grands-parents (mais sans leurs parents) sont considérés comme faisant partie de la famille de recensement de leurs grands-parents.
- Personne hors famille de recensement : membre d'un ménage qui ne fait pas partie d'une famille de recensement. Cette personne peut être apparentée à la personne 1 (sœur, beau-frère, cousine ou grand-père, par exemple) ou non apparentée. Ainsi, les personnes hors famille de recensement peuvent vivre dans un ménage de plusieurs personnes. Les personnes qui vivent seules sont toujours considérées comme des personnes hors famille de recensement.
- Ménage : personne ou groupe de personnes occupant un même logement et n'ayant pas de domicile habituel ailleurs au Canada. Le ménage peut se composer d'un groupe familial (famille de recensement), avec ou sans autres personnes hors famille de recensement, de deux familles ou plus partageant le même logement, d'un groupe de personnes non apparentées ou d'une personne seule. Ainsi, un individu vivant dans un ménage d'une personne vit nécessairement seul, ce qui n'est pas toujours le cas des « personnes seules » ou des « personnes hors famille de recensement ».

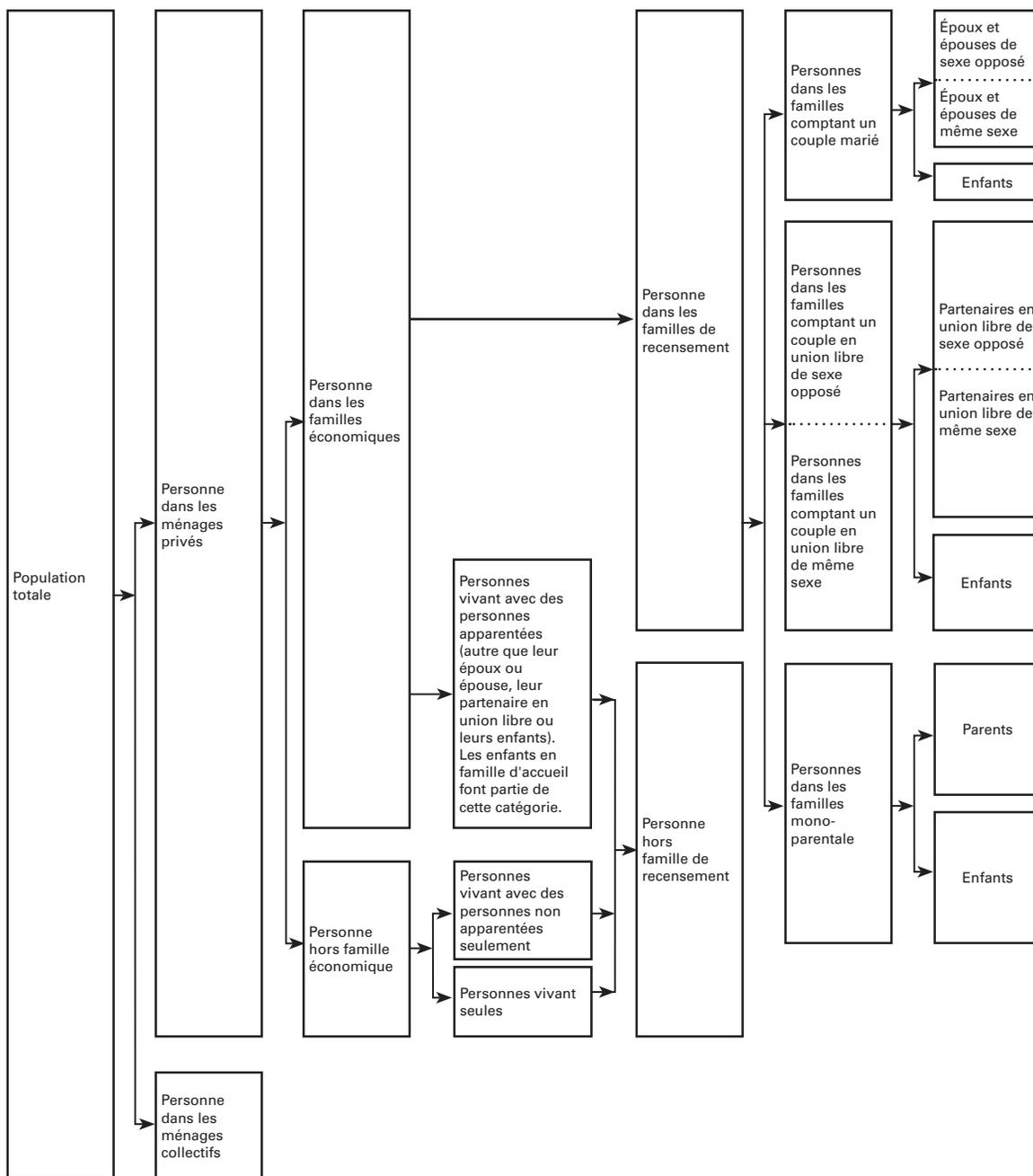
- RMR : région métropolitaine de recensement.
- Soutien économique principal : membre de l'unité familiale gagnant le revenu le plus élevé (si le revenu le plus élevé est gagné par plus d'une personne, la personne la plus âgée est considérée comme soutien économique principal).
- Personne âgée : personne de 65 ans et plus.

UNIVERS ET SOUS-UNIVERS DES FAMILLES DE RECENSEMENT ET DES FAMILLES ÉCONOMIQUES DE 2006



Source : STATISTIQUE CANADA, Dictionnaire du recensement 2006, Ottawa, p. 139.

APPARTENANCE AUX FAMILLES ÉCONOMIQUES ET AUX FAMILLES DE RECENSEMENT
ET SITUATION DES PARTICULIERS DANS CES FAMILLES



Source : STATISTIQUE CANADA, Dictionnaire du recensement 2006, Ottawa, p. 140.

ANNEXE 5

MEMBRES DU COMITÉ DE DIRECTION DU CEPE

Président :

Alain Noël, professeur titulaire,
Département de science politique, Université de Montréal

Paul Bernard, professeur titulaire,
Département de sociologie, Université de Montréal (jusqu'à son décès à l'hiver 2011)

Dorothée Boccanfuso, professeure titulaire,
Département d'économique, Université de Sherbrooke

Jean-Michel Cousineau, professeur titulaire,
École des relations industrielles, Université de Montréal

Lucie Gélinau, professeure associée,
Département de médecine sociale et préventive, Université Laval

Serge Hamel, directeur général adjoint,
Direction générale adjointe de la recherche, de l'évaluation et de la statistique,
ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (jusqu'à sa retraite en juin 2011)

Vivian Labrie, chercheuse autonome,
porte-parole, de 1998 à 2006, du Collectif pour un Québec sans pauvreté

Ginette Paquet, chercheuse,
Institut national de santé publique du Québec

Marie-France Raynault, professeure agrégée,
Département de médecine sociale et préventive, Université de Montréal,
et directrice du Centre de recherche Léa-Roback sur les inégalités sociales de santé,
Direction de la santé publique de Montréal-Centre

Sylvie Rheault, coordonnatrice des statistiques sur les conditions de vie,
Direction des statistiques sociodémographiques, Institut de la statistique du Québec
(a remplacé Normand Thibault à l'automne 2010)

Marie-Renée Roy, sous-ministre adjointe,
Direction générale adjointe des politiques et de l'analyse stratégique,
ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (en remplacement intérimaire de Serge Hamel
depuis juin 2011)

Shirley Roy, professeure titulaire,
Département de sociologie, Université du Québec à Montréal

Normand Thibault, chef du Service des statistiques sociales et démographiques,
Institut de la statistique du Québec (jusqu'à sa retraite à l'automne 2010)